

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025



Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



<b>A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2025 .....</b>	<b>6</b>
A.1    Les données financières.....	6
A.2    Un contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants.....	6
<b>B. La dette du Sydeme.....</b>	<b>7</b>
<b>C. La structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs. ....</b>	<b>9</b>
C.1    La structure des effectifs.....	9
C.2    L'état comparatif des données du personnel .....	10
C.3.    Le télétravail .....	12
C.4    La formation professionnelle.....	12
C.5    Le statut du Sydeme : SPIC ou SPA ?.....	13
C.6 La qualité de vie au travail .....	13
<b>D. Le point sur l'activité 2025 – projection 2026.....</b>	<b>17</b>
D.1    La communication .....	17
D.2    La confection des sacs.....	23
D.3    La distribution des sacs .....	25
D.4.    Les activités de tri et de transfert .....	32
D.5.    Les activités de traitement.....	44
D.6    Les tonnages : bilan et évolution .....	56
D.7    Les activités du transport.....	58
D.8    La méthanisation .....	66
D.9    Le service Sécurité / Environnement.....	74
D.10    Le service informatique.....	79
D.11    Le service des Marchés Publics .....	82
<b>E. Perspectives et orientations stratégiques 2026.....</b>	<b>85</b>

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## Préambule

En application des dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République », dite loi ATR, du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'à leurs établissements publics administratifs.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRÉ », renforce la transparence des collectivités locales.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- d'en apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités à inscrire dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il s'appuie sur un rapport de l'exécutif qui définit notamment :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en exploitation comme en investissement) ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

# A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2025

## A.1 – Les données financières

### *A.1.1. L'exécution du budget 2025*

En raison de la tenue des élections municipales en mars 2026, le calendrier budgétaire habituel ne pourra pas être observé. Afin de doter le Sydeme d'un budget avant la phase d'installation, relativement longue, de la nouvelle gouvernance, le budget primitif 2026 sera proposé au vote du comité syndical lors de la séance du 26 janvier 2026. Du fait de cette échéance précoce, il n'est pas encore possible de présenter la synthèse des mouvements budgétaires de l'exercice 2025, de constater les résultats, ni d'établir la liste des restes à réaliser.

Par ailleurs, en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le compte financier unique (CFU) sera mis en place pour l'ensemble des entités concernées au plus tard sur les comptes de l'exercice 2026. Le Sydeme remplit les deux prérequis pour basculer au CFU : application du référentiel M4 et transmission par voie numérique des documents budgétaires à la Préfecture et au Service de gestion comptable. Compte tenu de ces éléments, le Sydeme basculera au CFU au titre des comptes de l'exercice 2025.

### *A.1.2. Le pacte financier*

Au 31 décembre 2025, le solde dû par le Sydeme à ses membres s'établira à 1 669 176,27 €. Il sera versé par douzièmes jusqu'à son apurement fin 2026 conformément aux dispositions du pacte financier adopté par l'Assemblée le 29 mars 2021 prévoyant le remboursement de la dette du Sydeme vis-à-vis de ses membres sur une période de 60 mois.

## A.2 – Un contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants

Le contrôle des comptes et de la gestion du Sydeme par la Chambre régionale des comptes Grand Est (CRC) a porté sur les exercices 2019 à nos jours. Conformément à l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été communiqué au comité syndical à sa réunion du 25 novembre 2024. Il est depuis devenu public et communicable à toute personne en faisant la demande.

A l'issue de son contrôle, la CRC a formulé un rappel du droit et des recommandations :

**Rappel du droit n° 1 :** Procéder à l'amortissement des immobilisations conformément aux règles définies dans le recueil des normes comptables pour les entités publiques locales.

**Recommandation n° 1.** : Fiabiliser la comptabilité analytique, élaborer des outils de restitution de l'information et les utiliser pour fonder les choix de gestion.

**Recommandation n° 2.** : Se doter d'outils fiables de pilotage de l'unité de méthanisation permettant d'identifier la quantité de gaz produite et ses débouchés.

**Recommandation n° 3.** : Mener une revue des dépenses pour évaluer précisément le coût et l'apport de chaque activité au service rendu aux membres et usagers.

L'article L 243-9 du Code des juridictions financières dispose que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués ». Le rapport a été présenté au Comité syndical pendant la réunion du 17 novembre 2025.

## B. La dette du Sydeme

### B.1 - Dette du Sydeme auprès des organismes bancaires au 31 décembre 2026 et flux prévisionnels

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

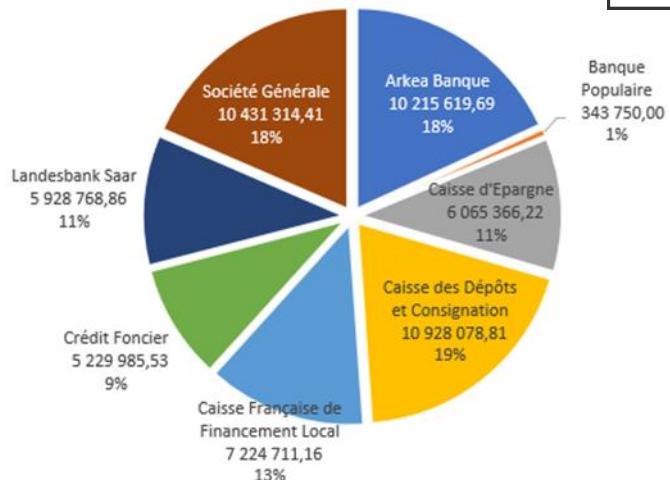


ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

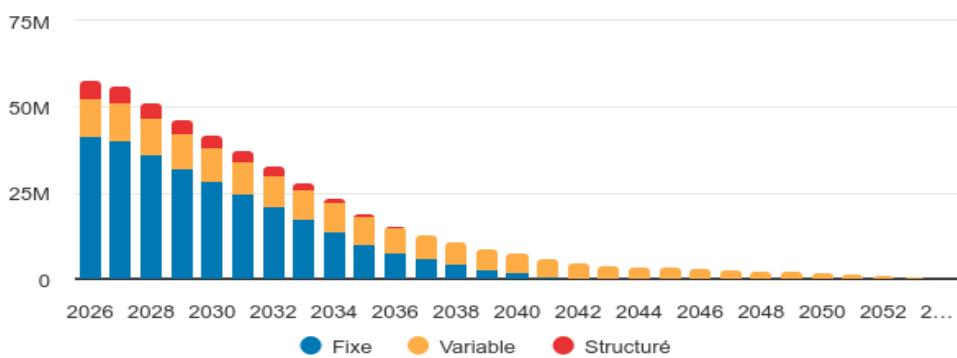
Objet du contrat	Organisme prêteur	Date de fin	Montant initial	Taux facial	Amortissement 2026	Intérêts 2026	K dû fin exercice
Investissements 2007	Société Générale	31/08/2032	2 000 000,00	4,36	99 946,19	31 816,73	666 936,81
Investissements 2008	Caisse d'Epargne	25/11/2028	3 000 000,00	4,84	207 114,32	27 858,08	445 355,26
Création de plateforme de Compostage	Caisse d'Epargne	25/06/2034	3 000 000,00	4,64	136 454,54	68 788,08	1 346 047,19
Investissements 2009	Société Générale	31/12/2034	10 000 000,00	4,38	488 367,40	226 242,16	4 789 381,95
Investissements 2011	Crédit Foncier	15/04/2036	10 000 000,00	4,68	432 034,61	261 039,79	5 229 985,53
Investissements 2011	Société Générale	31/03/2036	10 000 000,00	0,00	436 155,65	209 639,44	4 974 995,65
Investissements 2013	Landesbank Saar	11/10/2028	3 635 633,00	3,90	242 375,52	24 809,97	484 751,24
Investissements Infrastructure de valorisation des déchets	Caisse des Dépôts et Consignation	01/05/2054	4 787 002,00	1,25	79 950,23	130 871,49	3 769 211,12
Construction Usine de Sacs et Centre de Ressources	Caisse des Dépôts et Consignation	01/10/2054	5 361 576,00	1,00	100 059,88	116 612,15	4 218 908,48
Investissements 2014	Landesbank Saar	28/02/2029	2 000 000,00	4,00	133 333,32	15 327,86	300 000,17
Investissements 2014	Landesbank Saar	09/04/2029	1 900 000,00	4,00	128 813,56	16 099,93	322 033,89
Trx Aménagement Chemin du Bruchwies à Sarreguemines	Banque Populaire	20/09/2029	1 500 000,00	1,74	125 000,00	7 340,63	343 750,00
Cession de Crédit du Prêt 10L04081	Landesbank Saar	25/06/2035	8 387 952,38	4,13	464 377,80	211 196,24	4 821 983,56
Refinancement divers Prêts	Caisse Française de Financement Local	01/08/2038	10 837 066,72	0,15	602 059,26	11 676,18	7 224 711,16
Financement des Investissements 2021	Arkea Banque	30/09/2041	8 000 000,00	1,77	361 205,70	118 899,23	6 264 244,69
Investissements 2021	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2043	1 110 394,81	0,50	42 875,77	24 336,91	883 555,98
Investissements 2021	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2043	2 584 351,80	0,50	99 789,83	56 642,13	2 056 403,23
Consolidation Ligne Court Terme et Remb Dette Frs	Caisse d'Epargne	05/11/2041	5 500 000,00	1,70	249 624,94	74 961,98	4 273 963,77
Tirage sur le Contrat Cadre N° 2023-01	Arkea Banque	30/06/2032	650 000,00	3,95	81 250,00	19 657,42	446 875,00
Cite gestion fixe	Arkea Banque	14/06/2033	930 000,00	3,97	93 000,00	26 306,22	604 500,00
Cite gestion fixe performance	Arkea Banque	30/04/2041	3 000 000,00	4,16	100 000,00	62 226,67	2 900 000,00
			<b>98 183 976,71</b>		<b>4 703 788,52</b>	<b>1 742 349,29</b>	<b>56 367 594,68</b>

Organisme prêteur	Amortissement	Intérêts	Annuité	K dû fin exercice
Arkea Banque	635 455,70	227 089,54	862 545,24	10 215 619,69
Banque Populaire	125 000,00	7 340,63	132 340,63	343 750,00
Caisse d'Epargne	593 193,80	171 608,14	764 801,94	6 065 366,22
Caisse des Dépôts et Consignation	322 675,71	328 462,68	651 138,39	10 928 078,81
Organisme prêteur: Caisse Française de Financement Local	602 059,26	11 676,18	613 735,44	7 224 711,16
Crédit Foncier	432 034,61	261 039,79	693 074,40	5 229 985,53
Landesbank Saar	968 900,20	267 434,00	1 236 334,20	5 928 768,86
Société Générale	1 024 469,24	467 698,33	1 492 167,57	10 431 314,41
<b>Total</b>	<b>4 703 788,52</b>	<b>1 742 349,29</b>	<b>6 446 137,81</b>	<b>56 367 594,68</b>

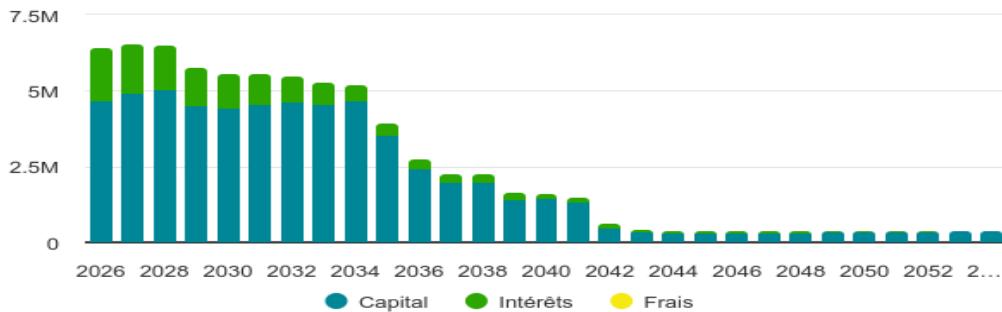
## Dette au 31 décembre 2025



## Extinction de l'encours



## Evolution de l'annuité



## B.1 - Récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2026

Organisme prêteur	Capital initial	Capital au 01/01/2026
Banque Populaire	1 500 000,00 €	468 750,00 €
Crédit Foncier	10 000 000,00 €	5 662 020,14 €
Caisse Française de Financement Local	10 837 066,72 €	7 826 770,42 €
Caisse d'Epargne	11 500 000,00 €	6 658 560,02 €
Arkea Banque	12 580 000,00 €	7 851 670,04 €
Caisse des Dépôts	13 843 324,61 €	11 250 754,52 €
Landesbank Saar	15 923 585,38 €	6 897 669,06 €
Société Générale	22 000 000,00 €	11 455 783,65 €
<b>Total général</b>	<b>98 183 976,71 €</b>	<b>58 071 977,85 €</b>

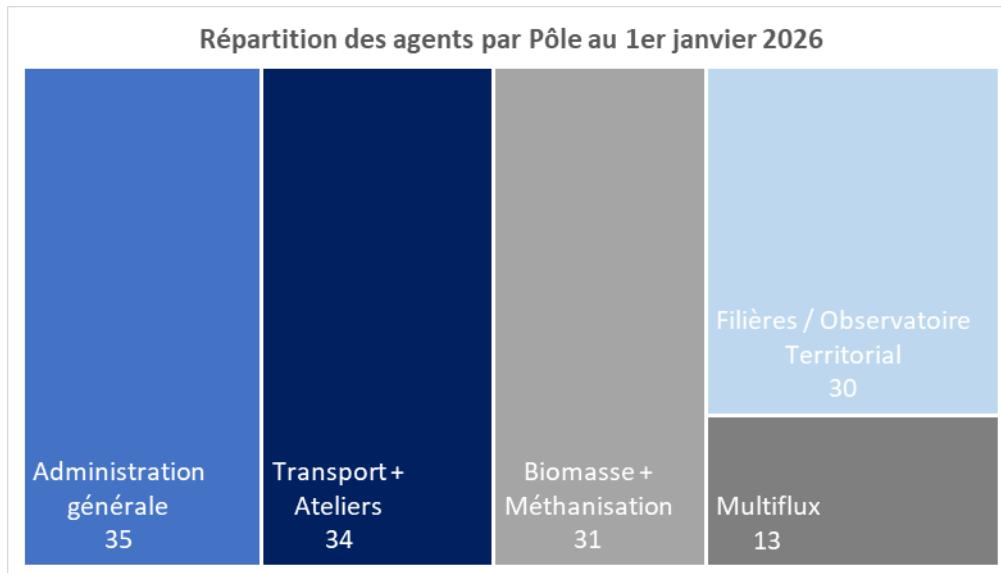
## C. La structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs

### C.1 La structure des effectifs

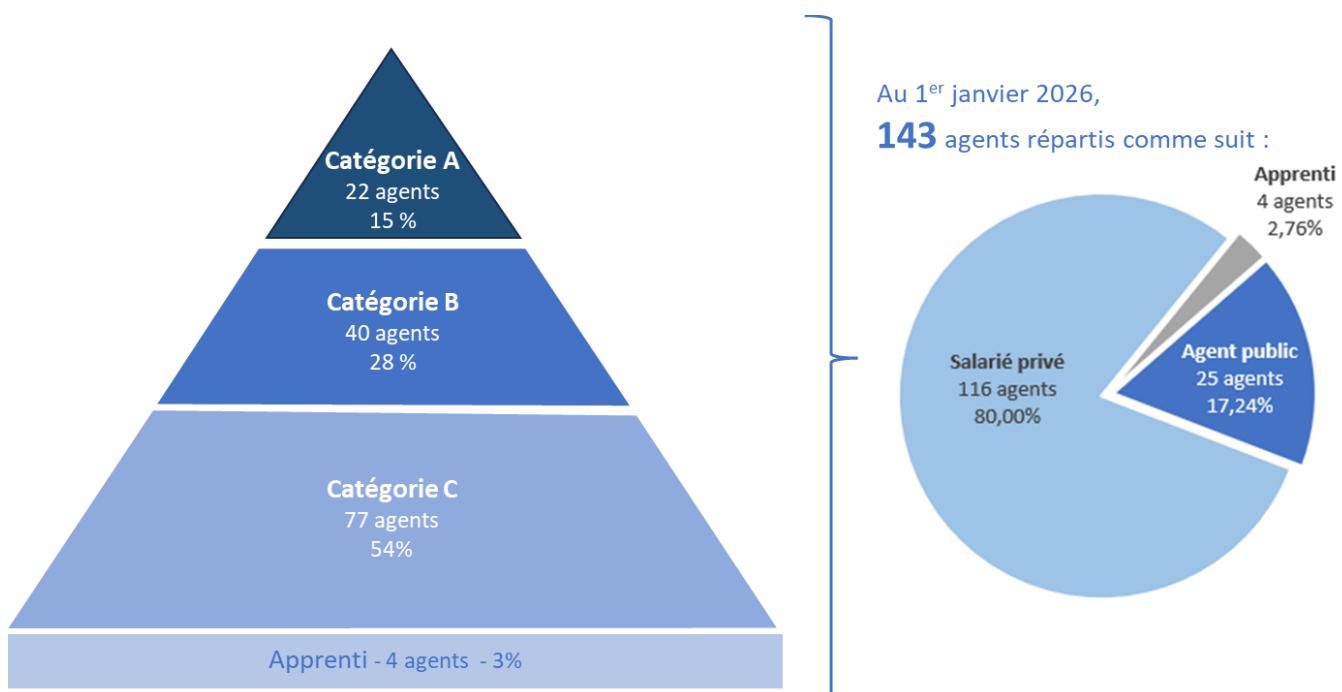
Au 1er janvier 2026, les effectifs sont arrêtés à 143 agents/salariés, soit 138,9 ETP (équivalents temps plein) dont :

- 112 salariés de droit privé (78.32%),
- 27 agents publics (18.88%) dont 14 fonctionnaires et 13 contractuels.
- 4 apprentis (2.80%).

La Direction générale des services pilote les 6 pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 1er janvier 2026.



Les agents du Sydeme sont principalement régis par le droit privé (80%) et sont composés majoritairement de catégorie C :



## C.2 L'état comparatif des données du personnel

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

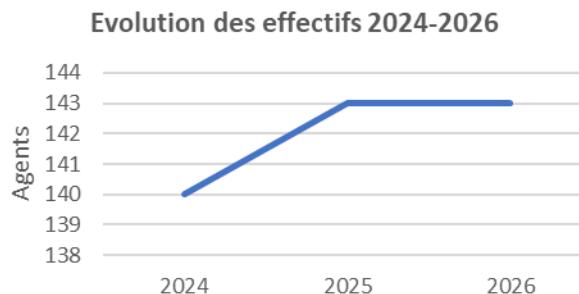
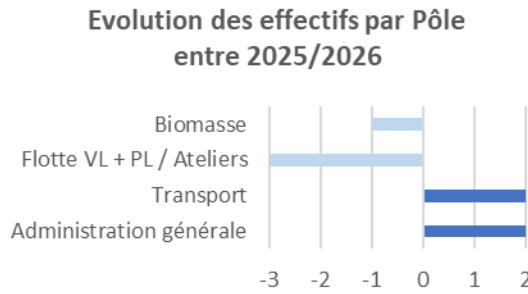
Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



### C.2.1. Les effectifs.

Les effectifs sont relativement constants depuis trois ans et sont parfaitement identiques à ceux de 2025. L'évolution est stable au total malgré des variations d'effectifs au sein de certains Pôles :



Malgré la difficulté que les entreprises en général et le Sydeme en particulier ont de recruter du personnel qualifié, les postes vacants sont pourvus relativement rapidement. Toutefois, certains postes connaissent un turn-over très important, ce qui n'est sans poser de difficultés pour l'organisation. Par ailleurs, quelques métiers à Méthavalor, notamment les techniciens de maintenance, demeurent plus complexes à pourvoir en raison de leurs spécificités particulièrement rares sur le marché.

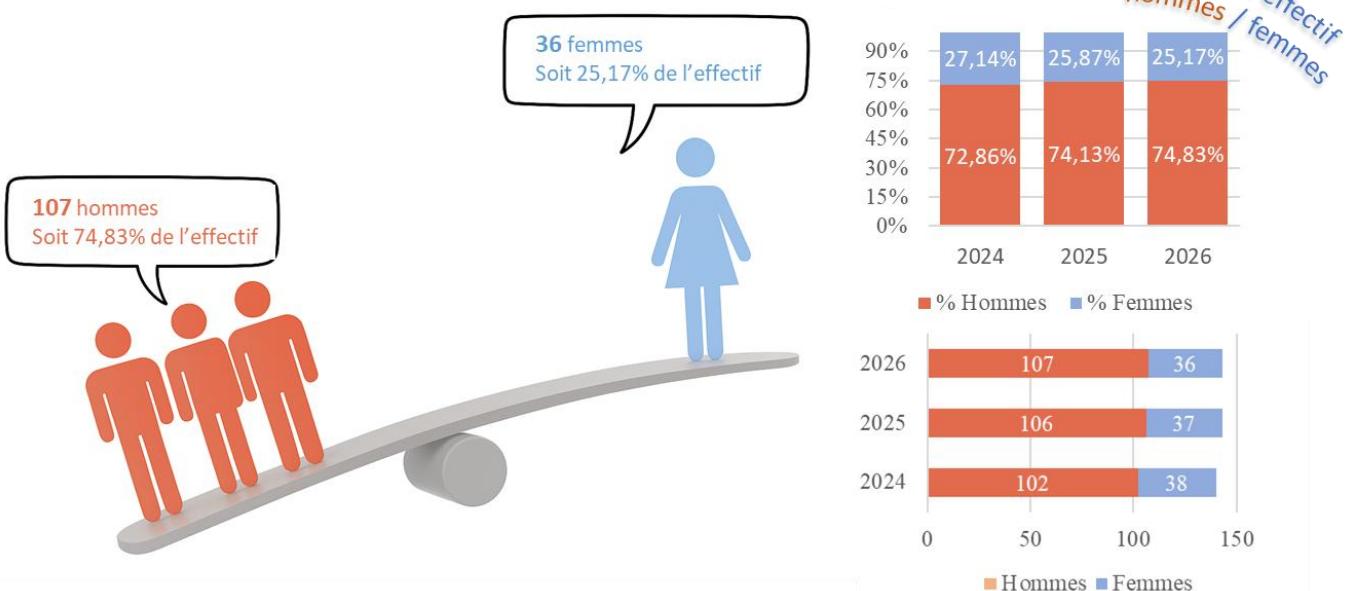
Le tableau ci-dessous répartit les salariés en fonction de leur statut. L'effectif des fonctionnaires et des contractuels de droit public augmente, le statut de droit privé reste cependant largement majoritaire (78,32% en 2026).

	2024	2025	2026
<b>Salariés de droit privé</b>	<b>126</b>	<b>127</b>	<b>112</b>
<i>Contrats cadres</i>	17	17	18
<i>Contrats non cadres</i>	109	110	94
<b>Contractuels de droit public</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>Fonctionnaires</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b>Apprentis</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>143</b>	<b>143</b>

### C.2.2. La répartition hommes/femmes

La répartition hommes/femmes reste toujours en faveur d'une masculinisation des métiers. La méthanisation, la CSM, les Multiflux sont occupés exclusivement par des hommes. Certains métiers, autrefois exclusivement masculins se sont féminisés, ainsi 2 postes de chauffeurs et un poste de conducteur d'engins sont occupés par des femmes. Les femmes restent majoritaires dans les métiers administratifs.

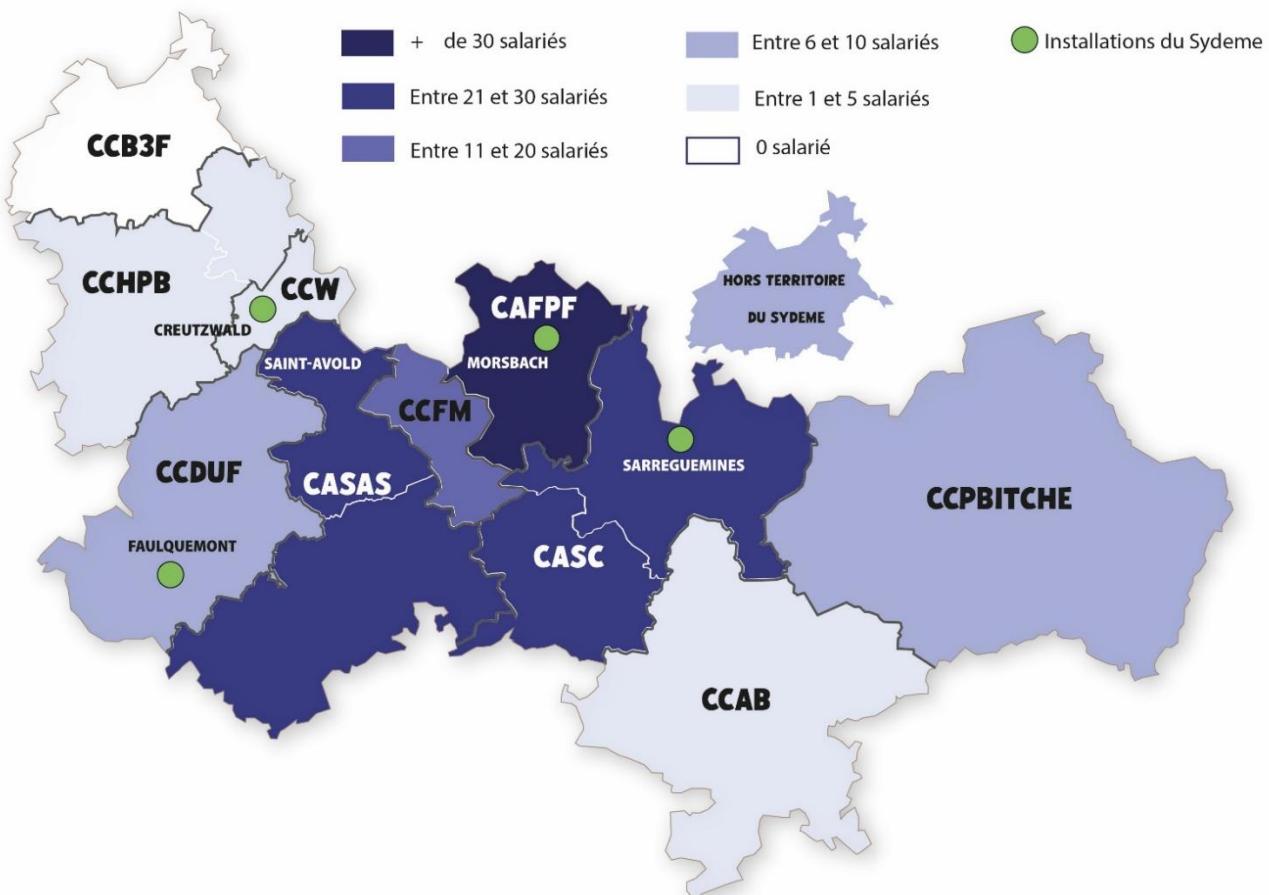
	2024		2025		2026	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Salariés de droit privé</b>	<b>95</b>	<b>31</b>	<b>97</b>	<b>30</b>	<b>86</b>	<b>26</b>
<i>Contrats cadres</i>	11	6	10	7	10	8
<i>Contrats non cadres</i>	84	25	86	24	76	18
<b>Contractuels de droit public</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Fonctionnaires</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Apprentis</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>38</b>	<b>106</b>	<b>37</b>	<b>107</b>	<b>36</b>
	<b>140</b>		<b>143</b>		<b>143</b>	



### C.2.3. Le lieu de résidence du personnel

Les données des 3 dernières années maintiennent en 1ère position la CA Forbach Porte de France comme territoire principal de résidence du personnel du Sydeme.

## PROVENANCE DES AGENTS DU SYDEME

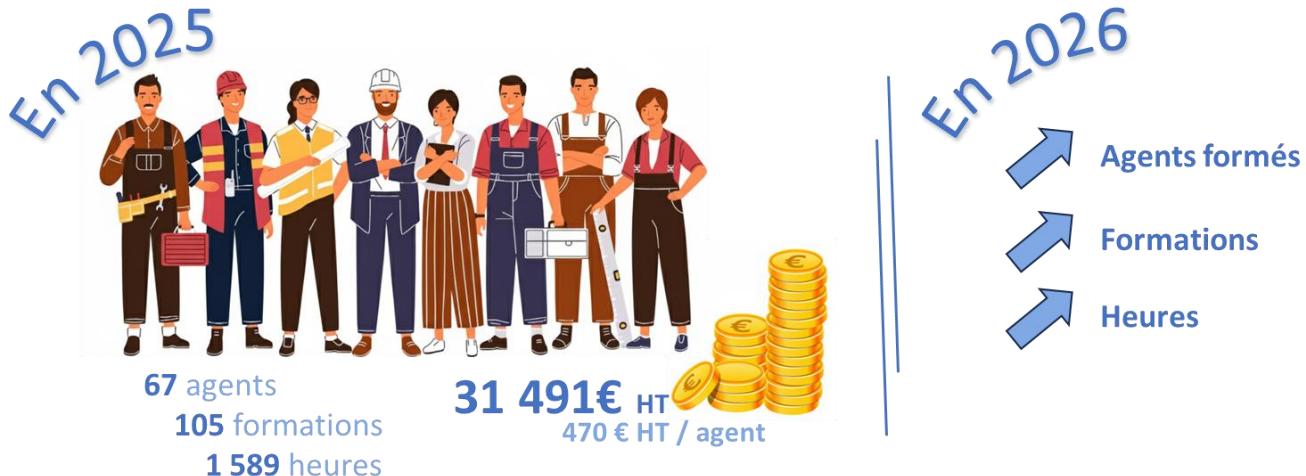


### C.3.Le télétravail

Mis en place dans l'urgence lors de la pandémie de COVID en 2020, le télétravail a été instauré à l'unanimité par délibération du Comité syndical le 13 septembre 2021, l'objectif étant de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Parfois réticents à travailler en distanciel, la quasi majorité des salariés occupant des postes administratifs a adopté aujourd'hui cette nouvelle organisation du travail, en raison de bienfaits avérés du télétravail (moins de trajets domicile-travail, générateurs de perte de temps et de stress, environnement de travail calme, plus propice aux tâches de concentration individuelle, courbe de dérangement plus faible ...).

### C.4La formation professionnelle



Suite à une visite/inspection de la DREAL en janvier 2025, qui a demandé au Sydeme de se mettre en conformité avec la réglementation du Code du travail, qui impose des formations annuelles à l'évacuation et à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie, une formation a été réalisée à l'attention les salariés et agents de Sainte-Fontaine. Le reste des effectifs sera formé en 2026.

Les formations initiales et recyclages SST (Sauveteur et Secouriste du Travail), qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la prévention des risques professionnels et à la gestion des urgences sur les lieux de travail, ont été réalisées en partie en janvier 2025. De nouvelles sessions de formation SST (initiales et recyclages) seront organisées en début d'année 2026.

#### **Formations réalisées en 2025**

Nombre de formations obligatoires / de sécurité suivies en 2025	94
Nombre de formations non obligatoires suivies en 2025	11
Nombres de jours de formations en 2025	1 589 heures soit 227 jours
Nombre de salariés ayant suivi au moins 1 formation en 2025	67
Formations les plus récurrentes en 2025	Habilitations électriques, FIMO et CACES

#### **Le prévisionnel 2026 des formations**

Nombre de formations obligatoires / de sécurité prévues en 2026	102
Nombre de formations non obligatoires prévues en 2026	15

## C.5 Le statut du Sydeme : SPIC ou SPA ?

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



La Chambre régionale des comptes, dans son rapport rendu en septembre 2024, invite le Sydeme à clarifier son régime juridique et financier, en menant une étude approfondie sur la qualification de ses différentes activités, afin d'en tirer les conséquences tant sur le plan juridique que financier. En effet, la qualification juridique des activités du Sydeme n'a jamais été clairement tranchée : il s'agit soit d'un service public administratif (SPA), soit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Une étude a ainsi été confiée à un cabinet d'avocats parisien, portant sur les conséquences du changement de mode de gestion de SPIC en SPA, et notamment sur la gestion du personnel. L'étude inclut également un volet budgétaire et fiscal. Le cabinet a rendu ses conclusions en février 2025, estimant que le Sydeme relève d'un SPA. Les salariés devront se voir proposer des contrats de droit public, reprenant les clauses essentielles de leur contrat de travail actuel.

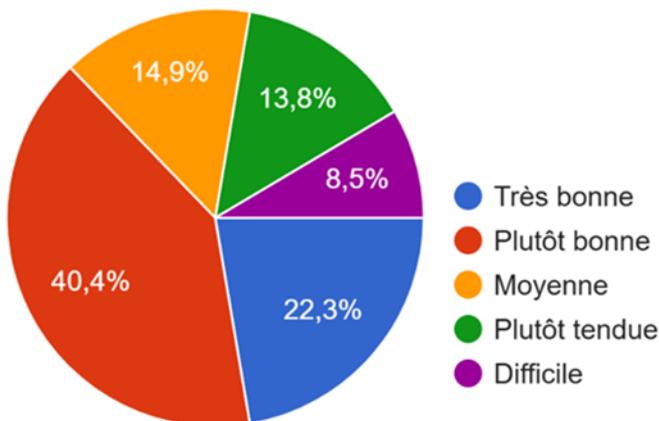
## C.6 La qualité de vie au travail

Le mal-être en entreprise est un enjeu majeur encore trop sous-estimé. Si un employeur le néglige, il peut s'avérer extrêmement coûteux pour l'entreprise. Une étude en 2023 a démontré que le mal-être au travail coûtait **13 340 €** par an et par collaborateur (soit pour le Sydeme environ 1 907 000 € par an) : absences fréquentes, turnover élevé, baisse de productivité et de la motivation... Les répercussions sont multiples et impactent directement les finances et la performance globale d'une entreprise.

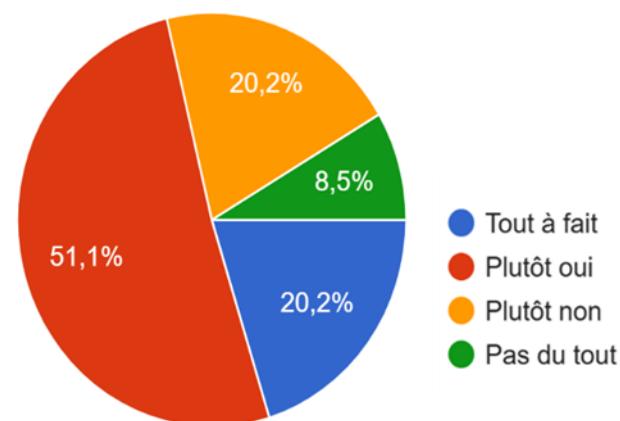
Fort de ce constat le Sydeme a décidé de réaliser un sondage anonyme à destination de l'ensemble des salariés, afin de mettre en place des axes d'amélioration.

Ce sondage a été diffusé aux agents du Sydeme sur MySydem', aux adresses email Sydeme et aux adresses email personnelles des agents. Au 13 octobre 2025, 94 réponses (sur 143 salariés/agents concernés) ont été enregistrées. Ce taux d'engagement témoigne de l'intérêt réel des agents pour les sujets liés au bien-être au travail et de leur envie de contribuer à une démarche collective d'amélioration.

1. Comment décririez-vous l'ambiance générale dans votre service ?



2. Vous sentez-vous écouté(e) et pris(e) en compte dans votre travail au quotidien ?



### 3. Qu'est-ce qui contribue, selon vous, à une bonne ambiance au travail ?

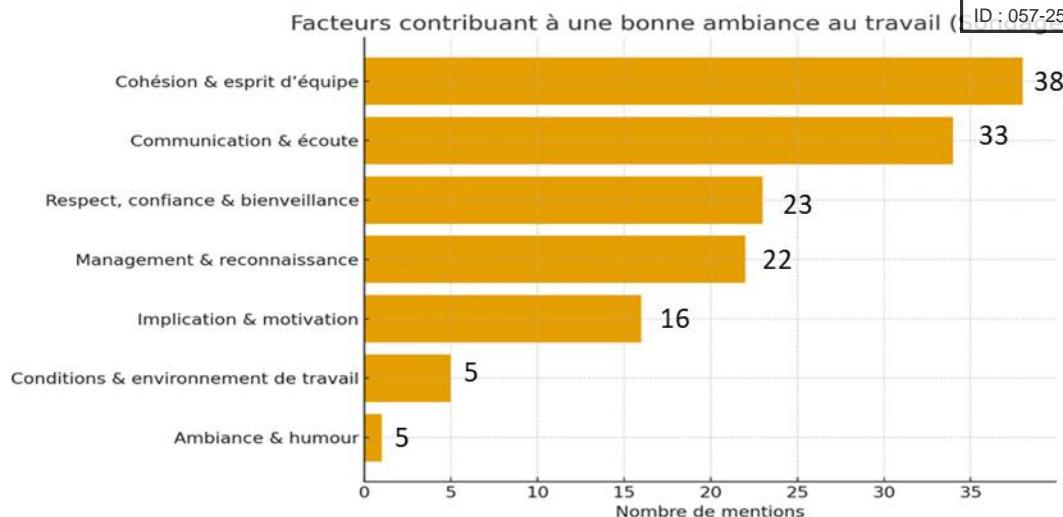
Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

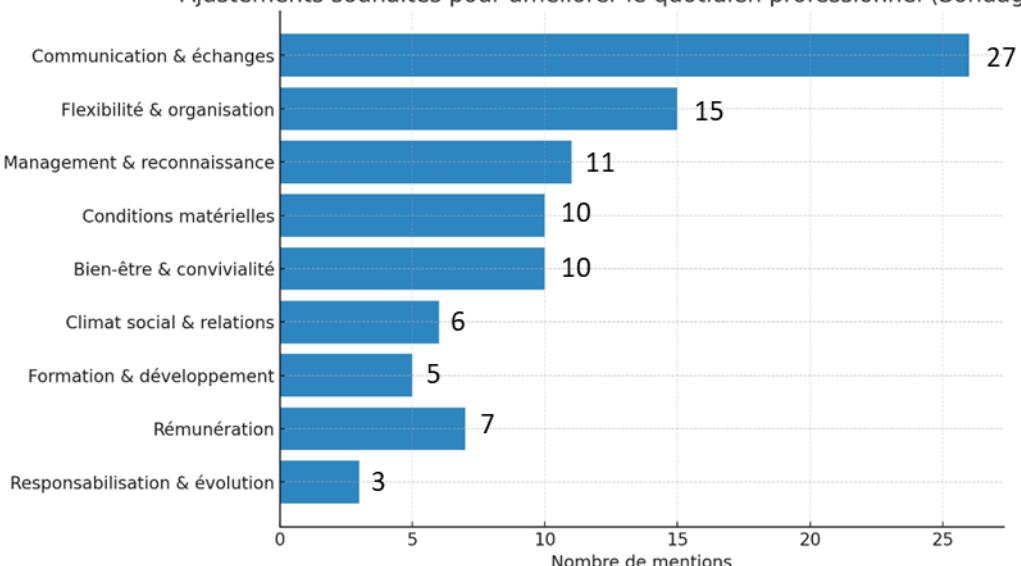
**S<sup>2</sup>LO**

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

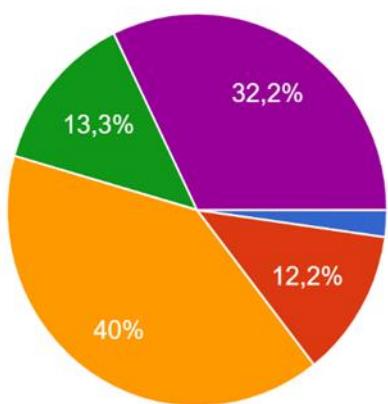


### 4. Quels ajustements – même minimes – feraient une vraie différence dans votre quotidien professionnel ?

Ajustements souhaités pour améliorer le quotidien professionnel (Sondage QVT)

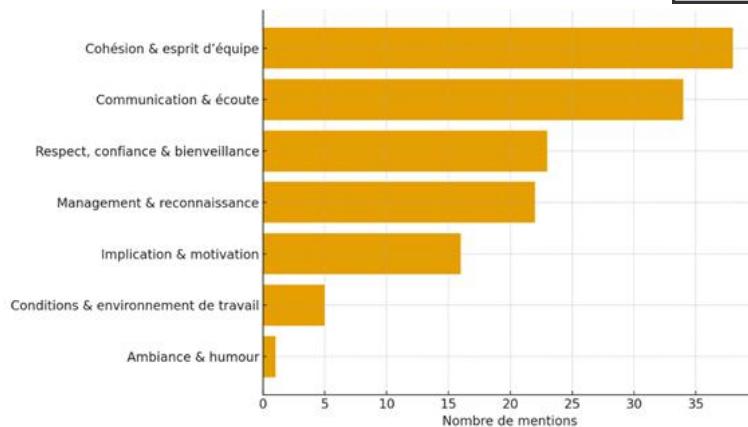


### 5. Vous sentez-vous attaché au Sydeme et pensez-vous que son image devrait être plus défendue ?



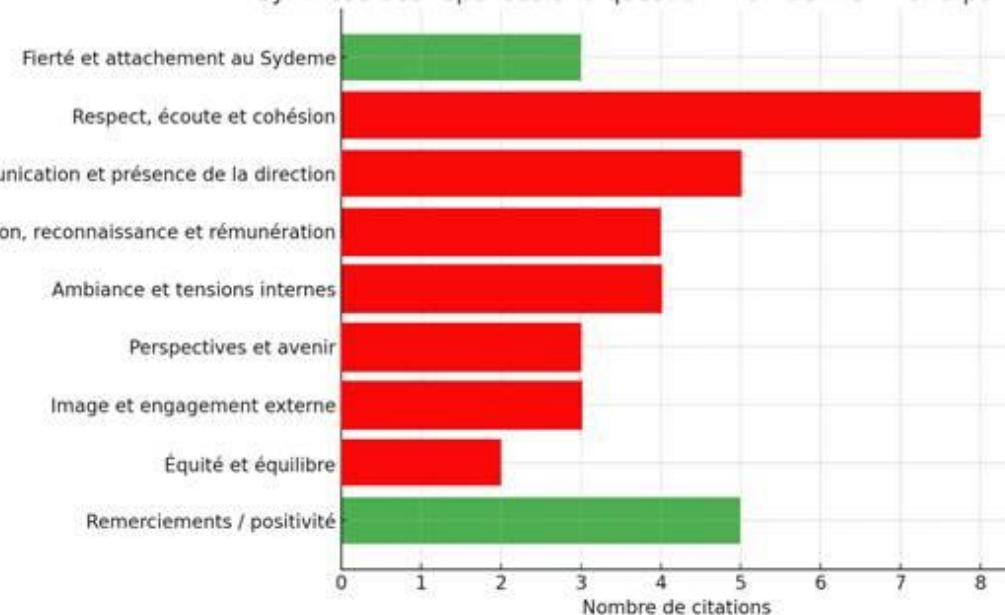
- Je ne me sens pas attaché(e) au Sydeme et je ne pense pas qu'il soit utile de défendre son image
- Je suis attaché(e) au Sydeme mais je comprends les critiques formulées à son encontre
- Je suis attaché(e) au Sydeme et je regrette que sa mauvaise image persiste malgré les efforts réalisés
- Je suis attaché(e) au Sydeme mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répondre à toutes les attaques des médias ou autres
- Je suis très attaché(e) au Sydeme et je souhaiterais une communication plus active pour rétablir la vérité et valoriser notre travail

## 6. Ressentez-vous le besoin de plus de communication de la part des responsables ?



## 7. Un dernier mot à partager ?

Synthèse des réponses à la question : 'Un dernier mot à partager ?'



## Légende :



Commentaires positifs  
Attentes exprimées

Les résultats mettent en lumière une **équipe globalement investie et attachée à son entreprise**, tout en exprimant des **attentes claires** sur plusieurs plans :

- **La communication et les échanges internes** apparaissent comme le principal levier d'amélioration. Les agents souhaitent plus de transparence, d'écoute et de retours d'information réguliers entre les différents niveaux hiérarchiques.
- **La cohésion et l'esprit d'équipe** sont fortement valorisés : entraide, convivialité, respect et bienveillance sont cités parmi les piliers d'une bonne ambiance de travail.
- **Le management et la reconnaissance** occupent une place importante dans les attentes : les collaborateurs aspirent à davantage de valorisation, de confiance et d'implication dans les décisions.
- **L'organisation et la flexibilité du travail** reviennent fréquemment, qu'il s'agisse d'horaires adaptés, de répartition des missions ou d'autonomie renforcée.
- **Les conditions matérielles** (équipements, véhicules, outils) et **le cadre de travail** sont également évoqués, de même que le besoin de **formation, de développement professionnel** et d'une **meilleure visibilité sur l'avenir**.

Les **réponses libres** traduisent un **attachement fort au Sydeme**, une **fierté d'appartenance**, mais aussi une **envie de continuer à faire évoluer le Sydeme**. Elles mettent en avant des valeurs humaines solides — respect, cohésion, **confiance** — tout en soulignant quelques fragilités : tensions internes, manque de clarté dans certains rôles ou besoin de reconnaissance plus visible. Les **axes prioritaires d'action** identifiés :

- Renforcer la **communication interne** et la **présence de la direction sur le terrain**,
- Encourager la **cohésion d'équipe** à travers des temps d'échange et de convivialité,
- Valoriser davantage le **travail accompli et les compétences**,
- Maintenir un **équilibre entre exigence professionnelle et bien-être individuel**.

#### En résumé :

Ce sondage met en exergue les attentes des agents du Sydeme qui ne manquent ni de motivation ni de bonne volonté : ils souhaitent simplement évoluer dans un environnement où leur travail est reconnu, leur parole entendue et leur implication valorisée.

Ainsi, des formations à la QVCT à l'attention des managers seront réalisées début 2026. Une sensibilisation sur le harcèlement au travail sera dispensée à l'attention de tous les salariés.

Enfin, une journée de cohésion d'entreprise (dont le format est encore à l'étude) qui pourrait être reconduite chaque année devrait déjà être fixée en 2026.

## D. Le point sur l'activité 2025 – projection 2026

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



### D.1 La communication

En 2025, le plan de communication a adopté une vision plus globale : au-delà des consignes de tri des biodéchets et des recyclables, il a intégré également des filières stratégiques telles que les textiles, les meubles, les jouets et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Un accent particulier a été mis sur la prévention des déchets, afin de renforcer la dynamique de sensibilisation et d'encourager les habitants à adopter des pratiques plus responsables (seconde main, écoconsommation...).

#### D.1.1. Actions de communication menées en 2025

En 2025, le territoire a connu sa première année complète avec l'utilisation des nouveaux dispositifs de tri et de collecte des recyclables sur l'ensemble des collectivités : une étape majeure qui marque la fin définitive de l'utilisation du sac orange et l'harmonisation du nouveau code couleur pour le tri des recyclables à l'échelle nationale.

Pour accompagner cette dynamique, le Sydeme a poursuivi le déploiement d'outils innovants et de nouvelles actions de communication. L'année a notamment été marquée par le lancement de **DÉFI'TRI**, un outil interactif de sondage et de sensibilisation qui permet aux habitants d'évaluer leurs connaissances sur le tri des déchets et d'obtenir un retour personnalisé. Aussi, en septembre, une application innovante a été promue sur le territoire : **Çavaouù**. Elle utilise l'intelligence artificielle pour identifier les déchets simplement en les photographiant et indique immédiatement où ils doivent être déposés, en fonction du type de déchet et de la géolocalisation de l'usager.

Parallèlement, la **communication digitale** a connu un nouvel élan avec le **lancement du compte Instagram du Sydeme**, venant renforcer la présence en ligne et la proximité avec les habitants. Cette stratégie numérique s'est accompagnée d'un développement de la **communication de terrain**, notamment au sein des permanences, pour maintenir un lien direct et concret avec le public.

**Des opérations ont été conduites auprès du jeune public et du grand public :**



- **Le concours pédagogique 2024-2025 « Fripes en scène : une histoire au bout du fil »**

Ce concours avait pour objectif de sensibiliser les élèves au tri, au recyclage, à la réutilisation et à la réparation des **TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures)**.

Au total, **7 établissements** de Moselle-Est – écoles primaires et collèges – ont pris part à l'opération, représentant **8 classes et 154 élèves**.

- Les classes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles étaient invitées à explorer les **arts de la scène**, en réalisant soit une **chanson accompagnée d'un clip vidéo**, soit une **saynète** sur la thématique de la seconde vie des textiles. Par ailleurs, **3 classes** ont organisé une **collecte au sein de leur établissement**, récupérant ainsi **1 163 kg de textiles, linge de maison et chaussures**.



Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**

- Les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E). En 2025, les visites ont connu une légère diminution par rapport à l'année précédente.



Une fresque pédagogique habille désormais le couloir des salles d'animations et contribue à sensibiliser les enfants aux thématiques de la biodiversité et de la préservation de l'environnement.



- L'aire de tri pédagogique a poursuivi son évolution avec le remplacement du **contenant de collecte des déchets** en vrac, désormais plus pratique.



- les mercredis éco-éducatifs : **4 mercredis éco-éducatifs** ont été organisés :



La collecte de jouets, « **Laisse parler ton cœur** », à laquelle le Sydeme participe pour la **9<sup>e</sup> édition**, mobilise cette année : **8 adhérents** et **57 points de collecte**. Cette opération solidaire vise à offrir une seconde vie aux jouets tout en sensibilisant le public à la réutilisation et à la réduction des déchets.



# CHIFFRES CLÉS



## D.1.2. Bilan budget 2025 et indicateurs au 30.09.2025

Le budget alloué à la communication, adopté par le Comité syndical lors de sa réunion du **31 mars 2025**, s'élève à **124 590 € HT**, soit une **augmentation de 27 %** par rapport à **2024** (98 100 € HT). Cette progression traduit la volonté du Sydeme de **renforcer sa stratégie de communication**, en accordant une attention particulière à **la rénovation de la flotte de semi-remorques**, au **développement de la communication digitale**, ainsi qu'à la création d'**outils pédagogiques et de sensibilisation**.

Au 30 septembre 2025, les dépenses réalisées et engagées s'élèvent à **84 788 € HT** sur un montant global de **124 590 €**, soit **68 %** des crédits alloués pour l'année. La publication d'un nouveau numéro du journal « *Trions, valorisons...* » n'a pas encore été réalisée ; d'autres prestations sont prévues lors du dernier trimestre 2025, notamment **une campagne radio et la poursuite de la rénovation des semi-remorques**.

Les principales dépenses concernent la **création et la mise en place d'outils pédagogiques** destinés à **tous les publics** (grand public, scolaires...), utilisés notamment lors des visites du CT2E et de Méthavalar, pour un montant total de **32 130 € HT**, soit **environ 38 %** des crédits consommés.

- **Outils de communication du CT2E** (maquette animée, matériel d'animation...) : 26 254 € HT
- **Événements et concours pédagogique 2024-2025** : 5 876 € HT

Parallèlement, une part importante du budget a été consacrée aux **outils de communication destinés aux intercommunalités et aux usagers**, ainsi qu'au **développement et à la maintenance des supports numériques** du Sydeme (site internet, Sydem'app, quiz Défi'Tri...), pour un total de **26 008 € HT**, soit **environ 31 %** des crédits consommés.

- **Outils de communication – Défi'Tri** : 5 354 € HT
- **Sponsorisation sur les réseaux sociaux** : 6 498 € HT
- **Hébergement et maintenance des plateformes numériques (site internet, Sydem'app, #Mémotri, Sydem'Quizz)** : 7 497 € HT
- **Espace pédagogique** : 6 659 € HT

Une autre part du budget a été consacrée à la **valorisation visuelle du Sydeme** à travers la **rénovation des semi-remorques**, le **marquage de véhicules** et la **mise à jour de la signalétique** sur les différents sites. Ces actions représentent un montant total de **20 474 € HT**, soit **environ 24 %** des crédits consommés :

- **Rénovation des semi-remorques** : 11 000 € HT
- **Signalétique** : 6 575 € HT
- **Marquage de véhicules** : 2 899 € HT

Enfin, les **autres dépenses**, représentant environ **7 %** des crédits consommés, concernent principalement :

- **Abonnements, cotisations, papeterie : 2 818 € HT**
- **Journal : 3 358 € HT**

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

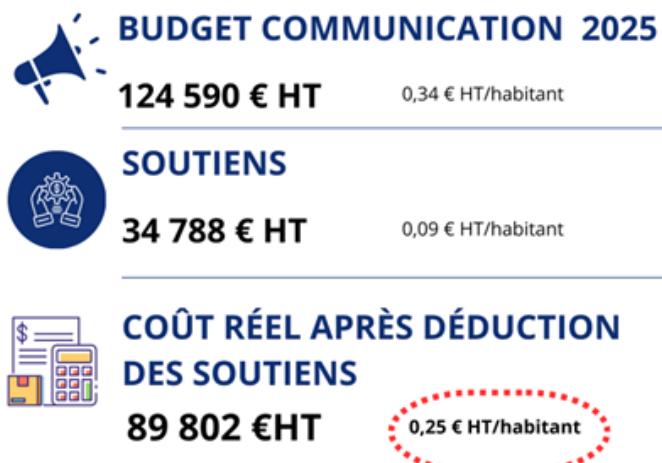
Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Le montant des subventions qui découlent des actions des communication 2025 s'élève à **34 150 € HT** (hors Soutiens à la Communication de Citéo), à savoir :

- **Refashion pour les Textiles : 23 650 €**
- **GrDF pour le flocage des nouveaux tracteurs GNV : 4 500 €**
- **OCAD3E / Ecosystem pour les D3E : 6 000 €**
- **Eco-mobilier pour les Meubles : 3 600 €**



### D.1.3. Projets 2026.

En 2026, le plan de communication du Sydeme poursuit sa stratégie de développement digital et de supports pédagogiques innovants.

La nouvelle version de **Défi'Tri**, outil de sondage numérique, permettra aux usagers de tester plus rapidement leurs connaissances et de se corriger en cas de besoin.



Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Le site internet sera enrichi d'animations interactives et d'outils intelligents, conçus pour adapter la communication aux besoins spécifiques des usagers et maximiser leur engagement. **Des mini-jeux en ligne, escape game thématiques et autres supports pédagogiques viendront compléter cette offre ludique et éducative.**

La communication de terrain sera renforcée avec des actions de communication en permanences de distribution des sacs, avec les **mercredis éco-éducatifs**, les visites de Méthavalor et des animations enrichies au **CT2E**, incluant nouvelles créations vidéos pour la maquette animée, des escape game sur la thématique du tri des biodéchets et de la prévention déchets ainsi que des ateliers pédagogiques et de nouveaux aménagements de la serre pédagogique. Le journal semestriel « **Trions, Valorisons...** » continuera d'être distribué lors des permanences de remise des sacs, permettant d'informer directement les usagers.

La modernisation de notre flotte de transport se poursuivra avec la rénovation de **la flotte de semi-remorques**, floquées avec la nouvelle charte graphique du Sydeme, affirmant une identité visuelle renforcée sur le territoire.



De nouveaux projets pédagogiques verront également le jour, comme le **Pass'écolo « Défi DÉEémentiel: Sauve tes appareils ! »**, centré sur le tri et la valorisation des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE).

La communication interne sera également soutenue par des actions spécifiques visant à fédérer l'ensemble des équipes autour de ces initiatives.

#### Soutien financier aux initiatives :

Les subventions attendues pour ces actions s'élèvent à environ **35 000 € HT** :

- **Refashion (textiles) : 25 000 €**
- **GrDF (tracteurs GNV) : 3 000 €**
- **OCAD3E / Ecosystem (D3E) : 6 000 €**
- **Eco-mobilier (meubles) : 1 000 €**

Grâce à ces efforts combinés, 2026 s'annonce comme une année décisive pour engager davantage les citoyens et renforcer leur maîtrise des consignes de tri.

### Bilan global de production

L'unité de confection de sacs a été créée pour la fabrication des sacs nécessaires au dispositif de tri et de collecte Multiflux : sacs verts pour les biodéchets, les sacs orange pour les recyclables et les sacs bleus pour les résiduels. L'activité liée aux besoins propres du Sydeme était complétée à la marge par la vente de sacs à des tiers.

La modification des schémas de collecte avec la sortie des recyclables du dispositif Multiflux dès 2022 a entraîné une baisse progressive de production liée à l'arrêt de la confection des sacs orange (arrêt définitif en juillet 2024).

La confection de sacs jaunes transparents pour les recyclables et le maintien de la vente de sacs aux tiers ont permis de limiter cette baisse de production. En 2025, la quantité de sacs produits sera inférieure à celle de 2024. A périmètre constant et à schémas de collecte équivalents, **la production 2026 devrait être équivalente à celle de 2025, elle devrait passer sous la barre des 40 millions de sacs** (contre plus de 50 millions en 2020)

La baisse de production ne se ressent pas sur le temps disponible des machines. Les équipements utilisés sont ceux d'origine, ils sont vieillissants. La vitesse de production a dû être réduite pour éviter les rebuts de production sur les lignes de façonnage (décalage des découpes et des soudures).

En 2026, la production des sacs pour les adhérents restera l'activité principale de l'unité de confection, avec majoritairement les sacs Multiflux (sacs verts et sacs bleus) et en complément des sacs jaunes transparents. **Tout comme en 2025, la production de 2026 devait se répartir entre 80% de sacs Multiflux, 15% de sacs jaunes transparents et 5% de sacs vendus aux tiers.**

Concernant la vente aux tiers, le démarchage devient complexe avec le contexte économique et les réglementations en vigueur. D'une part, l'activité de la collecte des textiles, secteur d'activité principal des ventes aux tiers, tant d'un point de vue des quantités produites que du chiffre d'affaires, rencontre actuellement des difficultés économiques. D'autres part, les grossistes préfèrent aujourd'hui proposer des tarifs intéressants quitte à diminuer la qualité.

### Consommation électrique

La consommation électrique est étroitement liée à la production en mètres linéaires extrudés et aux températures extérieures. La consommation annuelle est estimée entre 1 250 000 kWh et 1 350 000 kWh. Il faut environ 30 kWh pour la fabrication de 1 000 sacs, tous types confondus. Une hausse du coût du kWh peut venir effacer les économies de kWh consommés.

La consommation en 2024 a **augmenté** par rapport à 2023, mais en raison d'un prix du kWh plus bas en 2024, la dépense totale a diminué de 26,05%.



Les matières premières sont composées principalement de polyéthylène (majoritairement vierge 70% et recyclé 30%), mais également de carbonate de calcium (craie), de colorants et d'encre.

Le polyéthylène représente la dépense principale pour les matières premières. Les tarifs 2025 sont relativement stables mais ils restent supérieurs aux valeurs avant la période COVID de 2020.

La part de polyéthylène recyclé ne peut être significativement augmentée au-delà des 30% en raison de contraintes techniques et d'hygiène.

Depuis l'arrêt de la production de sacs orange, la consommation de polyéthylène a diminué d'environ 25% :

- les sacs orange étant les sacs plus grands,
- les sacs jaunes sont produits en quantité moins importante que les sacs orange et ont une densité inférieure à ces derniers (40 microns contre 25 microns).

Il faut environ en moyenne, tous types de sacs confondus, **20 kg de polyéthène pour produire 1 000 sacs**. Le tarif du polyéthylène varie entre 1 400 et 1 800 € /tonne, le polyéthylène vierge étant plus cher que le recyclé.



**En 2026, il faudra plus de 725 tonnes de polyéthylène pour produire les 40 millions de sacs soit une dépense supérieure au million d'euros.**

L'année 2025 a été marquée par des opérations de maintenance lourdes :

- nettoyage de tête de la ligne d'extrusion n.2,
- révision des deux lignes de façonnages.

En 2025, une évolution de la réglementation impose aux fabricants de polyéthylène de retirer les PFAS de leur formulation. Ces substances chimiques étaient intégrées à la fabrication pour améliorer la processabilité des produits lors de l'extrusion. Très persistants dans l'environnement, ils sont amenés à disparaître progressivement. Des essais ont été réalisés avec les nouveaux polyéthylènes sans PFAS proposés en alternative. Aucune difficulté technique n'a été rencontrée.

## Perspectives de production 2026

L'accompagnement des collectivités pour l'amélioration de leurs performances de collecte continuera en 2026 avec la proposition de sacs jaunes transparents de volumes supérieurs à 50 litres pour s'adapter à la taille des emballages produits (restauration collective), aussi bien pour les collectivités ayant mis en place une collecte en sacs jaunes en porte à porte que celles ayant déployé l'apport volontaire, les sacs jaunes pouvant servir de contenant de pré-collecte et de transport entre le lieu de production et la borne.

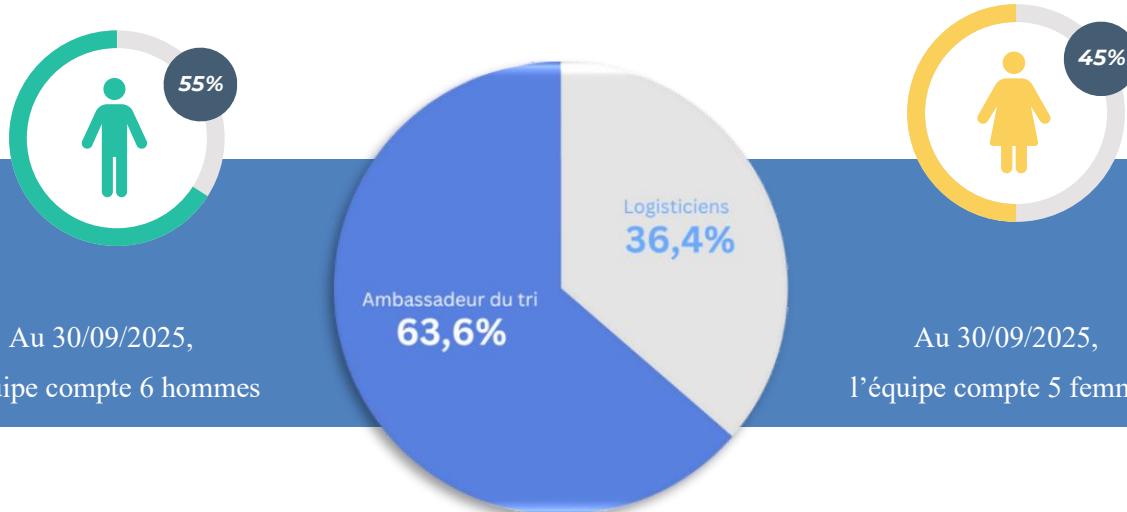
## D.3 La distribution des sacs

### D.3.1. L'organisation de la distribution

La distribution des sacs est organisée dans chaque commune membre du Sydeme, dans le cadre de permanences Multiflux à fréquence semestrielle, dont la durée est adaptée à la taille de la commune.

Conscient des contraintes que peuvent représenter des créneaux horaires restreints et afin de se rapprocher d'un service public au plus près de la population, **le Sydeme permet aux administrés de se rendre dans n'importe quelle permanence du territoire, ce principe de mobilité largement apprécié des usagers**. Les usagers peuvent consulter l'agenda en ligne du Sydeme et se rendre à la permanence de leur choix. Ce principe de mobilité n'est cependant pas appliqué dans les intercommunalités ou les communes qui distribuent des sacs Multiflux de dépannage.

## L'effectif



Au 30 septembre 2025, l'équipe compte 11 personnes : 4 logisticiens et 7 ambassadeurs du tri. Deux des ambassadeurs travaillent à 80% et un ambassadeur à 60% dans la cadre d'une pré-retraite. L'année a connu plusieurs mouvements avec le départ d'un loggien suivie du recrutement d'un remplaçant ainsi que de deux mobilités internes.



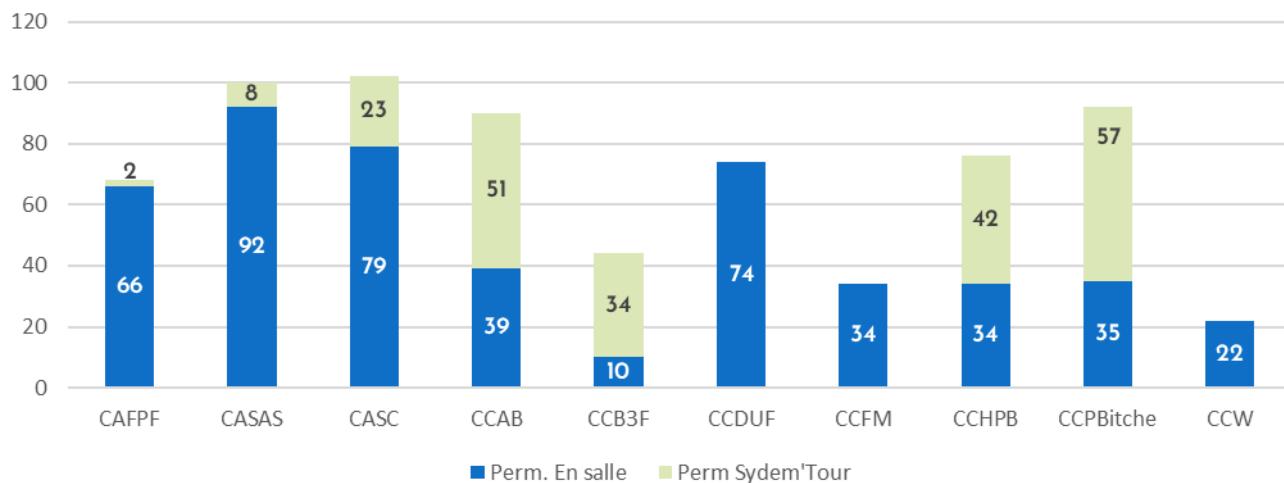
Permanences



Heures

Au total 702 permanences ont été organisées en 2025 ce qui représente un total de 3 288,5 heures, avec une moyenne de 2,95 permanences par jour, réparties sur tout le territoire.

## RÉPARTITION DES PERMANENCES DE DISTRIBUTION PAR INTERCOMMUNALITÉS EN 2025



### Distribution des sacs

#### Chiffres clés

Zone de graphique !

**1 197 417** Rouleaux de sacs

N.B :

Les chiffres sont arrêtés  
au 30 septembre 2025

**↑ 226 431**

Rouleaux de sacs livrés par le Sydeme aux  
mairies et intercommunalités

SAC BLEU  
30 LITRES

84 100

SAC BLEU  
50 LITRES

56 896

SAC JAUNE  
TRANSPARENT

30 105



SAC VERT

55 330

37,14%

25,13%

15,30%

24,44%

**↑ 970 986**

Rouleaux de sacs distribués par le Sydeme lors  
des permanences de distribution

SAC BLEU  
30 LITRES

84 100

SAC BLEU  
50 LITRES

56 896

SAC JAUNE  
TRANSPARENT

30 105



SAC VERT

55 330

40,96%

3,07%

20,30%

35,68%

Le graphique ci-dessous reprend la répartition du nombre de rouleaux de sacs distribués par couleur et par commune le 30 septembre 2025 :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025  
 Reçu en préfecture le 30/12/2025  
 Publié le  
 ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



Les sacs distribués sont enregistrés dans la Sydem'base selon différents profils :

- particulier (les ménages),
- association,
- administration (mairie, école, ...tout bâtiment dépendant de la gestion communale ou intercommunale),
- professionnel.



PROFIL	SAC BLEU 30 LITRES	SAC BLEU 50 LITRES	SAC JAUNE TRANSPARENT	SAC VERT
PARTICULIER	385 672	111	190 225	339 554
PROFESSIONNEL	6 978	20 594	4 083	3 934
ADMINISTRATION	4 149	6 721	1 933	2 163
ASSOCIATION	927	2 362	800	771

Les sacs distribués représentent des gros volumes et des charges lourdes nécessitant des moyens matériels adaptés et essentiels à la manutention, en l'occurrence :



#### DES VÉHICULES

- 1 camion remorque, le Sydem'Tour, composé de 2 espaces : l'accueil des usagers et le stockage
- 1 véhicule poids-lours (permis C, en location) de 19 tonnes
- 1 véhicule 8,5 tonnes (permis C, en location)
- 1 fourgon (permis B)



#### DES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION

- 3 tire-palettes manuels
- 2 diables
- 1 tire-palette électrique
- 1 gerbeur

Le tableau ci-dessous reprend la liste des véhicules ainsi que les kilomètres parcourus par année

VEHICULE LEGER	2023	2024	2025
HA-892-SF	15 142 AZ-331-WD	17 346 AZ-331-WD	11 501
CV-125-AZ	12 776	12 197	10 063
HA-857-SF	11 392 AC-225-HB	12 706 AC-225-HB	11 050
DY-753-SZ	18 198	16 431	11 151
CG-214-NR	5 359	6 691	4 829
CG-498-VH	8 574	13 760	4 962
<b>TOTAL</b>	<b>71 441</b>	<b>79 131</b>	<b>53 556</b>
POIDS LOURD	2023	2024	2025
EY-412-ZP	29 825	22 438	20 197
Sydem'Tour	11 575	12 169	8 821
FR-334-TV			897
<b>TOTAL</b>	<b>41 400</b>	<b>34 607</b>	<b>29 018</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 841</b>	<b>113 738</b>	<b>82 574</b>

En fin d'année 2024, deux véhicules légers ont été remplacés par deux Fiat Doblo essence. Le renouvellement était nécessaire compte tenu de l'âge (2009–2010), du kilométrage et des pannes à répétition.

Pour sécuriser la logistique, une enveloppe de 70 k€ a été inscrite au budget 2025 pour un nouveau véhicule (PTAC 6,5T). **Commande passée : le véhicule est attendu fin 2026.**

En attendant la livraison, un 7,5 t est loué pour couvrir les besoins matériels, au tarif de 2 070,75 € / mois. Cette solution assure la continuité des opérations en attendant la réception du nouvel équipement

Une réflexion a été menée concernant le remplacement du fourgon actuel (acquis en 2012), dont les performances sont limitées par une charge utile réduite à 500 kg (soit au maximum 5 caisses-palettes). Cette limitation résulte de son fonctionnement au gaz, dont l'équipement ( $\approx$ 200 kg) réduit d'autant la capacité de chargement. Un véhicule plus adapté est nécessaire pour optimiser les livraisons et les enlèvements liés aux permanences de distribution des sacs.

- *Continuité de service assurée par la location d'un camion hayon 7 Tonnes : Le fourgon n'étant plus utilisable, un véhicule 7T5 a été loué afin d'assurer la continuité logistique de la distribution des sacs.*
- *Achat acté d'un 7 Tonnes – livraison 2026 : Conformément à l'enveloppe de 70 k€ inscrite au budget 2025, l'achat d'un 7T5 a été réalisé. La livraison est prévue courant 2026. Le PTAC à 6,5 tonnes garantira une meilleure efficacité et fiabilité des opérations (capacité accrue, meilleure disponibilité, réduction des rotations). D'ici là, la location permet de maintenir le niveau de service.*

Le Sydem'Pass est une carte d'identification attribuée à chaque ménage. Elle contient une puce RFID permettant d'accéder aux différentes déchèteries du territoire en fonction de l'intercommunalité dont dépend l'usager. Elle permet également l'identification lors des permanences de distribution des sacs Multiflux à l'aide d'un code-barres inscrit au dos de la carte.



FACILITE

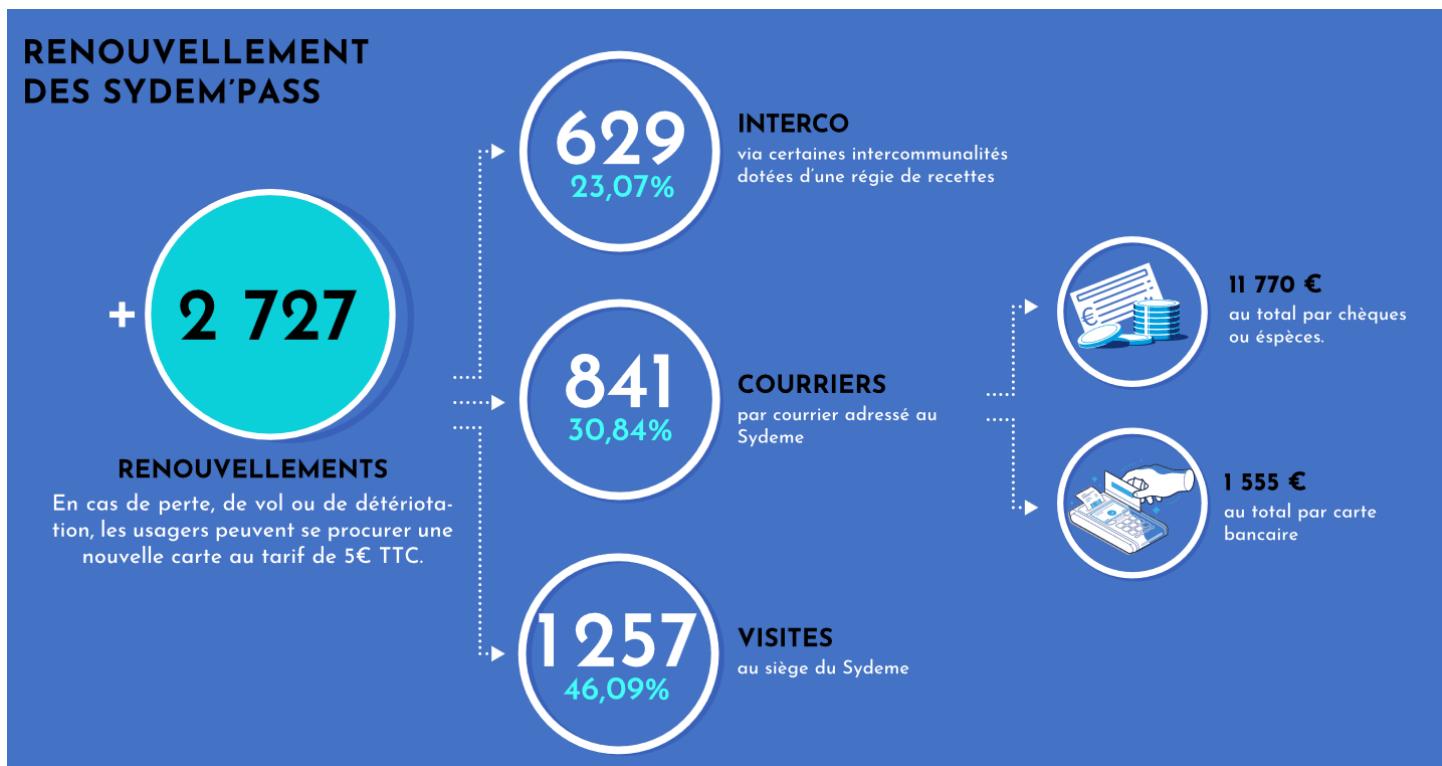


ACCES AUX  
DECHETTERIES



IDENTIFICATION  
RAPIDE PAR SCANN

Certains événements ou certaines situations peuvent amener à ne plus attribuer la carte sur le profil de l'usager (déménagement, décès...). Dans ces cas de figure, la carte est remise en circulation afin d'être réattribuée à une autre fiche en cas de besoin. Cette carte est remise gratuitement lors de la première attribution. En cas de perte, de vol ou de détérioration, les usagers peuvent se procurer une nouvelle carte auprès du Sydeme au tarif de 5 € TTC.



L'ERP Styx est un logiciel de gestion des déchets qui permet de recenser les informations de manière dématérialisée en une base de données informatique.

La Sydem'base est l'outil permettant d'établir un suivi et un historique des dotations de sacs et de visualiser l'ensemble des informations relatives à chaque ménage. Cet outil est utilisé par chaque intercommunalité et commune membre du Sydeme sur un fonctionnement dit « en ligne » qui recense les informations en direct avec le logiciel ERP Styx.



*Différents modules complémentaires peuvent être acquis en fonction des besoins de chaque intercommunalité. À ce jour, voici le détail des différents modules complémentaires par intercommunalité :*

EPCI	MODULE DE DECHETERIE	MODULE DE DECHETERIE POUR LES PRO	MODULE DE COLLECTE OM	MODULE DE FACTURATION
CAFPF	✓	✗	✓	✓
CASAS	✓	✗	✗	✗
CASC	✓	✓	✓	✓
CCAB	✗	✗	✗	✗
CCB3F	✗	✗	✗	✗
CCDUF	✓	✗	✗	✗
CCFM	✓	✗	✗	✗
CCHPB	✓	✗	✗	✗
CCPB	✗	✗	✗	✗
CCW	✓	✗	✗	✗

*En référence à la délibération du 23 septembre 2024, il a été acté que le montant de l'adhésion des intercommunalités à ces différents modules complémentaires sera refacturé à :*

- 2 000 € HT par adhésion et par intercommunalité,
- 760 € HT par an et par module existant ou à venir, révisable annuellement en fonction de la revalorisation annuelle du prestataire.

La Sydem'base reste l'outil central pour la distribution des sacs Multiflux. Le fonctionnement est désormais **principalement en ligne**. La “**base locale**” n'est plus utilisée qu'**en dernier recours**, dans les rares cas de **zones blanches** ou de pannes réseau.

Le logiciel a été développé par STYX, société **rachetée par Simpliciti en 2022**. Aucune avancée significative n'a été obtenue depuis les dysfonctionnements apparus au **2<sup>e</sup> semestre 2022**.

En **2025**, le total des prestations liées aux contrats s'élève à **36 208,7 € HT** :

- hébergement **4 691,84 €**
- serveur (3 sessions) **1 005,39 €**
- licences terminal **683,67 €**
- maintenance + modules **29 827,80€**

Seul un acompte de 30 % de la facture de maintenance a été honoré ; le solde demeure en attente de résolution des problèmes rencontrés.

## D.4. Les activités de tri et de transfert.

### D.4.1 Les centres de tri Multiflux

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

S2LO

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

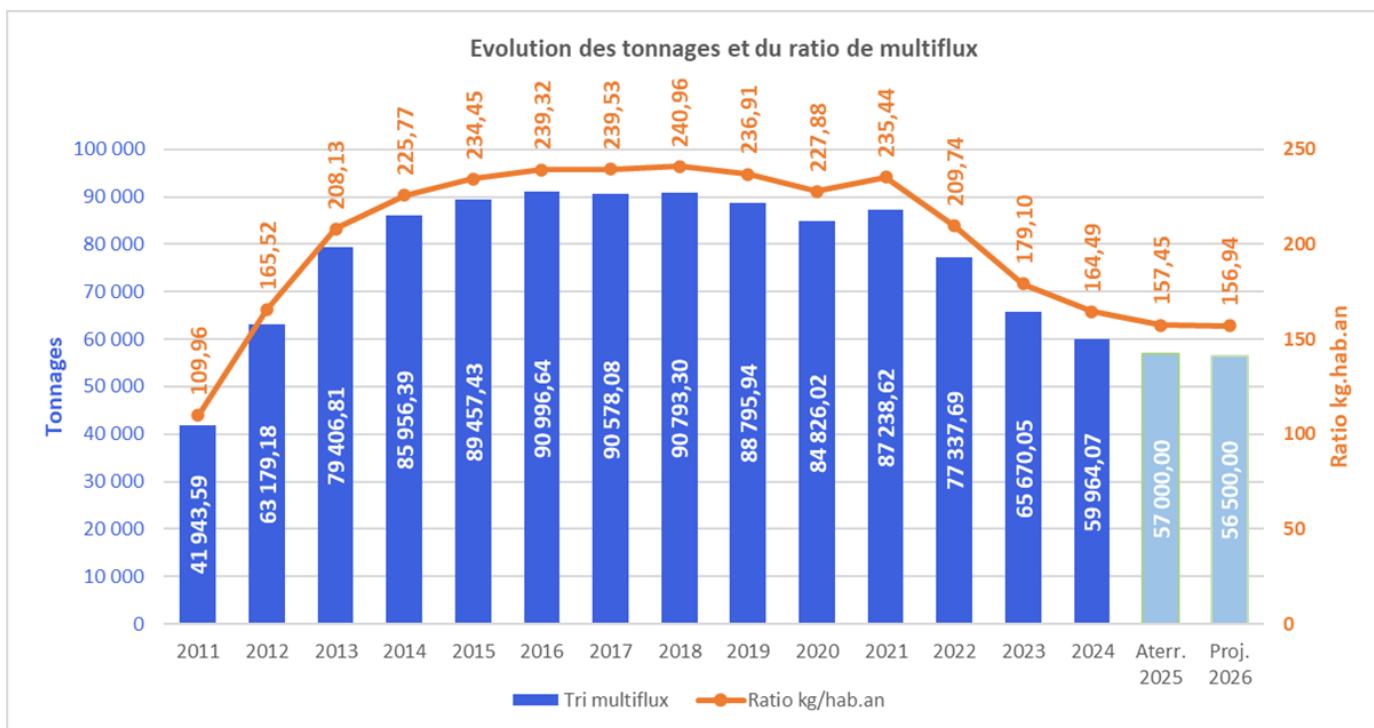
2025 est la première année pleine avec les nouveaux schémas de collecte opérationnels sur 100% du territoire (sortie du sac orange du dispositif Multiflux). Les 3 centres de tri Multiflux trient désormais uniquement 2 flux : les biodéchets et les résiduels.

Pour 2025, les quantités de déchets Multiflux triées étaient estimées à 58 000 tonnes. Au 31 octobre, les tonnes triées s'élèvent à 47 407 tonnes. La projection au 31 décembre devrait être légèrement inférieure à l'estimatif.

Par rapport à 2018, apogée du Multiflux avec plus de 90 000 tonnes, la baisse des tonnages en 2025 devrait être de l'ordre de 33 000 tonnes soit une diminution des tonnages de plus d'un tiers.

A périmètre constant et schémas de collecte équivalents, **les tonnages Multiflux 2026 devraient être similaires à ceux de 2025, à savoir 57 000 tonnes.**

La baisse des tonnages couplée à une baisse de la population (-2 000 habitants par an) se traduit par une baisse de la performance à l'habitant qui a été de 164,49 kg/hab en 2024 contre un ratio estimatif de 157 kg/hab pour 2025.



### Vétusté des installations

Les centres de tri Multiflux ont été mis en service en 2008 (Sarreguemines), 2011 (Morsbach) et 2013 (Faulquemont). Aucun investissement de modernisation de process de tri n'a été réalisé. Le système de convoyage par spirale ainsi que la lecture optique et le logiciel dédié sont aujourd'hui des technologies dépassées, qui présentent de nombreux inconvénients d'exploitation et engendrent un fonctionnement onéreux.

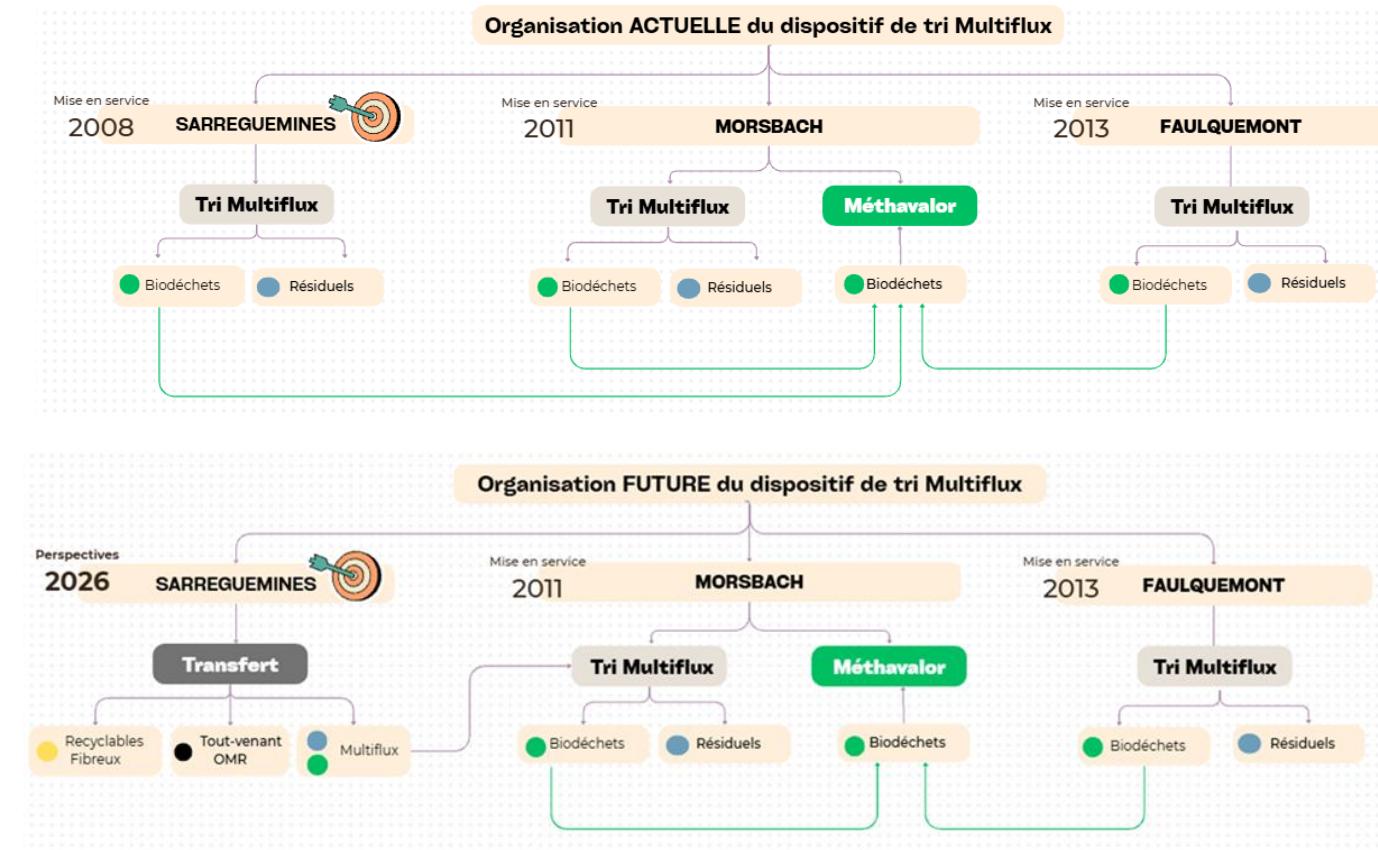
2025

3 centres de tri Multiflux  
1 quai de transfert Multiflux  
Atterrissage 58 000 tonnes  
Ratio 157 kg/hab

2026

2 centres de tri Multiflux   
2 quais de transfert Multiflux   
Projection 56 000 tonnes   
Ratio 157 kg/hab

La baisse des tonnages impacte l'exploitation avec une diminution du temps de travail. Les tonnages suffiraient aujourd'hui à trier l'intégralité des tonnages. Les orientations consisteraient à reconvertisir le bâtiment Multiflux de Sarreguemines en site de rupture de charge de déchets (Multiflux, résiduels, collecte sélective). Cela n'aurait pas d'incidence pour les collectes Multiflux, l'exutoire resterait Sarreguemines. Les apports seraient chargés en semi-remorque qui seraient acheminées vers le centre de tri Multiflux de Morsbach, centre de tri Multiflux le plus proche et étant à proximité immédiate de Méthavvalor.



## Devenir du Multiflux

L'année 2023 avait pour objectif de chiffrer la modernisation des centres de tri Multiflux afin d'assurer la pérennité du service Multiflux tout en améliorant le fonctionnement et en diminuant les charges d'exploitation. Un chiffrage de l'ordre de 10 millions d'euros (process + VRD) a été réalisé pour le renouvellement d'un seul site qui disposera d'une plus grande capacité de tri, réduisant ainsi de 3 à 2 les centres de tri Multiflux. L'investissement a été jugé trop onéreux avec aucune garantie d'amélioration de la qualité du geste de tri. La modernisation des Multiflux a été écartée, d'autant plus que la réglementation en vigueur interdit désormais la collecte des biodéchets en sacs plastiques.

Les services du Sydeme ont travaillé depuis 2024 sur les perspectives du Sydeme, du tri Multiflux et du mode de collecte des biodéchets. **D'ici fin 2025, il sera proposé aux élus une prise de positionnement sur le devenir des Multiflux et éventuellement sur les futurs schémas de collecte des biodéchets.** Des réunions de travail et de présentation du projet « Sydeme 2030 » ont été organisées en février, juillet et septembre 2025 avec les membres du Bureau et des commissions réunies.



- Equipement vétuste / Process obsolète
- Maintenance onéreuse
- Qualité de tri des biodéchets peu satisfaisante
- Tonnages en baisse
  
- Réorganisation logistique
- Réduction du nombre de centre de tri Multiflux
- Augmentation du nombre de quai de transfert Multiflux
- Maintien des exutoires Multiflux pour les collectivités
  
- Fin du dispositif Multiflux
- Nouveau mode de collecte des biodéchets
- Maintien de la valorisation par méthanisation des biodéchets

En attendant, des travaux de maintenance et de sécurisation ont été réalisés en 2024 sur les centres de tri Multiflux et ils se sont poursuivis en 2025 pour maintenir des équipements fonctionnels.

Le maintien des équipements en place a nécessité une enveloppe budgétaire de 190 000 € HT pour 2025 : Faulquemont 50 k€, Morsbach : 100 k€ et Sarreguemines 40 k€.

Les travaux de maintenance réalisés en 2025 sont les suivants :

- **CTM de Sarreguemines :**

- **Sécurisation du site** avec retrait d'une clôture souple discontinue et mise en place d'une clôture rigide avec implantation de 2 portillons d'ici décembre 2025,
- **Amélioration performance énergétique** du bâtiment administratif avec le remplacement de 30 panneaux éclairages en LED en août (prestation réalisée en interne),
- **Maintenance process :**
  - Réfection ligne M7.2 (spirale et Hardox) en mars 2025
  - Rénovation trémie de réception principale (sol et fonds pousoirs) en septembre 2025
- **Ajout d'une activité** de rupture de charge des légers : travaux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, mise en service octobre 2025.
- **Acquisition de nouveaux équipements** : transpalette, 2 bennes basculantes et un réfrigérateur.

- **CTM de Morsbach :**

○ **Réfection complète :**

- des 2 lignes de tri M5 (Spirale + Hardox)
- de la ligne de tri orange (Spirale + Hardox)
- de la trémie de réception ; vérins et blocs de commande,

○ **Amélioration process** : modification de paramètres dans logiciel de tri

○ **Nettoyage** sous la trémie de réception via Malézieux (4 opérations) et en interne (3 opérations).

○ **Sécurisation réglementaire** avec la mise en place d'une ligne de vie au niveau des lignes de tri sacs verts et fines,

○ **Amélioration performance énergétique** du bâtiment administratif avec le remplacement de 10 panneaux éclairages en LED en août (prestation réalisée en interne),

○ **Acquisition de nouveaux équipements** : transpalette, bennes basculantes et une brouette.

- **CTM de Faulquemont :**

- **Réfection process de tri :**
  - des lignes de tri M4, M5, M6 et M7,
  - des lignes complètes de sacs verts (M11),
- **Rénovation voirie** : au niveau des quais de déchargements en novembre 2025
- **Nettoyage** sous la trémie de réception via Aspirectec en octobre 2025
- **Amélioration performance énergétique** du bâtiment administratif avec le remplacement de 27 panneaux éclairages en LED en août (prestation réalisée en interne),
- **Modification process :**
  - Retrait des lignes dédiées aux sacs orange
  - Rapatriement des fines de l'extérieur à l'intérieur du bâtiment

En 2026, les travaux / investissements suivants seront envisagés :

- **CTM de Sarreguemines :**

- **Rupture de charge (poursuite) :**
  - Création d'ouverture sur le bardage et pose de 4 portes (flux entrants et sortants) : 60 k€,
  - Fourniture de 2 entonnoirs : 140 k€,
  - Démolition d'un mur : 5 k€,
  - Démantèlement process : 30 k€,
- **Amélioration performance énergétique :**
  - Acquisition climatisation réversible : 7 k€
  - Poursuite remplacement éclairage par de la LED
- **Propreté :**
  - Nettoyage du bardage : 20 k€,
  - Nettoyage des vitreries :10 k€

- **CTM de Morsbach :**

- **Acquisition de matériel** : un engin de manutention des semi-remorques et des bennes ampliroll :50 k€,
- **Process** : modification éclairage des caméras pour la détection de la couleur :2 k€,
- **Entretien du bâtiment** :
  - Rénovation partielle de toiture :15 k€,
  - Nettoyage vitreries :10 k€.

- **CTM de Faulquemont :**

- **Acquisition Equipement** : un aspirateur industriel (6 k€),
- **Process** :
  - Retrait groupe hydraulique et éléments relatifs aux sacs orange :10 k€,
  - Modification éclairage des caméras pour la détection de la couleur :1 k€,
- **Entretien Bâtiment** : Nettoyage vitreries :10 k€.

#### D.4.2 Le centre de transfert de Creutzwald

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



2025 a été la quatrième année pleine d'exploitation du transfert de Creutzwald, mis en service fin novembre 2020. Ce site permet la rupture de charge de déchets apportés par des véhicules de collecte, les déchets sont ensuite stockés dans des semi-remorques.

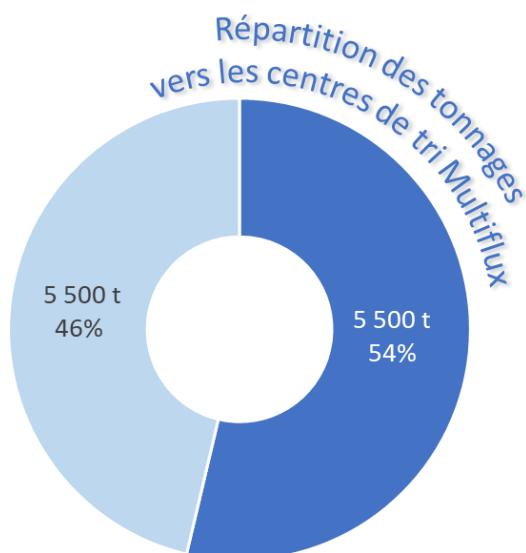
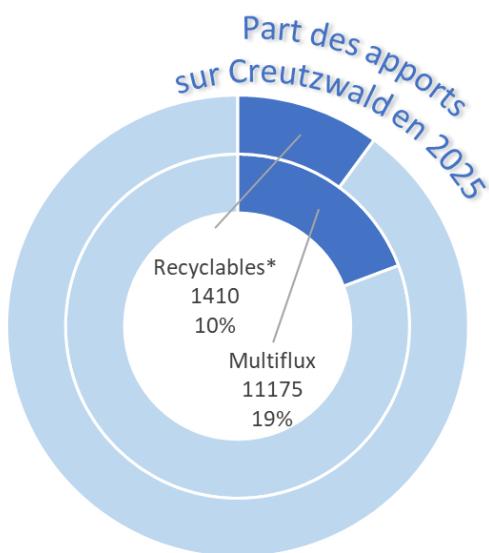
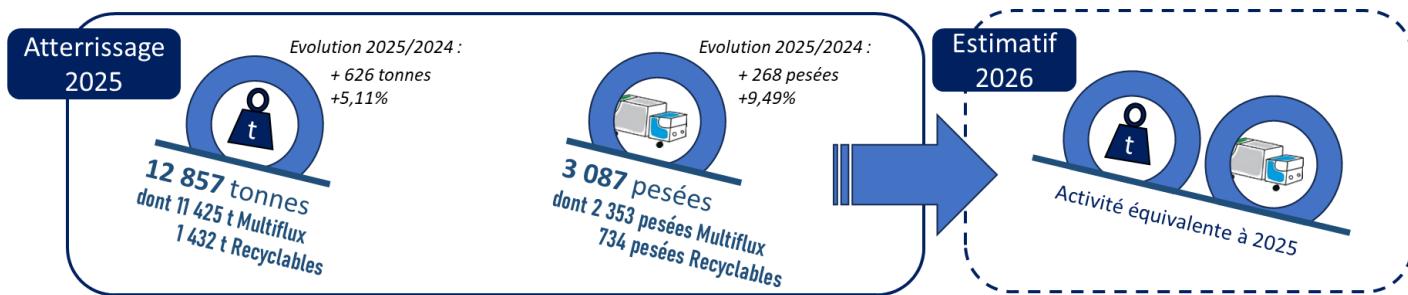
L'intérêt de ce transfert est multiple : limiter les kilomètres parcourus par les équipages de collecte, diminuer le nombre d'apports directs sur exutoires par des véhicules de petit volume et le cas échéant, gérer les apports en fonction des besoins d'exploitation.

Le site comporte deux lignes identiques de réception :

- La première ligne est dédiée à la réception de la collecte Multiflux, en provenance de quatre collectivités membres du Sydeme, à savoir les CC du Bouzonvillois, du Warndt, de la Houve Pays Boulageois et une partie de la CA Saint-Avold Synergie.
- la seconde à la réception de la collecte sélective en sacs en provenance des CC du Bouzonvillois et du Warndt à partir de septembre 2023. En raison du déploiement des bornes jaunes, les lignes actuelles ne sont pas adaptées pour accueillir ces apports. Par conséquent, la collecte sélective de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois est réceptionnée sur le site de Sainte-Fontaine.

Aussi, en 2025, les semi-remorques Multiflux sont acheminées vers les trois centres de tri Multiflux, principalement ceux de Faulquemont et Morsbach, tandis que les semi-remorques de recyclables sont expédiées directement vers le centre de tri de Chavelot.

Les indicateurs d'activités du site (tonnages réceptionnés et nombre de pesées réalisées) sont repris ci-dessous :



	Flux	Site de Creutzwald					
		2022	2023	2024	au 30.08.25	Proj. 2025	Part %
Nbr de pesées entrantes	Multiflux	2 136	2 040	2 096	1 506	2 259,00	75,56%
	Sacs jaunes	0	189	724	487	730,50	24,44%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 136</b>	<b>2 229</b>	<b>2 820</b>	<b>1 993</b>	<b>2 990</b>	<b>100,00%</b>
Tonnages	Multiflux	11 183,25	10 664,91	10 839,39	7 449,18	11 173,77	88,80%
	Collecte sélective	0	388,92	1 392,72	939,40	1 409,10	11,20%
	<b>TOTAL</b>	<b>11 183,25</b>	<b>11 053,83</b>	<b>12 232,11</b>	<b>8 388,58</b>	<b>12 582,87</b>	<b>100,00%</b>

	Evolution 2024 / Proj. 2025		
	Flux	Quantité	%
Nbr de pesées entrantes	Multiflux	163	7,78%
	Sacs jaunes	7	0,90%
	<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>6,01%</b>
Tonnages	Multiflux	334	3,08%
	Collecte sélective	16	1,18%
	<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>2,87%</b>

► En 2026, à activité et flux équivalents, les tonnages devraient être similaires à ceux de 2025.

► Sur le site de Creutzwald, les tonnages réceptionnés représentent moins de 10% des tonnages 2024 du Sydeme hors Verre, D3E, Meubles, HAU, Plâtre et textile).

Le pont bascule du site est un équipement récupéré sur le site de Sarralbe lors de sa fermeture en 2019. L'équipement est vétuste et son implantation sur le site génère des difficultés d'exploitation. Une enveloppe de 40 000€ serait à prévoir pour le remplacement du pont bascule et l'ensemble des éléments de pesage associés (borne, logiciel). Il est proposé de ne pas inscrire cette dépense au budget 2026 et d'attendre les orientations définies dans le cadre du projet « Sydeme 2030 ».

#### D.4.3 Les centres de transfert de déchets résiduels.

L'éloignement des déchèteries des exutoires finaux, les horaires de réception de ces derniers et/ou les contraintes administratives pour les exutoires allemands sont les principales raisons du recours au transfert de déchets ultimes.

Le Sydeme dispose de deux centres de transfert de déchets résiduels :

- Le site de Forbach, attenant à la station d'épuration gérée par Véolia Eau, est implanté dans le quartier de Marienau ; il est mis à disposition par Véolia Eau dans le cadre d'une convention contre versement d'une indemnité d'occupation. Les équipements, qui datent de 1975, sont surannés. Le foncier appartient à la CA Forbach Porte de France, cette dernière souhaite récupérer le foncier pour des travaux d'agrandissement de la station d'épuration. Par conséquent, depuis février 2025, le site n'est plus exploité par le Sydeme.
- Le site de Sarreguemines est implanté sur le Pôle Déchets de Sarreguemines. Il s'agit de l'ancienne fosse de réception de l'incinérateur de la ville de Sarreguemines. Le Sydeme est propriétaire des installations, également obsolètes.

Les installations sont obsolètes, les travaux d'intervention externalisés sur les deux grappins sont récurrents et onéreux.

Les process de déchargement dans une fosse et de chargement de semi-remorque par un grappin sur pont roulant ne permettent pas d'opérer un éventuel sur-tri des flux valorisables. Les investissements de réhabilitation seraient conséquents.

**Le transfert de Forbach** a rencontré une nouvelle panne de grappin dès le mois de janvier 2025, une panne importante aux réparations incertaines et couteuses. Compte tenu de la restitution programmée d'ici la fin d'année 2025 du site à la CA Forbach Porte de France dans le cadre du projet d'agrandissement de la STEP de Forbach, il a été décidé de ne pas entreprendre des réparations.

Aussi, une réorientation des entrants du transfert de Forbach a été opérée soit :

- vers d'autres sites / équipements du Sydeme, à savoir :
  - le transfert de Sarreguemines (30% des apports),
  - la zone tampon à Morsbach uniquement pour les BOM et les camions type plateau (25% des apports),
- vers des sites de Citraval (45% apports), Betting (consultation de janvier à juillet 2025) puis Behren (marché public à partir d'août 2025) dans le cadre de l'externalisation de la prestation de rupture de charge.

Dans le cadre de la cessation d'activité du centre de transfert de Forbach, la fédération a été mandatée pour accompagner le Sydeme dans les démarches

La restitution du site de Forbach Marienau a fait l'objet de plusieurs étapes :

- pompage des cuvons contenant des lixiviats issus des déchets (début septembre),
  - vidage de la fosse de réception (fin septembre/octobre 2025),
  - pompage des lixiviats présents dans la fosse (octobre 2025).

**Le transfert de Sarreguemines** est également à bout de souffle (fosse sous-dimensionnée, portes absentes, bardage discontinu). La délocalisation de l'activité est liée au projet de reconversion du bâtiment Multiflux sur le site de Sarreguemines.

En 2025, les tonnages transitant par les transferts sont en baisse, cela s'explique par ;

- une baisse des refus d'exploitation, les fines du Multiflux sont majoritairement déviées vers les sacs bleus,
  - le déploiement de la REP PMCB (plâtre, huisserie et plastiques peuvent être détournés du tout-venant).

Les deux tableaux ci-dessous décrivent la nature des déchets réceptionnés et leur quote part sur les deux transferts :

Tonnages Transfert Résiduels								
Site	2019	2020	2021	2022	2023	2024	au 31.10.25	Proj. 2025
OMR	3 359,56	3 950,08	2 918,18	2 544,16	2 794,56	3 099,96	3 893,06	4 671,67
Tout-venant	17 292,32	16 984,52	19 396,56	17 013,44	16 248,88	16 449,64	14 162,00	16 994,40
D. Collectivités / Assimilés	2 478,10	2 515,90	2 198,84	2 641,50	2 946,03	3 162,34	2 225,70	2 670,84
Clients Payants	819,28	801,56	985,62	752,48	710,64	879,53	609,84	731,81
Refus d'exploitation	7 169,54	4 515,34	3 506,66	4 548,70	2 278,10	3 743,62	448,70	538,44
<b>TOTAL</b>	<b>31 118,80</b>	<b>28 767,40</b>	<b>29 005,86</b>	<b>27 500,28</b>	<b>24 978,21</b>	<b>27 335,09</b>	<b>21 339,30</b>	<b>25 607,16</b>

Les flux réceptionnés sur les transferts ne peuvent être réceptionnés que sur deux exutoires :

- l'incinérateur à Velsen du syndicat allemand Entsorgungsverband Saar (exutoire principal),
  - le site d'enfouissement à Téting sur Nied géré par Suez.

**Une réflexion a débuté dès 2023 concernant une nouvelle stratégie globale de rupture de charge des résiduels (process, implantation ...).**

- Cette modification de stratégie a débuté en 2025 par une externalisation de la prestation rupture de charge des résiduels pour une partie des tonnages, essentiellement du tout-venant de déchèteries.
  - L'année 2026 annoncerait la reconversion progressive du bâtiment Multiflux de Sarreguemines en rupture de charge de divers flux de déchets.

Par ailleurs, avec les nouveaux marchés de traitement prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027, de nouveaux exutoires et un nouveau mode de valorisation pourraient venir modifier l'organisation actuelle. En effet, une valorisation thermique comme Combustibles Solides de Récupération (CSR) pourrait venir compléter les modes actuels de valorisation incinération / enfouissement.

#### D.4.4 Le centre de transfert des recyclables.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le



ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux et l'externalisation de la prestation de tri des recyclables, l'intégralité des papiers/fibreux et la grande majorité de la collecte sélective (une partie sur Creutzwald pour la CCB et la CCW), quel que soit le mode de collecte, sont désormais réceptionnés sur le site de Sainte-Fontaine.

Le hall de réception de l'ancien centre de tri a été aménagé en plusieurs alvéoles de stockage :

- Papiers / fibreux,
- Sacs jaunes transparents,
- Bornes d'apport volontaire,
- Vrac collecte en porte à porte.

**L'activité de mise en balle du carton issu des déchèteries et de la collecte des commerçants a pris fin** sur le site Sainte-Fontaine à la suite d'un incendie dont le départ est survenu du gisement entrant. Depuis, la prestation de mise en balle a été externalisée par convention, dans l'urgence d'assurer la continuité de service puis, par marché public. Le flux carton est désormais réceptionné par Citraval, d'abord sur son site de Betting puis de Behren.

Les tonnages réceptionnés sur le site de Sainte-Fontaine ont augmenté en 2025 par rapport en 2024. La hausse des tonnages liés aux apports de la CAFPF (première année pleine pour le nouveau schéma de collecte) est atténuée par la fin des réceptions de carton fin août 2025.

Tonnages réceptionnés à Sainte-Fontaine (Collectivités + tiers)							Evolution 2024 / 2025		
Flux	2022	2023	2024	au 31.10.25	Proj. 2025	Prév. 2026	Flux	Tonnes	%
<b>Tri sélectif</b>	3 018,26	8 521,05	10 970,83	10 517,72	12 621,26	13 000	<b>Tri sélectif</b>	1 650,43	19,37%
<b>Papiers / Fibreux</b>	4 444,63	5 903,38	5 859,37	4 644,69	5 573,63	5 600	<b>Papiers / Fibreux</b>	-285,74	-4,84%
<b>Carton</b>	4 067,33	3 897,08	3 653,41	2 487,07	2 487,07	0	<b>Carton</b>	-1 166,34	-29,93%
<b>sous-total</b>	<b>11 530,22</b>	<b>18 321,51</b>	<b>20 483,61</b>	<b>17 649,48</b>	<b>20 681,96</b>	<b>18 600</b>	<b>sous-total</b>	<b>198,35</b>	<b>0,96%</b>
<b>Verre</b>	6 247,78	5 974,34	5 985,52	4 948,08	5 937,70	7 188	<b>Verre</b>	-47,82	-0,80%
<b>TOTAL</b>	<b>17 778,00</b>	<b>24 295,85</b>	<b>26 469,13</b>	<b>22 597,56</b>	<b>26 619,66</b>	<b>25 788</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150,53</b>	<b>0,57%</b>

Le site de Sainte-Fontaine poursuit son activité de rupture de charge des emballages en verre, principalement pour le compte des membres pour lesquels le Sydeme réalise la collecte des bornes d'apport volontaire. Environ 50% du gisement verre transitera en 2025 et continuera de transiter en 2026 sur le site de Sainte Fontaine.

Le site est désormais ouvert de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 du lundi au vendredi ; il est fermé le samedi, sauf exception (cas de jours fériés dans la semaine, du lundi au vendredi). Aussi, en 2025, la réception sur le site de Sainte Fontaine a été effective 12 des 52 samedis (23%) contre 12 en 2024.

En 2026, le nombre de samedis d'ouverture sera important. Les samedis d'ouverture déjà programmés sont les suivants :

- Samedi 3 janvier 2026 (report du 1<sup>er</sup> janvier),
- Samedis 4 et 1 avril 2026 (vendredi et lundi de Pâques),
- Samedis 2, 9, 18 et 30 mai 2026 (reports du 1<sup>er</sup>, 8 mai, lundi de Pentecôte et jeudi de l'Ascension),
- Samedi 18 juillet 2026 (report de la fête nationale),
- Samedi 14 novembre 2026 (report de l'Armistice),
- Samedis 19 et 26 décembre 2026 (Noël).

Les anciennes installations de tri ont toutes été démantelées au cours du 2e semestre 2023, ce qui laisse la place à un grand hall. Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'incendie, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Sydeme sera contraint d'utiliser l'ensemble des surfaces disponibles dans le centre de tri des recyclables afin de réorganiser les alvéoles de déchets. En 2025, un appel d'offres a été lancé pour mandater un bureau d'étude sur l'organisation complète du site de Ste Fontaine.

#### D.4.5 Le centre de tri des recyclables.

La prestation de tri des recyclables est externalisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Depuis l'externalisation, la prestation est assurée par Citraval sur son site de Chavelot dans les Vosges. Le marché en vigueur a débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et prendra fin au 31 décembre 2027.

La prestation réalisée par Citraval comprend :

- la caractérisation des entrants,
- le tri des emballages et des papiers,
- le traitement des refus de tri en prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

A qualité de tri équivalente, les tonnages prévisionnels (comprenant des refus de tri) livrés en 2025 à Chavelot devraient être autour de 14 500 tonnes pour les emballages et 5 800 tonnes pour les fibreux. L'année 2026 devrait suivre la même tendance que celle de 2025.

Flux	s2 2020	2021	2022	2023	2024	Atterrissage 2025	Projection 2026
<b>Sacs orange</b>	9 226,14	18 584,26	16 019,03	7 631,52	1 538,45	0,00	0
<b>Sacs jaunes</b>	0,00	0,00	760,62	2 539,62	4 344,22		
<b>Bornes AV</b>	0,00	0,00	797,40	4 007,38	5 149,98	14 500	14 500
<b>Bac pâp</b>	0,00	0,00	1 273,44	2 546,59	2 745,36		
<b>Fibreux</b>	1 927,48	3 832,14	4 325,10	6 120,92	5 796,26	5 800	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 153,62</b>	<b>22 416,40</b>	<b>23 175,59</b>	<b>22 846,03</b>	<b>19 574,27</b>	<b>20 300,00</b>	<b>20 500,00</b>
<i>Evolution n-1</i>	<i>Tonnages</i>		<i>759,19</i>	<i>-329,56</i>	<i>-3 271,76</i>	<i>725,73</i>	<i>200</i>
	<i>%</i>		<i>3,39%</i>	<i>-1,42%</i>	<i>-14,32%</i>	<i>3,71%</i>	<i>0,99%</i>

Après une baisse des tonnages de collecte sélective triés à Chavelot (-3 601 tonnes cumulées depuis 2022, année de passage aux ECT), les tonnages repartent à la hausse en 2025 (+6%). Cette hausse se traduit par une augmentation des refus de tri.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des prix moyens annuellement par marché sur la période 2020-2026. Depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2024, le coût du tri des emballages n'intègre plus de prise en charge des refus de tri.

Flux	Montant € HT / tonne								
	1er marché - révision annuelle en juillet de +2%					2e marché		3e marché	
Flux	s2 2020	2021	2022	2023	s1 2024	s2 2024	s1 2025	s2 2025	2026
<b>Sacs orange</b>	211,71 €	211,79 €	212,71 €	244,12 €	248,34 €	/	/	/	/
<b>Nouvelles collectes</b>	/	/	196,45 €	195,30 €	195,89 €	195,00 €	195,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>Fibreux</b>	45,00 €	45,30 €	43,28 €	47,29 €	47,75 €	55,00 €	55,00 €	56,00 €	56,00 €
<b>Refus de tri</b>	157,00 €	130,00 €	145,00 €	150,00 €	157,00 €	165,00 €	165,00 €	190,00 €	190,00 €

Le tableau ci-après reprend le tonnage réceptionné par Citraval, les différents coûts par prestation et le coût moyen à la tonne par flux :

Prestations	2019	2020	2021	2022*	2023	2024	Proj. 2025
<b>Tonnages</b>	26 822,44	20 902,83	22 416,40	23 175,59	22 846,03	19 574,25	20 142,99
<b>Caractérisation</b>	0,00 €	11 650,00 €	23 738,64 €	38 603,51 €	38 841,49 €	33 964,86 €	32 382,00
<b>Préparation tri</b>	0,00 €	18 452,28 €	37 417,64 €	32 966,46 €	15 974,41 €	3 261,51 €	0,00
<b>Tri</b>	5 223 042,39 €	4 164 254,09 €	4 109 641,15 €	4 436 450,37 €	3 928 431,62 €	3 070 562,50 €	3 151 989,75
<b>TOTAL</b>	<b>5 223 042,39 €</b>	<b>4 194 356,37 €</b>	<b>4 170 797,43 €</b>	<b>4 508 020,34 €</b>	<b>3 983 247,52 €</b>	<b>3 107 788,87 €</b>	<b>3 184 371,75 €</b>
<b>PU moyen € HT / tonne</b>	194,73 €	200,66 €	186,06 €	194,52 €	174,35 €	158,77 €	158,09 €
<i>Evolution</i>	<i>en €</i>		<i>5,93 €</i>	<i>-14,60 €</i>	<i>8,46 €</i>	<i>-20,16 €</i>	<i>-15,58 €</i>
	<i>en %</i>		<i>3,05%</i>	<i>-7,28%</i>	<i>4,54%</i>	<i>-10,37%</i>	<i>-8,94%</i>

\* Lors du passage aux ECT en mars 2022, le coût du tri a été majoré de 19 € HT/tonne.

Pour mémoire, en 2024, l'amélioration de la qualité du tri grâce à la sortie du sac orange du dispositif Multiflux s'est traduite par un prix à la tonne le plus bas facturé (158,77€) au Sydeme depuis l'externalisation de la prestation de tri des recyclables (juillet 2020).

**La dépense de tri en 2025 est similaire à celle de 2024 : la hausse des tarifs est compensée par la suppression du tri des sacs orange encore présents au 1<sup>er</sup> semestre 2024.**

**Aussi, pour comparer le coût global du tri entre les deux marchés de tri, il convient d'additionner les dépenses globales intégrant les dépenses de traitement de refus de tri.**

## Traitement des refus de tri :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le



Le coût du traitement des refus de tri s'ajoute aux dépenses précédentes. Le tableau de refus de tri produits sur la période 2020-2025 et l'estimatif 2026 :

		Refus de tri sacs orange + nouvelles collectes sélectives					
Période		Tonnages produits					
2020	2e semestre	5 298,26	Evolution n+1		Evolution 2021/2024		
2021	Toute l'année	10 606,97	Tonnages		en %		
2022	Toute l'année	9 528,47	-1 078,50		-10,17%		
2023	Toute l'année	7 081,45	-2 447,02		-25,68%		
2024	Exercice 2024	3 950,98	-2 513,16	-35,49%	-6 655,99	-62,75%	
	Exercice 2025	617,31					
	TOTAL 2024	4 568,29					
2025	Aterrissage	4 900,00	331,71	7,26%			
2026	Estimatif	5 000,00	100,00	2,04%			

Les refus de tri, bien que propriété du Sydeme, ne peuvent pas être réceptionnés sur les installations de Teting et Haganis, leur ICPE (installation classée protection de l'environnement) n'autorisant pas le traitement de déchets en provenance des Vosges. Depuis la mi-novembre 2024, le Sydeme réalise des transferts transfrontaliers afin de valoriser les refus de tri de Chavelot à l'incinérateur de Velsen.

L'année 2025 est la première année pleine pour laquelle le coût du tri ne comprend pas le traitement des refus de tri. Aussi, chaque tonne de refus produite est à la charge du Sydeme entraînant donc une hausse de la dépense en question.

Deux options de traitement des refus de tri s'offrent au Sydeme :

- transport et traitement dans le cadre de la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) à hauteur de 165 € HT/tonne et de 190 € HT/tonne respectivement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2025.
- reprise des refus de tri après livraison de collecte sélective, acheminement et traitement à Velsen.

Refus de tri CS	s1 2025	Proj. s2 2025	TOTAL 2025
<b>Tonnages produits</b>	<b>2 454,03</b>	<b>2 445,97</b>	<b>4 900,00</b>
<b>Tonnages facturés Citraval</b>	443,82	0,00	443,82
<b>Tonnages pris en charge Sydeme</b>	2 010,21	2 445,97	4 456,18
<b>Tonnages en stock Chavelot</b>	0,00		0,00

Le prévisionnel 2025 avait été estimé à 4 600 tonnes de refus de tri produits, l'atterrissement 2025 s'annonce supérieur au prévisionnel de 300 tonnes (+6,5%). Cela s'explique en partie par un stock de tonnages de 2024 livrés en janvier 2025.

L'évolution de la dépense de transport/traitement des refus de tri depuis l'externalisation de la prestation de tri est détaillée ci-après pour la période 2024-2026 :

Refus de tri SO + CS	Exercice comptable 2024			Exercice comptable 2025			2026
	s1 2024	s2 2024	TOTAL 2024	Reliquat 2024	Atterrissage 2025	TOTAL 2025	
Tonnages facturés Citraval + EVS	939,49	1 560,88	2 500,37	617,31	4 900,00	5 517,31	5 000,00
Coût € HT / tonne	157,00 €	151,25 €	153,41 €	156,57 €	135,00 €	137,41 €	139,00 €
Dépenses € HT	147 499,93 €	236 086,84 €	383 586,77 €	96 651,45 €	661 500,00 €	758 151,45 €	695 000,00 €
				480 238,22 €			

Les dépenses pour le transport/traitement des refus de tri pour 2025 avaient été estimées à la hausse (+257 K€) par S2L pour l'exercice 2024 :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



- compte tenu du reliquat 2024 des tonnages de refus de tri à traiter (+83 K€),
- compte tenu que l'année 2025 est la première année pleine avec une prise en charge de 100% des refus de tri.

		Refus de tri sacs orange + nouvelles collectes sélectives				
Période		Tonnages produits				
2020	2e semestre	5 298,26	Evolution n+1		Evolution 2021/2024	
2021	Toute l'année	10 606,97	<b>Tonnages</b>		<b>Tonnages</b>	
2022	Toute l'année	9 528,47	<b>en %</b>		<b>en %</b>	
2023	Toute l'année	7 081,45	-1 078,50	-10,17%	<b>-6 655,99</b>	
2024	<i>Exercice 2024</i>	3 950,98	-2 447,02	-25,68%		
	<i>Exercice 2025</i>	617,31	<b>-2 513,16</b>	<b>-35,49%</b>		
	<b>TOTAL 2024</b>	4 568,29				
2025	Aterrissage	4 900,00	331,71	7,26%		
2026	Estimatif	5 000,00	100,00	2,04%		

### Analyse complète de la dépense de tri des recyclables et traitement des refus de tri des recyclables :

Prestations	2022	2023	2024	Atterriss. 2025	Evolution 2024 / 2025 corrigé		Evolution 2024 / 2025	
					Delta	Delta en %	Delta	Delta en %
Tonnages	23 175,59	22 846,03	19 574,25	20 142,99	568,74	2,91%	-3 601,34	-15,54%
Caractérisation	38 603,51 €	38 841,49 €	34 792,62 €	32 382,00 €	-2 410,62 €	-6,93%	-3 810,89 €	-9,87%
Préparation tri	32 966,46 €	15 974,41 €	3 261,51 €	0,00 €	-3 261,51 €	-100,00%	-29 704,95 €	-90,11%
Tri	4 436 450,37 €	3 928 431,62 €	3 070 562,50 €	3 151 989,75 €	81 427,25 €	2,65%	-1 365 887,87 €	-30,79%
Transp./Trait. Refus de tri	834 672,20 €	565 794,00 €	480 238,22 €	661 500,00 €	181 261,78 €	37,74%	-354 433,98 €	-42,46%
<b>TOTAL</b>	<b>5 342 692,54 €</b>	<b>4 549 041,52 €</b>	<b>3 588 854,85 €</b>	<b>3 845 871,75 €</b>	<b>257 016,90 €</b>	<b>7,16%</b>	<b>-1 753 837,69 €</b>	<b>-32,83%</b>
PU moyen € HT / tonne tirée	230,53 €	199,12 €	183,35 €	190,93 €	7,58 €	4,14%	-39,60 €	-17,18%
<i>Evolution</i>	<i>4,52 €</i>	<i>-31,41 €</i>	<i>-15,77 €</i>	<i>7,58 €</i>				
	<i>2,00%</i>	<i>-13,63%</i>	<i>-7,92%</i>	<i>4,14%</i>				

Le tableau ci-après compare l'atterrissement 2025 au prévisionnel 2026 :

Prestations	Atterriss. 2025	Proj. 2026
Tonnages	20 142,99	20 500,00
Caractérisation	32 382,00	33 000,00
Préparation tri	0,00	0,00
Tri	3 151 989,75	3 236 000,00
Transp./Trait. Refus de tri	661 500,00	695 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 845 871,75 €</b>	<b>3 964 000,00 €</b>
PU moyen € HT / tonne triée	190,93 €	193,37 €

Evolution 2025 / 2026	
Delta	Delta en %
357,01	1,77%
618,00 €	1,91%
0,00 €	#DIV/0!
84 010,25 €	2,67%
33 500,00 €	5,06%
<b>118 128,25 €</b>	<b>3,07%</b>
2,44 €	1,28%

Le chiffrage pour 2026 repose sur les postulats suivants

- une très légère hausse des tonnages triés,
- un maintien du geste de tri actuel,
- une valorisation des refus de tri sur le site de Velsen (hors période de révision de l'incinérateur),
- une augmentation des tarifs de tri à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2025 (nouveau marché) estimée à +2%.

La baisse des refus de tri reste l'axe majeur pour diminuer la dépense globale de traitement des recyclables.

## Les matériaux triés :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

S2LOGO

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Pour chaque flux de matériaux trié, un repreneur est désigné, des consultations sont organisées avec les prestataires. La reprise matériau est calquée pour la majorité des flux sur la durée du marché de tri en vigueur soit le 30 juin 2025. Seuls les briques alimentaires et le flux en développement sont confiés aux prestataires désignés par Citéo pour une garantie de reprise.

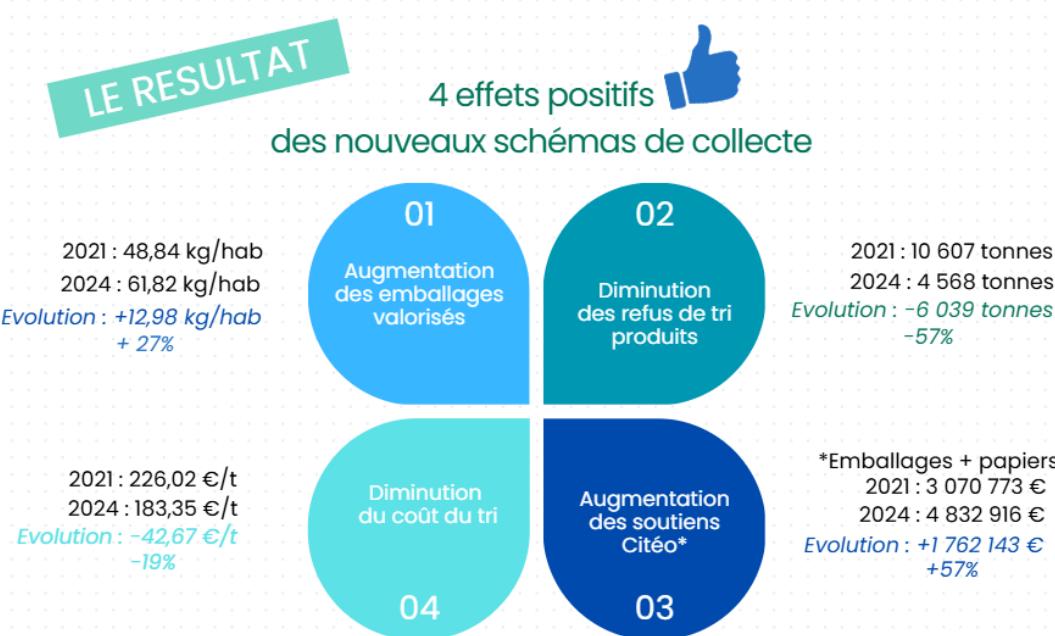
Le tableau-ci-après reprend l'historique des repreneurs sur la période 2022-2025 :

Flux	Papiers	Briques	Acier	Aluminium	Plastiques	Gros de Magasin	Cartonnette	Cartons bruns	Flux en développement
Code	1.11	5.03	Acier	/	/	1.02	1.04	1.05	Q5, Films, PP
2022	Citraval	REVIPAC	Paprec	Suez	Suez	COVED	Citraval	EPR	Citraval
2023	Citraval	REVIPAC	Citraval	Suez	Suez	COVED	Citraval	Citraval	Citéo
s1 2024	Citraval	REVIPAC	Citraval	Suez	Suez	Citraval	Citraval	Citraval	Citéo
S2 2024	Citraval	REVIPAC	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citéo
2025									

A chaque reprise de matériaux sont liés des tarifs de reprise dont le prix peut être fixe ou variable selon des mercuriales. Il est donc difficile de faire des estimations sur les recettes de revente de matériaux, elles dépendent de l'offre et de la demande.

Aux reventes de matériaux s'ajoutent les soutiens emballages et papiers de Citéo, organisme agréé par l'Etat. Le ROB 2025 prévoyait un soutien emballages 2024 de Citéo supérieur à celui de 2023. Le montant s'élève à 5 151 832,57 € soit une hausse de 628 662,34€.

Soutiens Emballages					
Année	Montant	% Sydeme	% Adhérents	Sydeme	Adhérents
2018	2 801 189,76 €	27,31%	72,69%	764 911,80 €	2 036 277,96 €
2019	2 490 677,65 €	28,84%	71,16%	718 274,21 €	1 772 403,44 €
2020	2 801 189,76 €	24,93%	75,07%	698 230,68 €	2 102 959,08 €
2021	2 801 189,76 €	21,47%	78,53%	601 526,53 €	2 199 663,23 €
2022	2 893 568,43 €	12,80%	87,20%	370 437,39 €	2 523 131,04 €
2023	4 522 170,23 €	7,18%	92,82%	324 553,50 €	4 197 616,73 €
2024	5 151 832,58 €	7,63%	92,37%	392 833,22 €	4 757 999,36 €



## D.5.Les activités de traitement.

### D.5.1 Les résiduels.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Les déchets ultimes sont traités par trois opérateurs de traitement, à savoir :

- Suez :
  - Centre de stockage de Teting sur Nied
  - Incinérateur de Haganis à Metz (sous-traitance)
- EEW : incinérateur de Neunkirchen, Allemagne,
- EVS : incinérateur de Velsen, Allemagne.

Les tonnages de résiduels comprennent :

- Majoritairement les ordures ménagères et les sacs bleus,
- Les déchets des collectivités et les déchets assimilés
- Le tout-venant de déchèterie,
- Les refus d'exploitation.

Depuis novembre 2024, le Sydeme reprend une partie des refus de tri de la collecte sélective pour les acheminer vers l'incinérateur de Velsen.

L'année 2025 a été marquée :

- A partir de mars 2025 par le déploiement des REP produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) et à la marge Articles de Sport et de Loisirs (ASL), Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) et Jouets. Ces REP ont permis de détourner du tout-venant des tonnages. L'année 2026 sera la première année pleine d'application pour ces nouvelles filières,
- Par une hausse des résiduels par rapport à 2024 s'expliquant en partie :
  - Par le traitement du tout-venant de la CASAS (+4 00 tonnes/an),
  - Par la prise en charge d'une partie des refus de tri de la collecte sélective (ratrapage 2024 et production 2025).
- L'activation du marché de capacité supplémentaire de valorisation thermique avec EEW sur Neunkirchen, 3 000 des 10 000 tonnes devraient être activées d'ici le 31 décembre 2025.

Tonnages						
Site	2022	2023	2024	30.09.2025	Proj. 2025	Proj. 2026
<b>Teting</b>	24 727,84	14 633,38	14 134	18 211	22 000	14 400
<b>Velsen</b>	24 883,09	34 531,54	38 010	21 298	35 000	41 500
<b>Neunkirchen</b>	36 680,56	34 199,00	34 408	27 154	38 000	41 500
<b>Haganis</b>	5 973,76	3 534,22	3 690	3 626	5 000	3 600
<b>Aboncourt</b>	2,44	0,00	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>92 267,69</b>	<b>86 898,14</b>	<b>90 241</b>	<b>70 289</b>	<b>100 000</b>	<b>101 000</b>

Les capacités de traitement allouées en 2026 pour les résiduels sont réparties ainsi :

Mode de traitement	Site	Tonnages			
<b>Enfouissement 32,40 %</b>	Teting lot 2	22 400	37 400	<b>115 400</b>	
	Teting lot 3	15 000			
<b>Incinération 67,60%</b>	Haganis lot 2	5 600	78 000		
	Velsen (coopération)	40 000			
	Neunkirchen lot1	35 000			
	Neunkirchen	3 000			

Les capacités de traitement ouvertes sont supérieures aux besoins, soit de 14 400 tonnes.

## Tarifs de traitement 2026 :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

S2LOGO

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Les tarifs de traitement sont composés d'un coût d'exploitation auquel se rajoutent les taxes sur les Génies Polluantes (TGAP). Cette taxe française est définie en fonction de critères environnementaux et s'applique également aux tonnages traités sur les incinérateurs allemands. Le montant unitaire de TGAP due pour les tonnes traitées en Allemagne n'est consolidé qu'au printemps de l'année n+1.

En 2025, les montants de la TGAP ont été à leur valeur maximale, soit +65 € /tonne pour l'enfouissement et +15€/tonne pour les 3 incinérateurs (R1>0.6). Pour 2026, il semblerait que les montants de la TGAP selon le projet de loi Finances 2026 soient revalorisés à la hausse :

- +1€/tonne pour les incinérateurs dont la performance énergétique est supérieure à 65%,
- +7 €/tonne pour l'enfouissement.

TGAP € HT / tonne								
Site	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Teting	24,00 €	25,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	65,00 €	72,00 €
Velsen	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
Neunkirchen	3,00 €	3,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
Haganis	6,00 €	6,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €

► Le traitement des résiduels représente un des postes de dépenses le plus élevé au Sydeme avec une projection 2025 sous la barre des 12 millions d'euros sur la base du bilan des 10 premiers mois qui s'élève à 8,7 millions d'euros.

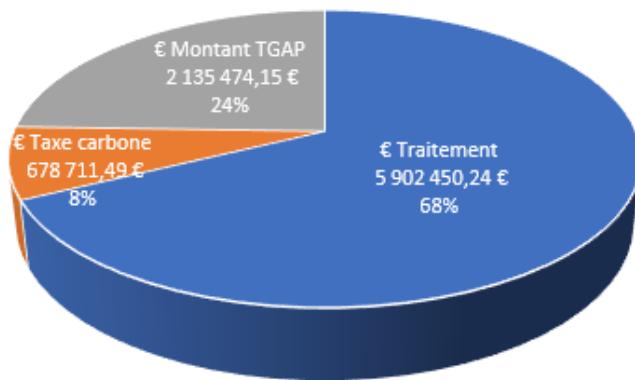
Données au 31/10/2025 :

Mode de traitement	€ Traitement	€ Taxe carbone	€ Montant TGAP	TOTAL € HT
Enfouissement	1 248 820,65 €	- €	1 252 481,75 €	2 501 302,40 €
Teting	1 248 820,65 €	- €	1 252 481,75 €	2 501 302,40 €
Incinération	4 653 629,59 €	678 711,49 €	882 992,40 €	6 215 333,48 €
Metz	239 978,47 €	- €	55 542,00 €	295 520,47 €
Neunkirchen	2 204 205,12 €	678 711,49 €	459 209,40 €	3 342 126,01 €
Velsen	2 209 446,00 €	- €	368 241,00 €	2 577 687,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 902 450,24 €</b>	<b>678 711,49 €</b>	<b>2 135 474,15 €</b>	<b>8 716 635,88 €</b>
	67,71%	7,79%	24,50%	
			32,29%	

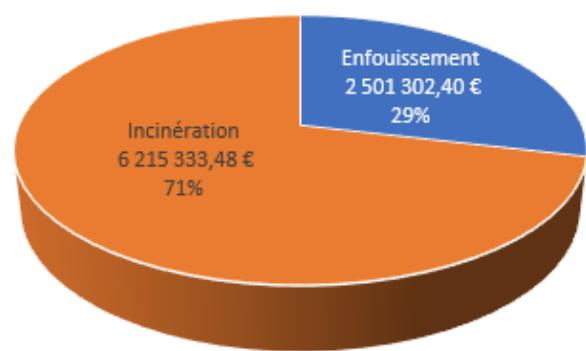
Les taxes (taxe carbone et TGAP) représentent 32,29% des dépenses de traitement des résiduels.

L'incinération reste le mode de traitement majoritaire.

Composition de la dépense de traitement des résiduels au 31/10/2025



Répartition des dépenses par mode de traitement des résiduels au 31/10/2025



Le cout moyen pour le traitement, toutes taxes comprises, d'une tonne de résiduels en au 31/10/25 est de de 111.11 € HT.

► **Le prévisionnel 2026 devrait être dans le même ordre de grandeur que 2025**

à Teting en 2026 devrait pouvoir neutraliser la hausse de la TGAP.

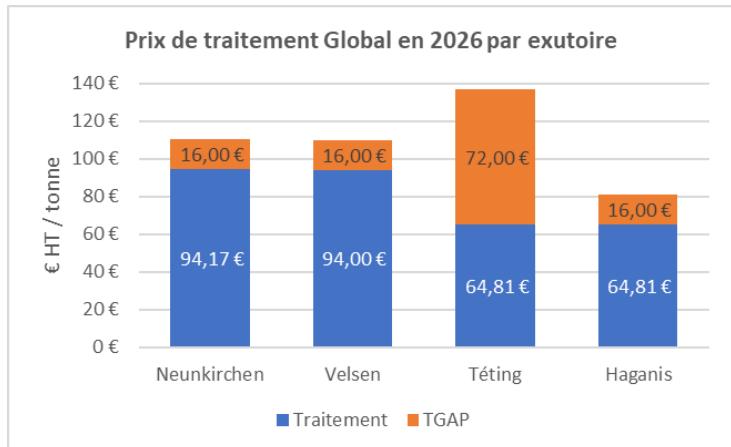
Mode de traitement	€ Traitement Global		
	au 30/10/2025	Proj. 2025	Prév. 2026
<b>Enfouissement</b>	<b>2 501 302,40 €</b>	<b>2 900 000,00 €</b>	<b>2 380 500,00 €</b>
Teting	2 501 302,40 €	2 900 000,00 €	2 380 500,00 €
<b>Incinération</b>	<b>6 215 333,48 €</b>	<b>7 732 226,00 €</b>	<b>8 901 500,00 €</b>
Metz	295 520,47 €	371 726,00 €	357 750,00 €
Neunkirchen	3 342 126,01 €	4 100 000,00 €	4 400 000,00 €
Velsen	2 577 687,00 €	3 260 500,00 €	4 143 750,00 €
<b>Total général</b>	<b>8 716 635,88 €</b>	<b>10 632 226,00 €</b>	<b>11 282 000,00 €</b>

L'année 2026 sera la dernière année du renouvellement du marché de traitement (attribué en 2016 pour la période 2017-2021 puis renouvelé pour 2022-2026). **Il faudra s'attendre à partir de 2027 à une hausse des coûts de traitement, le marché actuel ayant réglementé la hausse des tarifs sur la période.**

Les tarifs de traitement hors TGAP pour Haganis et Teting sont encadrés par le marché public. Les tarifs en 2026 restent également identiques à ceux de 2025.

Le tarif de traitement pour Neunkirchen intègre depuis 2024 une taxe carbone de 22,17 € la tonne en raison de l'application de la loi allemande sur l'échange national de quotas d'émissions dues aux combustibles (loi BEHG). Le tarif de traitement 2026 est identique à celui de 2025 à savoir 94.17 €/tonne.

Le tarif de traitement pour Velsen est défini par une convention, le tarif 2025 hors TGAP est 90 € HT/tonne. Pour 2026, le tarif augmente et passe à 94 € HT/tonne. Les augmentations du tarif de Velsen en 2025 et 2026 s'expliquent par l'intégration progressive de la taxe carbone.



L'enfouissement est le mode de traitement le plus onéreux.

- Même à tonnages identiques entre 2025 et 2026, les hausses du tarif sur Velsen et de la TGAP impactent inévitablement à la hausse le tarif de traitement 2026.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

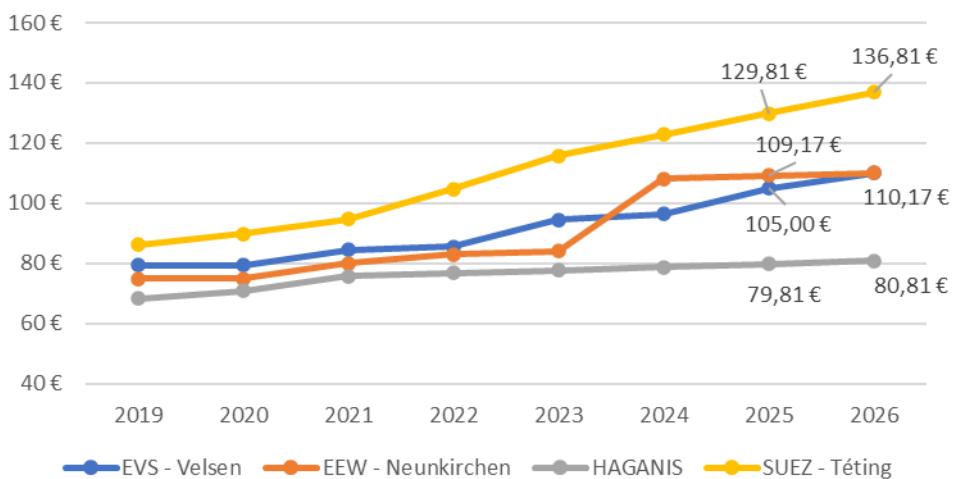
Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

L'évolution du tarif global (TGAP comprise) pour les différents exutoires est reprise ci-dessous :

Evolution du coût global de traitement par exutoire



- Le Comité syndical sera appelé d'ici fin 2025 à voter le renouvellement de la convention avec EVS pour la période 2027-2028.

- Aussi, l'année 2026 sera marquée par la publication et l'attribution d'un nouveau marché de traitement des résiduels.

#### D.5.2 Les transferts transfrontaliers.

En 2025, les transferts transfrontaliers de déchets n'ont concerné que la valorisation thermique des résiduels sur les deux incinérateurs allemands de Velsen et Neunkirchen. Tel sera le cas également en 2026.

Les transferts transfrontaliers nécessitent d'établir des notifications, à raison d'une par flux, par site de provenance et par site de traitement.

En 2025, le Sydeme comptabilise 13 notifications consenties pour les résiduels. La durée des notifications n'étant pas nécessairement égale à une année civile, deux notifications peuvent couvrir un flux d'une même provenance. Au total, douze notifications sont actives simultanément, elles sont réparties comme suit :

Exutoire	Sacs bleus	Refus d'affinage	Refus primaires	Tout-venant	Transfert	Refus de tri	TOTAL
<b>Velsen</b>	3	1	0	2	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Neunkirchen</b>	3	1	1	0		<b>0</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>			<b>13</b>

Seul l'incinérateur de Velsen accepte le tout-venant, les apports des transferts (rupture de charges tout-venant) et les refus de tri de Chavelot.

Le flux tout-venant sur l'incinérateur de Velsen correspond aux apports directs du tout-venant de la CC de la Houve Pays Boulageois.

L'année 2025 est marquée par la fermeture programmée du transfert de Forbach Marienau. La réception des déchets a fait l'objet d'une externalisation de la prestation suite à un appel d'offres de rupture de charge des résiduels. Attribué à Citraval sur son nouveau site de Behren, une nouvelle notification a été créée.

Environ 80% des tonnages de résiduels font l'objet de transfert transfrontalier. Ce ratio devrait être conservé pour 2025.

Les consignations afférentes aux notifications relatives aux transferts transfrontaliers sont de l'ordre de 150 k€ annuels. A la fin de chaque période de validité d'une notification, une déconsignation est réalisée. Cette dernière donne lieu à la restitution totale de la consignation en cas de déroulement sans encombre et donne lieu à intérêts.

### D.5.3 Les recyclables.

L'année 2025 a été :

- la première année pleine avec la sortie du sac orange du dispositif pour l'ensemble du territoire du syndicat,
- encadrée par deux marchés publics pour l'externalisation de la prestation de tri des recyclables.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des tonnages collectés de tri sélectif pour chacun des différents flux :

Tonnages collectés tri sélectif des membres					
Flux	2023	2024	au 31.10.25	Proj. 2025	Estimatif 2026
<b>Sacs orange</b>	7 631,52	1 538,45	0,00	0,00	0,00
<b>Sacs jaunes</b>	2 513,43	4 402,68	3 829,59	4 595,51	
<b>Bornes AV</b>	3 865,84	5 338,82	4 885,03	5 862,04	14 500,00
<b>Bac pâp</b>	2 575,60	2 622,05	3 005,22	3 606,26	
<b>Fibreux</b>	5 692,24	5 715,51	4 552,99	5 463,59	
<b>Papiers</b>	231,40	143,52	110,30	132,36	
<b>Cartons</b>	3 897,08	3 803,68	3 272,97	3 272,97	3 800,00
<b>Verre</b>	11 347,86	11 324,96	8 895,75	11 350,00	11 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>37 754,97</b>	<b>34 889,67</b>	<b>28 551,85</b>	<b>34 282,73</b>	<b>34 400,00</b>
<b>Evolution N-1</b>	-1 285,35	-2 865,30		-606,94	117,27
	-3,29%	-7,59%		-1,74%	0,34%

La baisse des tonnages de recyclables constatée depuis la sortie progressive du sac orange de 2022 s'est atténuée en 2025, les tonnages 2025 devraient être légèrement inférieurs à ceux de 2024.

### D.5.4 La biomasse.

#### D.5.3.1 Les déchets verts

Les tonnages, provenances et exutoires :

Le Sydeme réceptionne les volumes de déchets verts issus :

- des déchèteries, des communes et des collectivités du territoire du Sydeme,
- de la collecte des déchets verts sur une partie du territoire du Land de Sarre en Allemagne dans le cadre d'une convention avec EVS,
- d'apporteurs privés (clients payants).

Le partenariat avec le syndicat allemand, EntsorgungsVerbandSaar (EVS), a été maintenu en 2025 sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines.

Le tableau ci-après reprend les tonnages traités de déchets verts par provenance sur la période 2020-2025 :

Apporteurs Déchets verts	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (au 31/10/25)	Evolution 2024/2025	
							Tonnes	%
Déchèteries	14 749,62	20 606,09	16 096,56	18 386,25	19 125,74	14 613,03	17 535,64	
Communes		3 622,34	2 605,24	3 165,89	3 556,28	2 556,04	3 067,25	
Collectivités et autres	3 034,50		848,38	611,74	229,42	215,04	144,82	173,78
Clients Payants	1 677,04	1 947,24	2 519,54	1 603,24	2 178,64	2 600,84	3 121,01	
EVS	3 288,24	2 015,56	2 763,28	3 205,46	3 305,28	2 074,08	2 488,90	
<b>TOTAL</b>	<b>22 749,40</b>	<b>29 039,61</b>	<b>24 596,36</b>	<b>26 590,26</b>	<b>28 380,98</b>	<b>21 988,81</b>	<b>26 386,57</b>	
							<b>-1 994,41</b>	<b>-7,03%</b>

Les tonnages de déchets verts réceptionnés sont fluctuants d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques. Cependant le réchauffement climatique est une tendance de fond qui allonge la période de forte production de déchets verts jusqu'au début du mois de décembre, et a donc augmenté les tonnages totaux à traiter.

A ce titre, il est à noter une augmentation quasi constante de près de 2 000 tonnes par an sur la période 2020-2025, avec un pic en 2021, année très marquée par la période COVID propice aux travaux extérieurs des particuliers à domicile. En 2025, les projections au 31/08/25 montrent une réduction significative des tonnages apportés. Ces chiffres seront à confirmer dans l'atterrissement de fin d'année, et il est encore trop tôt pour tenter d'expliquer ce retournement de tendance.

Le Sydeme a réduit par le passé le nombre de plateformes de réception de déchets verts sur son territoire à celles autorisées pour le broyage, évitant ainsi le transport non optimisé de déchets verts non broyés en semi-remorque. La réception de déchets verts est donc effective uniquement sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines. Ainsi, le tonnage à accueillir sur la plate-forme de Morsbach a été doublé sur la période 2020 à 2025 passant de 7 733 tonnes en 2020 à 13 572 tonnes en 2025 soit + 224 %, alors que le tonnage accueilli sur la plateforme de Sarreguemines a été globalement maintenu (9 275 tonnes en 2020 pour 9 118 tonnes en 2025).

La plateforme de Morsbach arrive donc maintenant à saturation et la question évidente de la réouverture d'un troisième site de traitement des déchets verts devient nécessaire. Sur la base de ce constat, un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre sera lancé pour la refonte du site de Sainte Fontaine. Incluant la réouverture d'une troisième plateforme sur le site historique de Ste-Fontaine. En effet ce site dispose de surfaces disponibles, des infrastructures nécessaires à l'activité, des engins de broyage de manutention de la plateforme Bois qui pourraient être mutualisés, et de la proximité géographique avec Méthavvalor, ce qui rendrait possible, en interne au Sydeme sur cette nouvelle plateforme de compostage, le traitement des digestats liquides issus de Méthavvalor, dans le but de réduire significativement les coûts de traitement de ces derniers.

Plateforme	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (au 31/10/25)	2025 (projection)
<b>Morsbach</b>	<b>7 733,04</b>	<b>10 245,54</b>	<b>14 330,38</b>	<b>16 248,55</b>	<b>15 277,56</b>	<b>13 284,40</b>	<b>15 941,28</b>
Dont adhérents	5 185,14	8 771,12	11 596,60	13 479,71	13 866,14	9 830,24	11 796,29
Dont clients payants	2 547,90	1 474,42	2 733,78	2 768,84	1 411,42	3 454,16	4 144,99
<b>Sarreguemines</b>	<b>9 275,91</b>	<b>12 126,91</b>	<b>9 710,62</b>	<b>10 337,54</b>	<b>9 798,14</b>	<b>8 704,41</b>	<b>10 445,29</b>
Dont adhérents	7 047,73	9 951,04	7 183,64	8 298,08	9 030,92	7 483,65	8 980,38
Dont clients payants	2 228,18	2 175,87	2 526,98	2 039,46	767,22	1 220,76	1 464,91
<b>Sainte-Fontaine</b>	<b>4 961,39</b>	<b>6 024,34</b>	<b>457,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont adhérents	4 778,69	5 717,41	446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont clients payants	182,70	306,93	11,78	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Faulquemont</b>	<b>779,06</b>	<b>642,82</b>	<b>97,68</b>	<b>4,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont adhérents	772,56	637,24	87,30	3,77	0,00	0,00	0,00
Dont clients payants	6,50	5,58	10,38	0,40	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 749,40</b>	<b>29 039,61</b>	<b>24 596,46</b>	<b>26 590,26</b>	<b>25 075,70</b>	<b>21 988,81</b>	<b>26 386,57</b>

Le Sydeme a initié en 2022 une démarche qualité visant à refacturer les réceptions non conformes au produit attendu dans chacun des flux. Ainsi, toutes les réceptions des flux de déchets verts et de bois B ont été progressivement, puis systématiquement à partir du deuxième semestre 2023, contrôlées visuellement afin de vérifier la présence d'indésirables dans les flux. Les indésirables sont retirés et font l'objet d'un traitement approprié.

Les déchets verts sont tout d'abord broyés à réception en fraction 0-250 mm afin de ~~réduire le volume de stockage~~. Il s'en suit après stockage temporaire une étape de criblage en 3 fractions :

- La fraction de taille 80 mm à 250 mm devient du bois Bois A fraction énergie 80 – 250 mm valorisé principalement en chaudière biomasse à l'extérieur du Sydeme
- La fraction de taille 20 mm à 80 mm devient du Bois A fraction énergie 20 – 80 mm valorisé principalement en chaudière biomasse également, et servant également de structurant aux intrants méthanisés à Méthavvalor pour une plus faible part
- La fraction de taille 0 mm à 20 mm devient de la Fine de Déchets Verts Compostable valorisée en coproduits de compostage et/ou de méthanisation ou bien même en épandage en plein champs pour amendement des sols.

Chaque plate-forme dispose d'un équipement de broyage optimisant ainsi le fonctionnement au quotidien des sites et impactant à la baisse les transports internes. Au regard des tonnages traités, de la saturation de la plate-forme de Morsbach entraînant un volume de stockage limité, le Sydeme a engagé des frais conséquents en location d'un engin de criblage en 2024 et 2025. Ainsi au 01/10/2025 c'est 193 421€ que le Sydeme a engagé pour la location et l'assurance complémentaire d'un cribleur (104 225€ en 2024).

Au regard des dépenses de location très importantes et de l'augmentation des tonnages à traiter, l'achat d'un cribleur neuf serait donc une opération rentable à moyen / court terme. Le budget d'investissement 2025 inclut donc l'achat d'un cribleur neuf, et un marché de fourniture a été lancé au 01/10/2025 pour une livraison au premier trimestre 2026. De même une chargeuse sur le site de Morsbach a été renouvelée au cours de l'année 2025 pour un montant de 166 800 €.

Un sinistre incendie a été déploré le 10 août 2022 sur le cribleur à déchets verts en location sur la plateforme de Morsbach. En l'absence d'accord amiable dans le cadre de la démarche assurancielle, une démarche judiciaire a été entreprise. Le cribleur a été stocké sur la plate-forme de Morsbach, malgré la procédure en cours. Le Sydeme a introduit une action en référé devant le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg en juin 2023 pour demander une expertise judiciaire.

Le Tribunal Administratif, par décision du 14 février 2024, a nommé un expert judiciaire, qui a procédé à deux opérations d'expertises judiciaires en dates du 10 avril et du 17 octobre 2024, en présence de l'ensemble des parties impliquées pour la seconde expertise. Un pré-rapport puis un rapport ont été établis par l'expert en date du 04 février 2025 puis du 03 mars 2025. Celui-ci acte l'origine du sinistre en une auto-inflammation des déchets verts ayant provoqué l'incendie de ceux-ci. Incendie ensuite transmis au cribleur loué par le Sydeme.

Cependant la responsabilité du Sydeme est clairement mise en cause par l'expert qui pointe une supposée défaillance organisationnelle des services pendant la période de congés d'été, doublé d'une supposée non-conformité à la réglementation ICPE régissant les mesures de prévention en matière de lutte contre l'incendie notamment. Il apparaît néanmoins que ces conclusions sont établies sur la base d'un postulat de départ erroné de l'expert, qui déclare avoir constaté une activité de compostage sur le site Morsbach, alors que le site n'effectue qu'un simple broyage puis criblage des déchets verts, sans aucune phase de maturation ni d'affinage du compost supposé produit.

La réglementation ICPE prise en référentiel par l'expert, est au sens du Sydeme, non applicable à l'activité du Sydeme sur le site de Morsbach. Un dire sur le pré-rapport et repris dans le rapport définitif a été rédigé pour contester cette analyse considérée comme erronée, ayant potentiellement des conséquences significatives et défavorables pour le Sydeme, dans la détermination des responsabilités des parties par le Juge de Référés dans cette affaire.

La procédure judiciaire va suivre son court en 2026, et une provision pour les frais que le Sydeme pourrait avoir à subir en cas de jugement en sa défaveur sera présenté au Comité Syndical dans le cadre du budget 2026.

### **La valorisation matière et les repreneurs**

Compte tenu de l'arrêt de l'installation de Méthanisation de Sarreguemines depuis décembre 2022, le déchet vert broyé est simplement composté (et non plus méthanisé) dans la limite des surfaces disponibles sur la plate-forme de compostage attenante. Les conclusions de l'étude technico-économique rendue par le cabinet RYTEC au printemps 2025 ont présenté un cout de traitement de 17€/tonne environ avec le mode de traitement par simple compostage actuel, alors

que la remise en état de Méthavos, sur le même modèle économique qu'avant l'arrêt, aboutirait à un coût technique, n'a pas été jugé prioritaire à la tonne estimé à environ 16€/tonne soit quasi identique au mode de traitement actuel, mais moyennant un investissement estimé à 1,5 M€. Ces éléments ayant été présentés à la commission technique, n'a pas été jugé prioritaire de remettre en service l'installation Méthavos pour le moment, compte tenu des investissements urgents et déjà très conséquents engagés sur le digesteur 2 en 2025 (2,3 M€), et à engager sur le digesteur 1 en 2026 à Méthavalor. (Cf. § Méthanisation).

Seule une partie des tonnages réceptionnés sur la plate-forme de Morsbach est méthanisée à METHAVALOR (1 903 tonnes en 2025, ce qui représente 10,8%).

Lorsque les plates-formes sont saturées et que la capacité maximale de stockage pour compostage est atteinte, le surplus non composté est (à l'identique des volumes non méthanisés de la plate-forme de Morsbach sur laquelle le Sydeme ne produit pas de compost) criblé en 3 fractions différentes, cédées dans le cadre de conventions de reprise auprès de prestataires privés.

Chacune des 3 fractions criblées fait l'objet d'un tarif séparé afin d'optimiser les recettes globales de ce mode de traitement.

Les conventions de reprise étant négociées à prix fixe, par fraction différente, et le court des marchés des broyats de bois étant très fluctuants au cours de l'année (en fonction de l'offre et de la demande, ainsi que de la saisonnalité), certains prestataires sont tentés de ne pas effectuer d'évacuation de déchets verts broyés ou de fraction énergie, même ayant signé une convention de reprise, dès lors que les prix du marché sont inférieurs au prix négocié dans la convention.

Compte tenu du manque de surface suffisante au regard des tonnages à traiter, les plateformes sont donc rapidement saturées, notamment en saison haute (du printemps à l'automne). Il en résulte des contraintes d'exploitation et notamment logistiques contraignant le Sydeme à :

- Restreindre le traitement au seul broyage sans séparation des fractions,
- Ne pas recourir au compostage sur le site de Sarreguemines qui nécessite un temps de séjour de plusieurs semaines ainsi que de multiples manipulations en retournement et criblage,
- Évacuer les volumes des fractions en stock à des prix réduits, voire gratuitement, auprès de plusieurs prestataires différents. (La situation est par ailleurs identique pour les flux et conventions de bois A et bois B).

Ainsi, il est illusoire de tenter de dédier l'ensemble des flux à un seul repreneur, de surcroit à tarif fixe. Le responsable Biomasse agit donc en véritable « commercial » pour passer une multitude de convention de reprise ponctuelles avec divers repreneurs, en tentant d'optimiser les tarifs de reprise ainsi que la prise en charge (ou non en période de saturation des plateformes) des tarifs de transport.

Le tableau ci-après reprend les recettes de Déchets Verts Broyés et Fines de Déchets Verts Compostables sur la période 2022-2025 :

Fraction	Tonnages et Recettes Déchets Verts Broyé sortant												2025 (extrapolation)					
	2022		2023			2024			2025 au 30/09/25			2025 (extrapolation)						
	Tonnage (t)	Recette (€ HT)	Tonnage			Tonnage			Tonnage			Recette (€ HT)	Tonnage					
	SGMS (t)	Morsbach (t)	Total (t)	SGMS (t)	Morsbach (t)	Total (t)	SGMS (t)	Morsbach (t)	Total (t)	SGMS (t)	Morsbach (t)	Total (t)	SGMS (t)	Morsbach (t)	Total (t)	Recette (€ HT)		
Déchet Vert Broyé 0-250 mm (Non criblé)	21	172 €	3351	6710	10062	3 110 €	0	0	0	- €	0	0	0	- €	0	0	0	- €
Fraction énergie +80mm (Criblé)	537	- €	891	647	1538	9 831 €	1156	98	1254	7 034 €	183	57	240	1 611 €	244	76	320	2 148 €
Fraction énergie 20-80 mm (Criblé)	644	- €	0	217	217	2 183 €	-	347	347	2 335 €	1024	11	1035	10 592 €	1365	15	1380	14 123 €
Fine de Déchets Verts 0-20mm (Criblé)	6495	- €	0	3715	3715	6 016 €	-	6123	6123	1 380 €	-	226	266	1 703 €	0	302	302	2 271 €
<b>TOTAL</b>	<b>7698</b>	<b>172 €</b>	<b>4242</b>	<b>11290</b>	<b>15532</b>	<b>21 140 €</b>	<b>1156</b>	<b>6568</b>	<b>7724</b>	<b>10 749 €</b>	<b>1207</b>	<b>294</b>	<b>1541</b>	<b>13 907 €</b>	<b>1609</b>	<b>393</b>	<b>2001</b>	<b>18 542 €</b>

Une démarche commerciale de « promotion » de la Fine de Déchets Verts auprès des acteurs de la filière agricole a été initiée depuis 2023, de façon à augmenter progressivement le tarif de reprise qui était initialement de 0 € / tonne (transport à charge du repreneur). Cette démarche sera poursuivie.

## Nuisances aux riverains

Le manque de surface au sol ainsi que la diminution de la part de compostage au détriment du simple broyage, entraînent des rotations plus soutenues des volumes à traiter, et donc à de plus nombreuses manipulations d'andins en cours de

fermentation. Cela peut, selon les conditions météorologiques, générer ponctuellement des nuisances olfactives.

Pour faire face aux plaintes des riverains de la plateforme de Morsbach, un système de désherbement a été mis en place sur les parois périphériques de la plate-forme, d'abord à titre expérimental pendant plusieurs mois. Le système a été pérennisé en 2024 puis 2025, moyennant un coût total annuel de 38 000 € incluant la location du matériel et les consommables associés.

#### D.5.3.2 Le bois B

Le bois B est réceptionné sur la plateforme bois située sur le site de Ste-Fontaine. Il provient majoritairement des déchèteries du territoire du Sydeme. Ces apports sont complétés par quelques clients payants et par des refus d'exploitation des sites du Sydeme. Le Bois B est broyé, puis acheminé vers le repreneur en semi-remorque, le transport étant à la charge du repreneur. Le tableau ci-dessous reprend l'historique des tonnages réceptionnés et expédiés sur la période 2020-2025 :

Tonnages Bois	2021	2022	2023	2024	2025 (au 31/10/25)	Proj. 2025
<b>Bois réceptionné</b>	<b>11 285,25</b>	<b>9 905,92</b>	<b>9 394,27</b>	<b>9 284,15</b>	<b>3 880,79</b>	<b>4 656,95</b>
Dont adhérents	11 258,37	9 797,56	9 304,53	9 242,31	3 849,05	4 618,86
Dont clients payants	20,22	93,16	78,06	25,98	25,50	30,60
Dont issus de l'exploitation	6,66	15,20	11,68	15,86	6,24	7,49

On constate une baisse importante de 48,71% des tonnages traités sur la plateforme de Sainte-Fontaine en 2025. Cette baisse est liée à l'adhésion progressive des différentes déchèteries du territoire à la REP Nationale PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) dont est issue une très large partie des flux de bois apportés en déchetterie). La reprise et le traitement des flux de bois entrant dans le cadre de cette REP revient donc à l'éco organisme National qui organise la reprise directement en bas de quai de déchetterie. Ces nouveaux flux ne sont donc plus traités par le Sydeme.

Cependant, les déchèteries professionnelles, certaines déchèteries n'ayant pas encore ou ne souhaitant pas adhérer à la REP, ainsi que les flux n'entrant pas dans le cadre de cette REP, comme les palettes et cagettes par exemple, continuent d'être apportés sur le site de Sainte Fontaine.

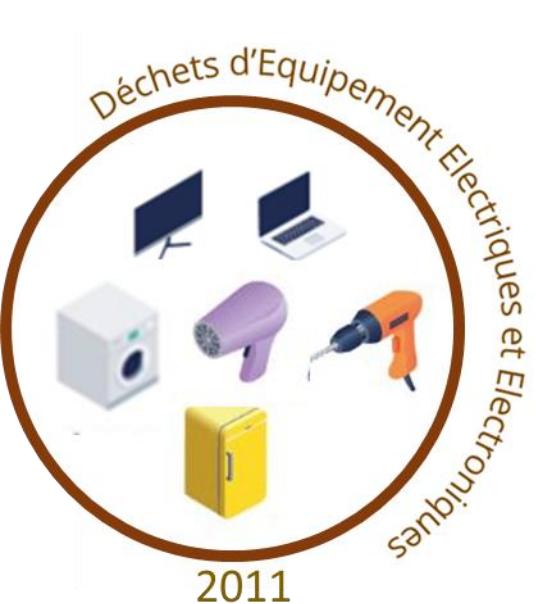
Le Bois B continue donc de générer une recette de revente dont l'évolution est reprise ci-dessous :

Recettes Bois	2020 (9 mois)	2021 (12 mois)	2022 (12 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (au 01/10/25)	2025 (extrapolation)
<b>Dépenses</b>	314 479,11 €	422 822,40 €	24 608,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	49 563,30 €	52 917,51 €	156 553,16 €	54 762,56 €	73 016,75 €
<b>Bilan</b>	<b>-314 479,11 €</b>	<b>-422 822,40 €</b>	<b>24 954,72 €</b>	<b>52 917,51 €</b>	<b>156 553,16 €</b>	<b>54 762,56 €</b>	<b>73 016,75 €</b>

Des consultations avaient été lancées en 2022 avec la société GAZELENERGIE, exploitant la centrale électrique Emile Huchet à Carling. Le projet visait à l'alimentation en bois B d'une nouvelle chaudière Biomasse qui aurait été opérationnelle au cours de l'année 2025 (délibération du Comité Syndical du 9 janvier 2023). L'acquisition d'un nouveau broyeur était nécessaire en raison de la vétusté de l'ancien mais aussi pour répondre aux exigences du cahier des charges. Le marché ayant été publié et pourvu, le broyeur a été livré le 15 février 2024.

Cependant GAZELENERGIE n'ayant pas confirmé la construction ni même l'obtention de l'autorisation d'exploitation de cette potentielle installation, le projet de convention de reprise est resté lettre morte, et à ce jour ce projet est considéré par le Sydeme comme abandonné. Cependant GAZEL ENERGIE a repris contact avec les services du Sydeme au 3ème trimestre 2025, dans le cadre du projet de construction de l'usine de recyclage des textiles synthétiques sur le site de St-Avold Nord connexe au site de GAZEL ENERGIE. GAZEL ENERGIE souhaiterait se placer en fournisseur de vapeur, via une chaudière biomasse, pour ce futur nouvel acteur de la plate-forme chimique de St-Avold. De nouvelles opportunités pourraient s'ouvrir à un horizon de 5 ans.

Par ailleurs, la plateforme de traitement du Bois de Sainte-Fontaine doit être mise en conformité, comme une grande partie du site de Sainte-Fontaine, concernant la collecte et le traitement des eaux de surface. Le cantonnement au risque incendie en alvéoles de faibles volumes des flux de bois broyés et non broyés est également un prérequis des autorités, et l'absence d'une dalle béton en bonne et due forme rendent l'activité plus compliquée par la génération de nombreux problèmes de crevaisons des engins du Sydeme ou des apporteurs et repreneurs, puisque les sols ne peuvent être nettoyés facilement des clous et autres vis issus du flux de bois. La refonte de la plateforme Bois sera donc inclue dans le CTTP du marché d'AMO lancé en fin d'année 2025 pour l'ensemble du site de Sainte-Fontaine.



Le Sydeme a délibéré pour la prise de compétence de la gestion de certaines Responsabilités Elargies du Producteur.

Le Sydeme doit poursuivre l'amélioration des performances des filières en place et le déploiement de nouvelles filières de valorisation sur son territoire :

- en application des objectifs de la loi AGEC instaurant la création de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP),
- afin de pallier l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont l'évolution à la hausse est bien plus significative pour le traitement par enfouissement.

L'objectif de 2024 concernant les REP Meubles et D3E et qui consistait à diminuer les écarts de performance à l'habitant entre les membres du syndicat, se poursuivra en 2026.

Les REP, décidées en juin 2022, concernant les articles de sports et de loisirs seront déployées en même temps que celle du Bâtiment, une réorganisation des modalités de tri a été opérée en mars 2025 pour les déchèteries souhaitant mettre en place ces 3 filières. Actuellement, seules 2 déchèteries (Creutzwald et Sarralbe) ont déployé cette filière.

La mise en place de la REP du Bâtiment en mars 2025, a permis à certaines déchèteries de mettre en place le tri des huisseries et/ou des plastiques, sous réserve de disposer de place suffisante dans l'enceinte des déchèteries (seule la CC du Pays de Bitche n'a pas adhéré à la REP PMCB). Le plâtre est désormais une filière REP sur 10 derniers mois de l'année 2025.

Les tonnages des différentes REP en place figurent dans le paragraphe D.6 relatif aux tonnages.

#### D.5.6 Les autres filières.

Le Sydeme organise en outre la valorisation d'autres filières sur son territoire :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**



Les filières pour les capsules NESPRESSO, les lunettes, les radiographies et les piles sont gratuites.

En ce qui concerne les piles usagées, chaque membre du syndicat dispose historiquement d'une convention avec Corepile (l'un des premiers éco-organismes avec CITEO). L'organisation de la filière par le Sydeme a été étudiée en 2024, avec l'intégration des piles à la REP D3E, un avenant à la convention sera proposé par l'éco-organisme au Sydeme en 2026.

Enfin, la filière des huiles alimentaires rapporte une recette de revente de matériaux. Le tarif 2025 est identique à celui de 2024 à savoir 450 € pour 1 000 litres.

Il conviendra, pour l'année 2026, de maintenir ces filières et de poursuivre une communication régulière sur les consignes de tri.

Les tonnages des différentes filières en place figurent dans le paragraphe D.6 relatif aux tonnages.

## D.6 Les tonnages : bilan et évolution

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le



ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Le tableau ci-dessous reprend pour l'année 2024, les tonnages prévisionnels et réalisés pour chacun des flux. Le delta entre le prévisionnel des tonnages et le réalisé est de +2,85 %.

Flux	Tonnages 2024				Commentaires
	Objectif	Réalisé	Delta	%	
Sac vert	11 750,00	10 203,06	-1 546,94	-13,17%	
Sac orange	1 650,00	1 538,45	-111,55	-6,76%	
Sac bleu	46 600,00	48 222,56	1 622,56	3,48%	
<b>Multiflux</b>	<b>60 000,00</b>	<b>59 964,07</b>	<b>-35,93</b>	<b>-0,06%</b>	
Biodéchets	1 950,00	1 953,48	3,48	0,18%	
Tri Sélectif	12 000,00	12 363,55	363,55	3,03%	
Papiers	220,00	143,52	-76,48	-34,76%	
Fibreux	5 800,00	5 715,51	-84,49	-1,46%	
Verre	11 350,00	11 324,96	-25,04	-0,22%	
Cartons	3 900,00	3 803,68	-96,32	-2,47%	
OMR	4 000,00	5 517,60	1 517,60	37,94%	Reventilation des flux entre ces trois catégories à la demande de certains adhérents
D. collectivités	3 000,00	3 352,93	352,93	11,76%	
D. assimilés	250,00	242,21	-7,79	-3,12%	
Tout-venant	23 000,00	23 222,52	222,52	0,97%	
Bois	9 500,00	9 242,31	-257,69	-2,71%	
Déchets verts	21 000,00	22 897,06	1 897,06	9,03%	Tonnage en hausse depuis plusieurs années
DEA	9 300,00	9 928,41	628,41	6,76%	
D3E	2 850,00	3 092,87	242,87	8,52%	
Textiles	2 120,00	2 302,55	182,55	8,61%	
Plâtre	1 490,00	1 564,66	74,65	5,01%	Deuxième année pleine de mise en place
Huisserie	0,00	0,00	0,00	0,00%	Mise en place repoussée à 2025
<b>TOTAL</b>	<b>171 730,00</b>	<b>176 631,88</b>	<b>4 901,88</b>	<b>2,85%</b>	

Les tableaux ci-dessous reprennent, pour chaque flux, l'évolution des tonnages (à gauche) et les variations en tonnes ainsi qu'en % entre 2023 et 2024 (à droite) :

Flux	2020	2021	2022	2023	2024
Sac vert	15 678,02	13 229,87	11 680,29	11 738,12	10 203,06
Sac orange	16 835,51	18 571,86	16 025,25	7 631,52	1 538,45
Sac bleu	52 312,50	55 426,19	49 632,15	46 300,41	48 222,56
<b>Multiflux</b>	<b>84 826,03</b>	<b>87 227,92</b>	<b>77 337,69</b>	<b>65 670,05</b>	<b>59 964,07</b>
Biodéchets	1 464,87	1 597,32	1 869,38	1 909,54	1 953,48
Multimatériaux	405,98	3,06	3 018,26	8 954,87	12 363,55
Emballages	39,82				
Papiers	511,58	541,34	299,04	231,40	143,52
Fibreux	3 111,18	3 350,99	4 143,67	5 692,24	5 715,51
Verre	11 716,58	11 555,33	11 489,97	11 347,86	11 324,96
Cartons	3 632,49	4 388,65	4 064,13	3 897,08	3 803,68
OMR	6 664,16	4 915,50	4 299,86	3 980,94	5 517,60
D. collectivités	3 486,86	2 731,40	3 004,04	2 994,35	3 352,93
D. assimilés	384,20	348,32	326,72	262,30	242,21
Tout-venant	23 616,36	27 427,98	23 657,16	22 967,79	23 222,52
Bois	9 435,58	11 258,37	9 797,56	9 304,53	9 242,31
Déchets verts	17 784,12	25 076,81	19 313,54	21 781,56	22 897,06
DEA	6 924,98	9 144,70	8 821,49	9 247,26	9 928,41
D3E	2 884,47	3 150,08	2 759,95	2 790,59	3 092,87
Textiles	1 909,94	2 083,08	2 095,40	2 112,71	2 302,55
Plâtre	0,00	11,13	989,01	1 479,14	1 564,66
Huisseries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>178 799,20</b>	<b>194 811,98</b>	<b>177 286,87</b>	<b>174 624,21</b>	<b>176 631,88</b>

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
sac vert	-1 535,07	-13,08%
sac orange	-6 093,07	-79,84%
sac bleu	1 922,16	4,15%
<b>Multiflux</b>	<b>-11 667,64</b>	<b>-15,09%</b>
Biodéchets	43,94	2,30%
Multimatériaux	3 408,68	38,07%
Emballages		
papiers	-87,88	-37,98%
Fibreux	23,27	0,41%
Verre	-22,90	-0,20%
Cartons	-93,40	-2,40%
OMR	1 536,66	38,60%
D. collectivités	358,58	11,98%
D. assimilés	-20,09	-7,66%
Tout-venant	254,73	1,11%
Bois	-62,22	-0,67%
Déchets verts	1 115,50	5,12%
DEA	681,15	7,37%
D3E	302,28	10,83%
Textiles	189,84	8,99%
Plâtre	85,52	5,78%
Huisseries	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 007,67</b>	<b>1,15%</b>

Les tonnages ci-dessous peuvent être classifiés par catégorie de déchets.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



Tonnages					
Flux	2020	2021	2022	2023	2024
Biomasse	44 362,59	51 162,37	42 660,77	44 733,75	44 295,91
Recyclables	36 253,14	38 411,23	39 040,32	37 754,97	34 889,67
Résiduels	86 464,08	90 849,39	80 919,93	76 505,79	80 557,82
Eco-organismes	11 719,39	14 377,86	13 676,84	14 150,56	15 323,83
Plâtre	0,00	11,13	989,01	1 479,14	1 564,66
<b>TOTAL</b>	<b>178 799,20</b>	<b>194 811,98</b>	<b>177 286,87</b>	<b>174 624,21</b>	<b>176 631,88</b>

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
Biomasse	-437,85	-0,98%
Recyclables	-2 865,30	-7,59%
Résiduels	4 052,04	5,30%
Eco-organismes	1 173,27	8,29%
Plâtre	85,52	5,78%
<b>TOTAL</b>	<b>2 007,67</b>	<b>1,15%</b>

Les tonnages de recyclables sont en baisse mais cela s'explique par une baisse des tonnages de sacs orange comprenant un fort taux de refus de tri. Le tableau ci-après reprend l'évolution de tous les tonnages de recyclables. La baisse des tonnages de sacs orange est compensée par une hausse des fibreux et du tri sélectif issus des nouveaux dispositifs de collecte dont la qualité est bien supérieure à celle des sacs orange :

Flux	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Sac orange</b>	<b>16 835,51</b>	<b>18 571,86</b>	<b>16 025,25</b>	<b>7 631,52</b>	<b>1 538,45</b>
Tri sélectif	445,80	3,06	3 018,26	8 954,87	12 363,55
Papiers / Fibreux	3 622,76	3 892,33	4 442,71	5 923,64	5 859,03
Carton	3 632,49	4 388,65	4 064,13	3 897,08	3 803,68
Verre	11 716,58	11 555,33	11 489,97	11 347,86	11 324,96
<b>TOTAL</b>	<b>36 253,14</b>	<b>38 411,23</b>	<b>39 040,32</b>	<b>37 754,97</b>	<b>34 889,67</b>

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
<b>Sac orange</b>	<b>-6 093,07</b>	<b>-79,84%</b>
Tri sélectif	3 408,68	38,07%
Papiers / Fibreux	-64,61	-1,09%
Carton	-93,40	-2,40%
Verre	-22,90	-0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>-2 865,30</b>	<b>-7,59%</b>

Le tableau ci-après reprend l'estimation des tonnages 2025 par flux :

Flux	2024	Prévisionnel 2025	Delta	Evolution	Commentaires
sac vert	10 203,06	9 000,00	-1 203,06	-13,37%	
sac orange	1 538,45	0,00	-1 538,45	0,00%	Sortie totale du sac orange au 1er juillet 2024
sac bleu	48 222,56	49 000,00	777,44	1,59%	
<b>Multiflux</b>	<b>59 964,07</b>	<b>58 000,00</b>	<b>-1 964,07</b>	<b>-3,39%</b>	
Biodéchets	1 953,48	1 950,00	-3,48	-0,18%	
Tri sélectif	12 363,55	13 800,00	1 436,45	10,41%	Fin de la mise en place des nouveaux schémas de collecte
Papiers	143,52	125,00	-18,52	-14,82%	
Fibreux	5 715,51	5 750,00	34,49	0,60%	
Verre	11 324,96	11 350,00	25,04	0,22%	
Cartons	3 803,68	3 800,00	-3,68	-0,10%	
OMR	5 517,60				
D. collectivités	3 352,93	9 150,00	3 632,40	39,70%	
D. assimilés	242,21				
Tout-venant	23 222,52	23 000,00	-222,52	-0,97%	Réouverture D. Bouzonville + Mise en place de la REP du Batiment
Bois	9 242,31	9 000,00	-242,31	-2,69%	Réouverture D. Bouzonville + Mise en place de la REP du Batiment
Déchets verts	22 897,06	23 000,00	102,94	0,45%	Dépend des conditions météorologiques
DEA	9 928,41	10 500,00	571,59	5,44%	Réouverture D. Bouzonville + déploiement sur 1 déchèterie
D3E	3 092,87	3 200,00	107,13	3,35%	Réouverture D. Bouzonville
Textiles	2 302,55	2 350,00	47,45	2,02%	
Plâtre	1 564,66	1 800,00	235,35	13,07%	Déploiement sur 3 nouvelles déchèteries
Huisseries	0,00	0,00			
<b>TOTAL</b>	<b>176 631,88</b>	<b>176 775,00</b>	<b>3 738,26</b>	<b>2,115%</b>	

## D.7 Les activités du transport.

### D.7.1. Le service SPL.

#### Composition du service SPL



Les 2 tracteurs IVECO ancienne génération ne sont plus opérationnels et sont destinés à être donnés aux écoles de formation.

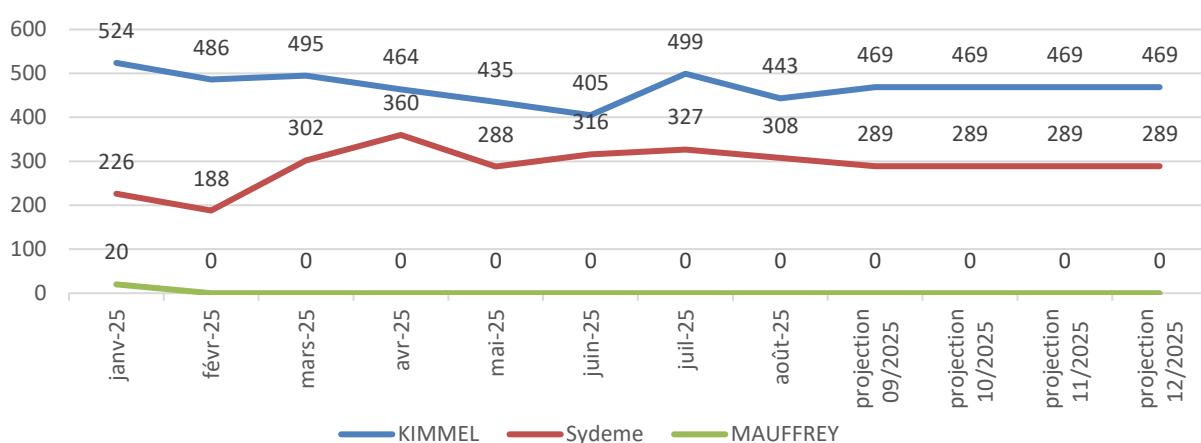
Un tracteur et un porteur ancienne génération ont été cédés au prix de la ferraille à la société LOREXPORT.

Le dimensionnement du service Transport, le volume de déchets et la localisation des exutoires ne permettent pas de réaliser en interne l'intégralité des transports. Comme par les années précédentes et depuis 2022, une partie des transports a été externalisée. Un marché a été attribué le 22/07/2025 aux Transports KIMMEL pour une durée maximale de 41 mois.

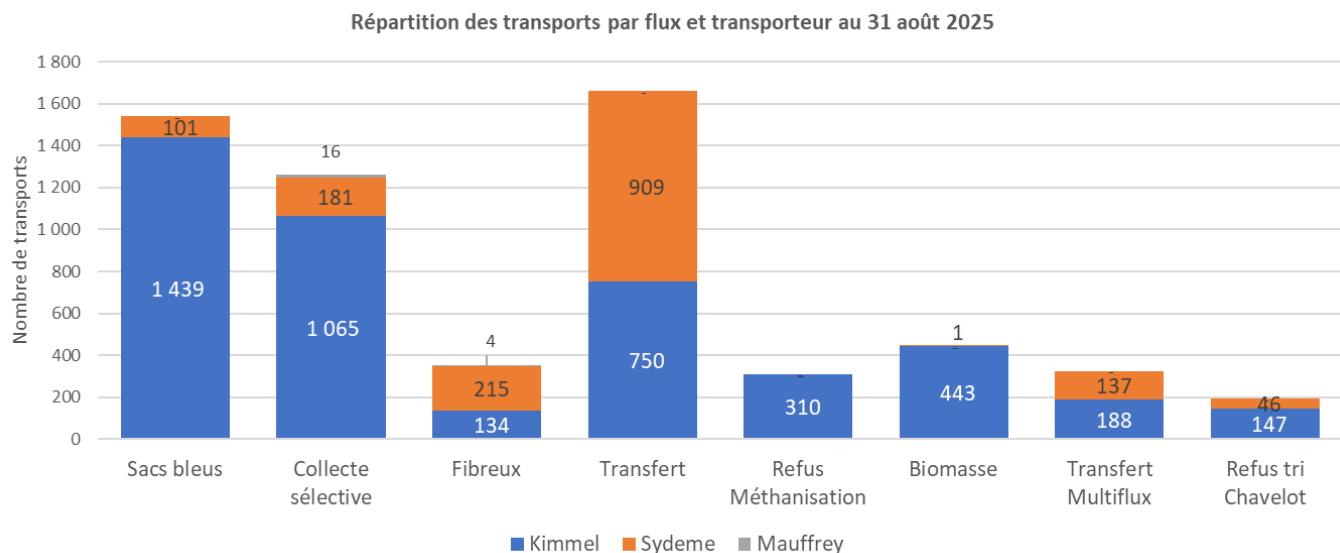
Au 31 août 2025, le nombre de tours réalisés en semi-remorque était de 6 086 contre 5 287 au 31 août 2024 soit une augmentation de 799 transports soit +15.11%.

**37 transports / jour** ouvré

Répartition du nombre de transports SPL effectués Sydeme /Kimmel au 31 août 2025 avec une projection au 31 décembre 2025

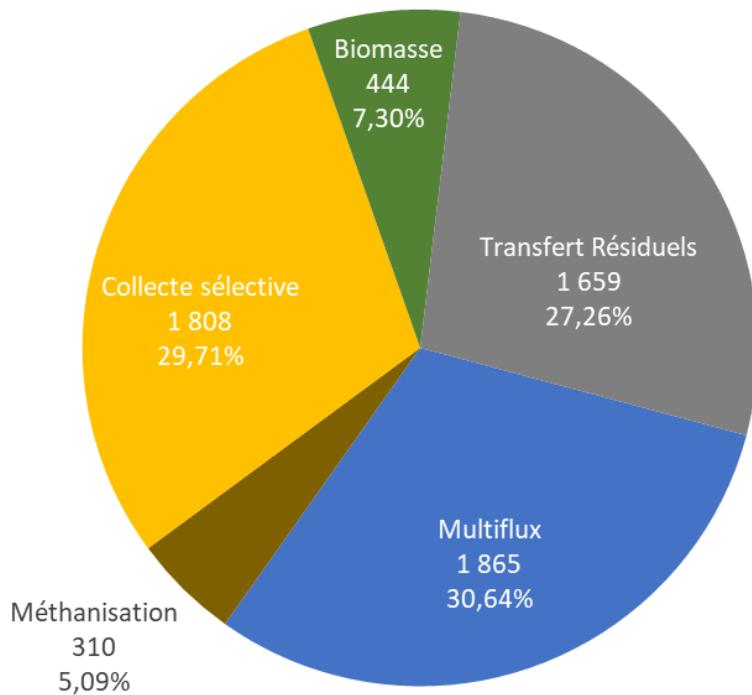


Le graphique ci-après détaille la répartition des transports en fonction des produits :



Le transport des refus de méthanisation est exclusivement réalisé par Kimmel : des remorques spécifiques à rétention sont utilisées, elles sont la propriété de Kimmel.

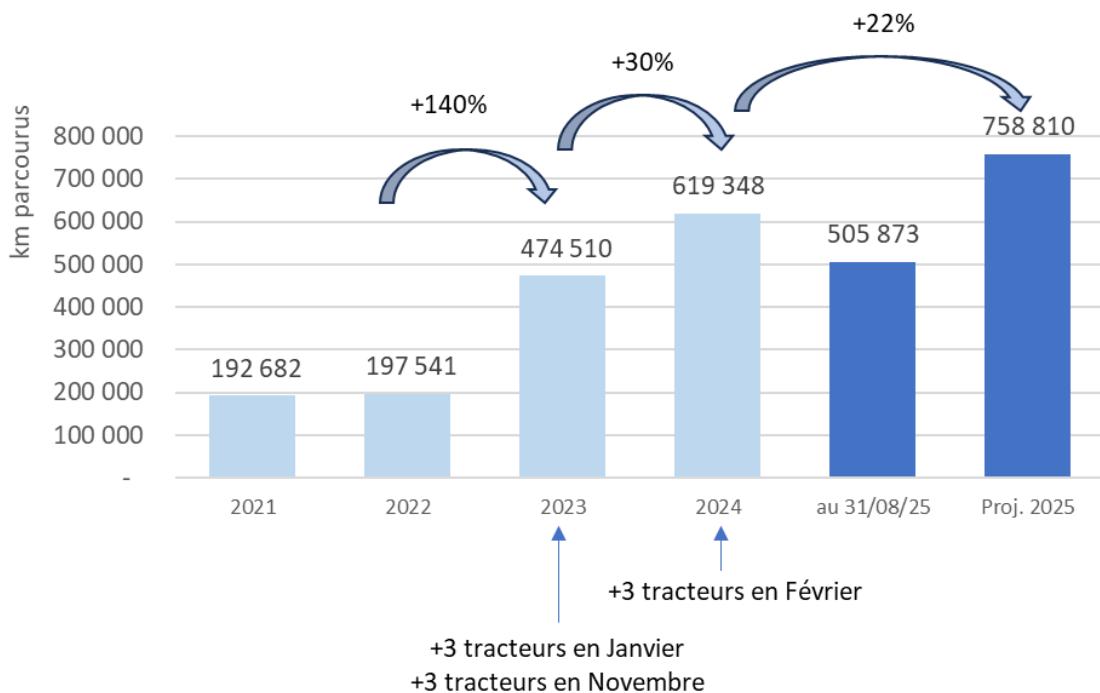
Répartition des transports réalisés par flux au 31 août 2025



Trois secteurs d'activités sont quasiment équivalents en nombre de transport réalisés : le transport de Résiduels, le Multiflux et la Collecte sélective.

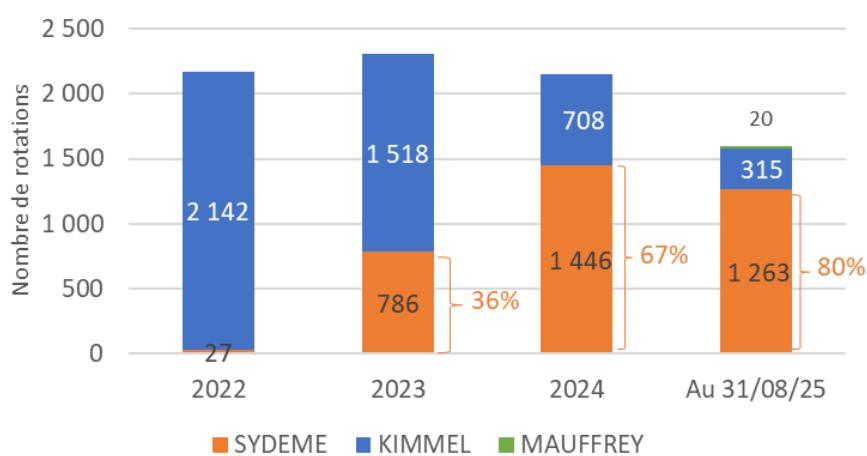
**255 km / jour** ouvré par tracteur  
**3 066 km/ jour** ouvré pour la flotte

Evolution des kilomètres parcourus  
 2021 au 31 août 2025 avec une projection au 31 décembre 2025



L'augmentation des kilomètres parcourus par le Sydeme est progressive depuis 2023. Elle est intrinsèquement liée au renouvellement de la flotte de camions avec des capacités de stockage en gaz plus importantes, permettant ainsi la réalisation des transports vers Chavelot dans les Vosges et d'une réduction progressive de l'externalisation des transports.

Répartition des apports par transporteur vers Chavelot  
 au 31 août 2025



### D.7.2 Le service SPL grue.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



La prestation de vidage des bornes d'apport volontaire est une prestation optionnelle proposée pour le verre et pour les fibreux, respectivement depuis 2014 et 2017.

Le verre et les fibreux collectés sont vidés sur le site de Ste Fontaine. Le fibreux est rechargé dans des semi-remorques de plus grande capacité pour être acheminé vers Chavelot. Le verre, quant à lui, est acheminé vers l'exutoire final (OI Manufacturing dans les Vosges) via un transporteur mandaté par le repreneur.

Le service compte :

- 4 chauffeurs attitrés et 1 chauffeur suppléant (polyvalence chauffeur SPL),
- 3 ensembles routiers : 3 nouveaux tracteurs ont été livrés fin mars 2025,
- 1 semi-remorque à benne basculante avec grue a été commandée en septembre 2025 pour une livraison en avril 2026.

Pour l'année 2025, la prestation est réalisée comme suit :



712 bornes  
5 adhérents  
CAFPF, CASC, CCW,  
CCB3F, CCHPB



372 bornes  
2 adhérents  
CAFPF et CCAB

Les principaux indicateurs au 31 août 2025 concernant la prestation relative aux bornes d'apport volontaire sont repris ci-dessous avec une extrapolation au 31 décembre 2025 :

Flux	Verre					Evolution	
	2022	2023	2024	au 31/08/25	Proj. 2025	Nombre	%
<b>Bornes levées</b>	10 104	11 213	12 013	9 244	13 866	800	7,92%
<b>Nombre de km parcourus</b>	47 778	47 814	47 733	34 096	51 144	-81	-0,17%
<b>Tonnages collectés</b>	6 090	5 936	5 960	3 983	5 975	24	0,39%

Flux	Fibreux					Evolution	
	2022	2023	2024	au 31/08/25	Proj. 2025	Nombre	%
<b>Bornes levées</b>	18 569	16 791	14 335	10 172	15 258	-2 456	-13,23%
<b>Nombre de km parcourus</b>	83 943	62 332	49 771	37 123	55 685	-12 561	-14,96%
<b>Tonnages collectés</b>	3 325	2 274	1 770	1 120	1 680	-504	-15,15%

## Un parc de véhicules vieillissant

La prestation de collecte des biodéchets des gros producteurs est un service de collecte en porte à porte à l'aide de bacs roulants d'un volume de 120 litres ou 240 litres dans lequel est disposé une housse biodégradable afin d'assurer la propreté des contenants. Les housses 120 litres sont d'ailleurs fabriquées par l'unité de confection de sacs du Sydeme.

Le service de collecte des biodéchets était initialement doté de 5 camions spécifiques équipés d'une cuve étanche et d'une station de rinçage : 4 au gaz de 2011 et 1 au gasoil.

Mais, en fin d'année 2023, compte tenu de l'âge des camions dont l'acquisition date de septembre 2010 pour le plus ancien des 4 camions gaz, seuls 2 étaient encore en état de fonctionnement. Pour pallier à l'absence de véhicule en état, il a été nécessaire de trouver des véhicules de secours. Face aux nombreux problèmes rencontrés sur les véhicules de collecte, le Sydeme a fait l'acquisition en 2024 de 2 BOM classiques d'occasion à la CA Sarreguemines Confluences (CASC) pour un montant de 26 000 € et a procédé au remplacement de 2 moteurs gaz sur 2 des 4 camions gaz pour un montant de 65 316 €.



En 2025, le Sydeme a engagé **l'achat de deux camions neufs** de collecte spécifique pour les biodéchets via l'UGAP pour un montant unitaire de 425 279,26 € HT.

Les véhicules seront équipés d'une cuve étanche, d'un système de lavage automatique des bacs, d'une pesée embarquée permettant la lecture de puces RFID d'identification des bacs (pour la CAFPF et la CASC). Ces camions seront équipés d'un porteur SCANIA fonctionnant au GNC et d'un équipement de collecte de marque BM VOIRIE. Les camions devraient être livrés en fin d'année 2026 et 1<sup>er</sup> trimestre 2027.

Compte tenu des délais d'approvisionnement extrêmement longs pour les camions, le Sydeme a fait également **l'acquisition d'une 3<sup>e</sup> benne à ordures ménagères classique d'occasion** d'un montant de 20 500 € HT pour pallier aux nombreuses pannes qui affectent les véhicules en fin de vie, et afin de pouvoir assurer quoi qu'il advienne les 3 tournées quotidiennes de collecte des biodéchets.

## Vers une optimisation et modernisation des tournées

Le Sydeme a également fait l'acquisition en 2024 d'un système numérique d'optimisation et de suivi des tournées de collecte, composé d'un logiciel de gestion et d'une tablette tactile embarquée par BOM. Le système sera interconnecté avec les lecteurs de puces RFID identifiant les bacs collectés sur les territoires de certains adhérents utilisant ce type de système (CAFPF, CASC), et est également prêt à être connecté aux futurs systèmes de pesée embarqués sur les nouvelles BOM. Ce système, qui est actuellement en cours de déploiement va permettre une refonte et une optimisation des tournées, afin de rationaliser les distances et les temps de tournée. Le coût total de l'acquisition de ce système était de 12 696 € HT :

- Installation du système, câbles et branchements : 4 000 € HT
- Tablettes + abonnement : 8 696 € HT

## Un effectif à renforcer et à préserver

Concernant les effectifs, un 4<sup>e</sup> chauffeur biodéchets a été recruté courant du mois de décembre 2024 (remplacement d'un chauffeur en longue maladie avec inaptitude au poste pour cause de Troubles Musculo-Squelettiques). Ce 4<sup>e</sup> chauffeur permet de pallier aux absences prévues et imprévues tout en assurant les 3 tournées quotidiennes sans report ni surcharge de travail pour les autres chauffeurs. Lors des périodes de mise à disposition, le 4<sup>e</sup> chauffeur est affecté au déploiement du système de suivi de tournée et autres tâches annexes. Ce personnel à disposition va aussi permettre de déclencher des contrats de collecte de biodéchets hors du territoire du Sydeme.

Le recrutement d'un 5<sup>e</sup> chauffeur est envisagé en cas de décrochage de contrats réguliers et conséquents en dehors du territoire, ce qui rendrait obligatoire une 4<sup>e</sup> tournée quotidienne, au moins une partie de la semaine.

Le métier de chauffeur biodéchets est physique, avec les nombreux arrêts et la quantité de bacs lourds à manipuler. Les chauffeurs sont confrontés régulièrement à des contraintes de voirie (revêtement sol, présence de trottoirs ou d'obstacles). Les contraintes physiques liées ont donc été repensées pour pérenniser l'activité du service.



Le Sydeme a fait l'acquisition 484 de **bacs 240 litres à 3 roues** pour la collecte des biodéchets pour un montant unitaire de 81,98 € HT. Le déploiement a commencé au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et se poursuit encore lors des périodes de disposition du 4<sup>e</sup> chauffeur. La présence de la 3<sup>e</sup> roue permet une plus grande maniabilité du bac. Le renforcement entre les roues arrière permet de mieux basculer le bac et de franchir certains obstacles au sol. Enfin, le volume de 240 litres permet de proposer la substitution de deux bacs 120 litres, diminuant ainsi le nombre de bacs à manipuler par nos agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire approuvée au Comité syndical du 23 septembre 2024, **un système de bonus / malus basé sur les critères de pénibilité** subis par les chauffeurs (accessibilité des bacs et conditions d'environnement pour la manipulation, taille / poids des bacs, contraintes horaires ou d'accès au site) a été mis en place afin d'inciter les professionnels à faciliter les conditions de travail des chauffeurs. Plus le travail est pénible, plus de coût de la levée par bac est élevé, ce qui vient s'ajouter à la grille d'évaluation de la qualité des apports préexistante.

## Le périmètre et le bilan

La prestation de collecte des biodéchets se décline selon 2 axes :

- Prestation optionnelle pour les adhérents du syndicat,
- Prestation privée pour des tiers.

Les tarifs des prestations sont définis par une grille tarifaire soumise au vote du Comité syndical (délibération du 23 septembre 2024). La grille tarifaire ayant été largement revue à la hausse pour 2025 afin de mieux refléter le coût réel de la collecte des biodéchets des professionnels, **les tarifs n'ont pas vocation à évoluer en 2026**.

### Concernant la collecte des biodéchets des adhérents :

*Le périmètre de la prestation restera identique à celui de 2025. Neufs des dix membres du Sydeme bénéficient de cette prestation. Pour rappel, la CC du Pays de Bitche a mis fin à cette prestation optionnelle en septembre 2021.*

Indicateurs collecte biodéchets assimilés - Adhérents					
Indicateurs	2022	2023	2024	Proj. 2025	Evolution 2024/2025
<b>Tonnages collectivités</b>	1 667,86 tonnes	1 702,92 tonnes	1 718,90 tonnes	1 520,73 tonnes	- 198,17 tonnes
<b>Kilomètres parcourus</b>	133 660 km	119 500 km	127 380 km	129 000 km	+1 620 km
<b>Bacs collectés collectivités</b>	46 727 bacs	45 076 bacs	44 496 bacs	39 049 bacs	-5 447 bacs
<b>Nbr de points de collecte</b>	799	812	852	840	-12
<b>Montant facture HT</b>	98 321,16 €	105 921,62 €	117 798,42 €	117 387,50 €	-410,92 €

### Concernant la collecte des tiers :

*Une distinction de collecte biodéchets est opérée entre biodéchets emballés et biodéchets en vrac. Cette prestation engendre des recettes et permet d'optimiser la rentabilité du service. Le périmètre de cette prestation a pour vocation à s'étendre au-delà du territoire du Sydeme.*

En 2025, **45 contrats ont ainsi été signés**. Deux de moins qu'en 2024 (Contrat Carrefour Forbach et Grosbliederstroff). Ils devraient tous être maintenus pour 2026. Sur l'ensemble des contrats :

- 66 % sont collectés en vrac,
- 15 % en emballés,
- 19 % en mélange emballés et vrac.

Une variation des tonnages est constatée essentiellement sur les biodéchets des correspondant à 60 % du tonnage total.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

Année	Tonnage Vrac	Tonnage Emballés	TOTAL	Evolution n-1	
2021	559,97	562,73	1 122,70	Tonnages	%
2022	455,12	1 034,86	1 489,98	367,28	32,71%
2023	530,63	794,08	1 324,71	-165,27	-11,09%
2024	498,74	955,67	1 454,41	129,70	9,79%
2025	485,44	945,16	1 430,60	-23,81	-1,64 %

Le tableau ci-après reprend les tonnages et le nombre de points de collecte des clients privés :

Indicateurs collecte biodéchets – Clients privés					
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	
Tonnages clients payants	1 489,98 tonnes	1 324,71 tonnes	1 454,41 tonnes	1 430,60 tonnes	
Nombre de points de collecte	48	47	47	45	

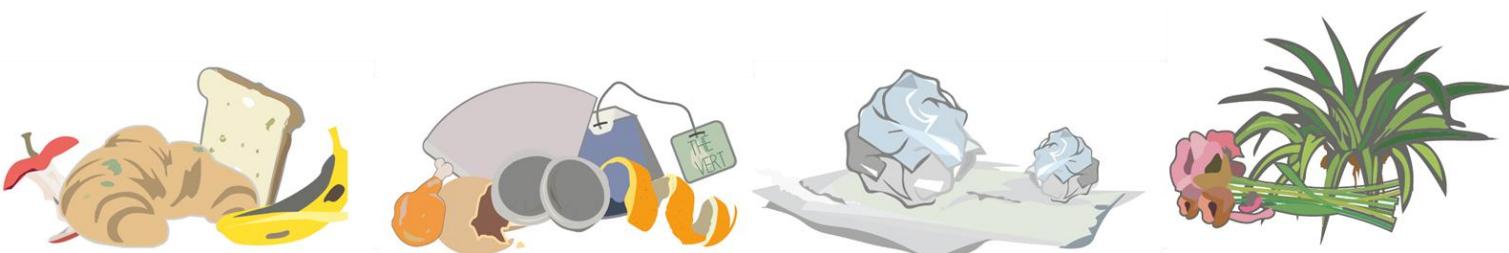
Le tableau ci-après reprend les recettes engendrées par la collecte des biodéchets des contrats privés :

Année	€ Vrac	€ Emballés	€ frais de passage	TOTAL € HT	Evolution n-1	
2021	50 305,50 €	40 413,00 €	39 599,40 €	130 317,90 €	€	%
2022	55 313,00 €	74 384,60 €	35 567,35 €	165 264,95 €	34 947,05 €	26,82%
2023	56 733,00 €	64 005,13 €	35 248,48 €	155 986,61 €	- 9 278,34 €	-5,61%
2024	51 211,92 €	76 837,89 €	33 941,55 €	161 991,36 €	6 004,75 €	3,85%
2025	97 484,79 €	86 222,61 €	33 463,20 €	217 170,60 €	55 179,24 €	34,78 %

Le coût moyen d'une tonne de biodéchets collectée et valorisée d'un tiers en 2024 est de 151,80 € HT.

Ce tarif n'inclut pas la valorisation de la production de biométhane et d'électricité à partir de ces biodéchets qui est de **65 154,46 €** (recettes d'énergie de l'unité de Morsbach divisées par le tonnage total réceptionné et multipliées par le tonnage de biodéchets collecté en contrats privés).

Pour l'année 2026, l'objectif est à minima, de maintenir le nombre de points de collecte, qu'ils soient pris en charge par les collectivités ou en contrat privé, ainsi que de démarcher de nouveaux points de collecte.



#### D.7.4. L'atelier.

Le personnel de l'atelier est composé de 6 agents dont :

- 2 mécaniciens,
- 1 agents de maintenance,
- 1 agent carrossier,
- 1 électricien
- 1 responsable.

Les services des ateliers mécaniques maintiennent leurs compétences en matière de réparations et d'entretien des véhicules (dans la limite des capacités techniques pour le travail sur des motorisations gaz) ce qui permet d'éviter le recours à la prestation externe.

Au 31 août 2025, environ 450 interventions ont été réalisées sur l'ensemble de la flotte du Sydeme aussi bien dans nos ateliers qu'en dépannage hors site.

Un mécanicien formé en 2022 aux compétences de contrôles des bouteilles de gaz des poids lourds, continue encore à ce jour à effectuer les contrôles réglementaires obligatoires sur la flotte du Sydeme ainsi que sur la flotte de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines.

Des contrôles ont été effectués par notre personnel sur des véhicules de transporteurs partenaires.

En date du 26 Août 2025, le site de Sainte Fontaine a subi un important incendie au niveau du bâtiment incluant la zone carton et l'atelier. Une batterie lithium a pris feu dans le stock de carton.

Cet incendie a des conséquences très importantes soit :

- La destruction d'une importante partie du bâtiment,
- La destruction totale de la presse à balle,
- L'arrêt de la prestation de mise en balles du carton, prestation qui a dû être sous-traitée,
- L'engagement de frais d'études sur la stabilité du bâtiment,
- L'interdiction d'utiliser la partie du bâtiment qui servait d'atelier. Le Sydeme a été dans l'obligation de louer un autre local pouvant accueillir l'atelier, bâtiment qui a été trouvé à Carling.

D'importants frais ont dû être engagés pour pouvoir continuer l'exploitation dans les meilleures conditions.

Des études seront lancées pour la réhabilitation totale ou partielle du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



## D.8 La méthanisation

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



Le Sydeme dispose de deux unités de Méthanisation, l'une à Morsbach (Méthavalo) mise en service en septembre 2011 et l'autre à Sarreguemines mise en service en décembre 2015.

### D.8.1 Les intrants

Les tableaux suivants détaillent les tonnages traités dans les digesteurs respectivement de Morsbach et de Sarreguemines :

Année	Tonnages traités dans le digesteur de Méthavalo						Tonnes	%
	sacs verts	Biodéchets professionnels	Biodéchets EVS/ Bowesa	Déchets verts	Biodéchets apports de tiers	TOTAL		
2021	14 507	1 449	11 241	4 732	9 988	41 917		
2022	13 267	2 757	12 008	3 228	4 816	36 076	-5 841,00	-13,93%
2023	13 445	1 863	11 803	1 858	5 388	34 357	-1 719,00	-4,76%
2024	9 885	1 719	12 578	1 876	5 809	31 867	-2 490,00	-7,25%
2025 (au 31/08/25)	7 497	1 011	8 646	1 269	2 919	21 342		
Extrapolation	11 245	1 517	12 969	1 903	4 379	32 014	146,71	0,46%

On note une stabilisation des tonnages traités à Méthavalo en 2025, après une baisse continue de plusieurs années.

Tonnages traités dans le digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines						
Année	Déchets verts	Déchets végétaux IAA	Biodéchets liquides	CIVE	Paille	TOTAL
2021	4 654	1 567	3 242	995	1	10 458
2022	3 360	2 196	3 802	58	0	9 416
2023	0	0	0	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0

IAA : Industrie Agro-alimentaires

CIVE : Cultures intermédiaires à vocation énergétique

L'unité de Sarreguemines est à l'arrêt depuis novembre 2022. De ce fait, aucun intrant n'est comptabilisé en 2025.

### D.8.2 Le retour au sol.

Le Sydeme a pour objectif de permettre la valorisation agronomique, par retour au sol, des sous-produits de la méthanisation : les digestats liquides et le compost.

Les digestats liquides et les composts produits font l'objet d'analyses réglementaires :

Analyses	Compost		Digestats liquides		Fine de déchets verts	TOTAL
	Site	NF U 44 051	Agrement sanitaire	ICPE	Agrement sanitaire	
Morsbach	4	4		4	4	20
Sarreguemines	4	/		0	0	4
<b>TOTAL par flux</b>	<b>12</b>		<b>8</b>		<b>4</b>	<b>24</b>

### Les digestats liquides :

En 2025, 16 154 tonnes de digestats liquides ont été produites à Méthavalo contre 21 694,66 tonnes en 2024 soit une baisse de 36,45% (METHAVOS Sarreguemines étant par ailleurs à l'arrêt depuis novembre 2022).

Coûts de transport et traitement des Digestats Liquides issus de méthanisation								Envoyé en préfecture le 30/12/2025	
Site	TRAITEMENT			TRANSPORT		Cout total (€ TTC)	Coût total / tonne (€ TTC)	Publié le Evolution n-1	
	Tonnage (t)	Cout (€ TTC)	Coût / tonne (€ TTC)	Cout (€ TTC)	Coût / tonne (€ TTC)			Cout (€)	Cout par tonne (%)
2024	21964,66	981 537,54 €	45,24 €	472 026,00 €	21,76 €	1 453 563,54 €	67,00 €		
2025 (au 30sept)	12115,90	565 878,35 €	46,71 €	280 611,60 €	23,16 €	846 489,95 €	69,87 €		
2025 (extrapolation)	16154,53	754 504,47 €	46,71 €	374 148,80 €	23,16 €	1 128 653,27 €	69,87 €	-324 910,27 €	4,28%

Les tonnages produits ont significativement baissé du fait d'un changement de recettes dans les intrants de méthanisation. L'apport d'eau de ville, est ainsi réduit à 0m3 dès que possible et quasi systématiquement, car le processus de méthanisation ne créant pas d'évaporation d'eau, cette eau de ville finie directement en digestat liquide à traiter en compostage. Le suivi chimique et biologique du processus de digestion a été renforcé avec 2 analyses FOS-TAC et Gaz chaque semaine afin de réagir à la moindre dérive des paramètres biologiques internes des digesteurs.

Le plan d'épandage direct en plein champ des digestats liquides de Méthavalor a été stoppé fin 2022, au regard de l'absence d'agrément sanitaire de l'installation de méthanisation de Morsbach. Il n'est pas envisagé de reprise du plan d'épandage au regard de l'absence d'hygiénisation préalable des intrants comme demandé dans la réglementation sanitaire.

L'ensemble des tonnages de digestats liquides sont donc traités uniquement par des sites de compostage dotés des agréments sanitaires leur permettant d'accueillir notre digestat non hygiénisé, dans le cadre du marché public renouvelé en juillet 2025. Cette démarche ouvre ainsi la voie à un agrément sanitaire dérogatoire du site Méthavalor, mettant fin aux problématiques d'absence d'hygiénisation préalable des intrants, et évitant l'investissement de plus de 3 Millions d'euros dans une unité d'ultra filtration des digestats liquides.

L'année 2024 avait été marquée par la poursuite des discussions avec les autorités sanitaires sur la dérogation accordée à Méthavalor ainsi que sur l'agrément sanitaire du compost et du digestat liquide produit. Ces échanges ont conduit à un agrément sanitaire temporaire du digestat solide et du compost produit à partir de celui-ci, marquant une première étape importante dans l'agrément sanitaire de l'ensemble du site Méthavalor.

En 2025, l'inspecteur des Services de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) est parti à la retraite, sans qu'un remplaçant officiellement nommé ne soit porté à la connaissance des services du Sydeme. Le dossier d'agrément sanitaire est donc resté en suspens à ce jour, toujours dans l'attente d'un agrément définitif du compost, et d'un agrément temporaire, puis définitif, des digestats liquides, pouvant potentiellement clore ce chapitre.

Le traitement des digestats liquides est un des postes de dépense les plus importants avec un coût total projeté pour l'année 2025 complète à 1 128 653 € (Transport par camion-citerne spécifique + traitement par compostage hygiénisant). La révision de la recette d'intrants et de la quantité d'eau neuve apportée dans la recette va permettre une économie très substantielle de 324 910 € par réduction du volume à traiter. Cependant, le renouvellement du marché de traitement en juillet 2025 a induit une nouvelle hausse des tarifs, portant le coût total par tonne à un montant de 69.87€/t (+4.28% par rapport à 2024)

Par ailleurs, le Sydeme dispose d'une quantité importante de déchets verts issus des déchèteries du territoire, de notre homologue et partenaire sarrois EVS, ainsi que d'apporteurs privés payants. **Il serait donc opportun pour le Sydeme de se doter de capacités de traitement de nos digestats liquides en interne, par compostage hygiénisant.** Le compostage est maîtrisé depuis longtemps sur le site de Sarreguemines, ne resterait donc qu'à se doter des infrastructures nécessaires et de surfaces au sol supplémentaires, pour traiter en interne, et à coût beaucoup plus réduit (rien que par un transport beaucoup plus faible) une part significative des digestats issus de Méthavalor. De nouvelles économies substantielles dans le coût de traitement des digestats liquides peuvent être réalisées dans le futur, mais moyennant des investissements conséquents en termes d'infrastructures.

La refonte du site de Sainte-Fontaine pourra intégrer une étude pour la construction d'une plate-forme de compostage, équipé de tunnels de compostage fermés, avec système de désodorisation intégré, et un agrément sanitaire permettant au Sydeme de retraiter une part significative de ses digestats liquides, augmenter sa production de compost, et mieux maîtriser les flux de déchets verts. La proposition de budget 2026 intégrera la mission d'AMO de refonte du site de Sainte-Fontaine, qui englobe la construction de cette plateforme et de ses équipements annexes (traitement des eaux de surface notamment).

L'année 2026 sera donc marquée, dans la continuité des éléments précédents, par la reprise des discussions avec les autorités sanitaires sur l'agrément des digestats liquides de Méthavalor, ainsi que l'étude de nouvelles solutions de traitement interne des digestats.

## Le compost :

- A Morsbach :

En 2025 1521 tonnes, de compost seront valorisées en agriculture ou sur des chantiers de BTP contre 1 513,94 tonnes en 2024.

L'année 2025 a été marquée par des changements réglementaires majeurs dans la valorisation des biodéchets ménagers. Ces changements ont été exposés aux membres des commissions du Sydeme, au travers de 4 réunions d'échanges dites « SYDEME 2030 », du nom de la vision stratégique que le SYDEME souhaiterait construire à l'horizon 2030. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est notamment devenu interdit de collecter des biodéchets ménagers en sac plastique. Le sac vert, fabriqué par le SYDEME, distribué par le SYDEME à la population, puis utilisé dans le tri optique Multiflux n'est donc plus autorisé depuis le début de l'année (en plus de ne plus respecter le code couleur national des déchets qui voudrait que le sac vert soit de couleur brune).

Le projet SYDEME 2030, pour la partie concernant la collecte et la valorisation des biodéchets, vise donc à remplacer le sac vert en plastique par un sac en papier kraft de couleur brune, autorisé pour la collecte des biodéchets. La fragilité du sac kraft obligera à une collecte séparée des biodéchets avec un triple avantage en comparaison du sac vert, collecté au travers du système multiflux :

- Conformité réglementaire
- Amélioration notable de la qualité du flux par collecte séparée des biodéchets
- Amélioration notable de la qualité du compost produit en sortie de Méthavalor, les indésirables retirés dans le processus d'affinage du compost provenant quasi exclusivement du flux de sacs verts

Ceci permettrait notamment d'anticiper le projet de décret national dit « socle commun », qui a passé la phase de consultation publique en 2024, et annonce un durcissement drastique des concentrations et des quantités d'inertes autorisés par la norme NFU 44051 régissant le compost. L'abaissement de ces seuils rendrait mécaniquement le compost produit à Méthavalor non-conforme à la norme, et rendrait impossible son épandage par les repreneurs. Il n'existe a priori à ce jour aucun système mécanique de tri permettant de respecter les seuils envisagés par le projet de décret. La seule solution technique envisageable, pour continuer à effectuer un retour au sol du compost, serait d'augmenter significativement la qualité des intrants de Méthavalor afin de supprimer les indésirables « à la source ».

L'année 2026 sera, sous condition de l'approbation par le conseil syndical des lignes directrices du projet SYDEME 2030 lors du comité syndical du mois de décembre 2025, et la validation des études nécessaires pour évaluer les modalités pratiques, financières et juridiques pour la mise en œuvre de cette feuille de route dans les prochaines années.

- A Sarreguemines :

L'arrêt de l'installation de méthanisation de Sarreguemines depuis novembre 2022 n'a pas impacté la production de compost. Les déchets verts broyés et initialement méthanisés, ont été directement compostés de façon classique en andins retournés. Seule la production de biogaz a été impactée par l'arrêt total de l'installation.

Les quantités de compost issues de la plate-forme de compostage de Sarreguemines, et vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont, au 31/08/2025 pour l'année 2025 s'élèvent à 1605,44 tonnes réparties comme suit :

- 816,64 tonnes pour les particuliers
- 572,44 tonnes pour les collectivités et communes
- 216,36 tonnes pour les professionnels, agriculteurs et autres

Le tarif de vente a été revalorisé par délibération du 4 juillet 2023 pour passer de 10 € HT par tonne à un tarif de 20 € HT par tonne actuellement, sans impact significatif sur les quantités vendues.

L'opération sera réitérée en 2026 dans la limite des stocks disponibles et conformément à la délibération du comité syndical.

Les plateformes de vente de Sainte Fontaine et Sarreguemines seront accessibles toute l'année, celle de Faulquemont sera ouverte sur un temps réduit, lors d'opérations spéciale d'ouverture, au cours de l'année 2026.

- Treatment des digestats liquides.*

Le coût global de traitement des digestats liquides baisse de 324 910€ en 2025 par rapport à 2024, du fait de l'optimisation de la recette d'intrant et de la suppression d'ajout d'eau de ville dans les digesteurs. Ceci ayant pour effet une baisse de tonnage à traiter de 26.5%.

En contre-partie, le coût de traitement des digestats liquides passe à 69,87 €/tonne en 2025 contre 67,00 € / tonne en 2024 soit une augmentation de +4,28%. L'augmentation des coûts se fait sur les deux postes de dépenses mais majoritairement sur le transport par effet de prix plancher.

Coûts de transport et traitement des Digestats Liquides issus de méthanisation									
Site	TRAITEMENT			TRANSPORT		Coût total (€ TTC)	Coût total / tonne (€ TTC)	Evolution n-1	
	Tonnage (t)	Cout (€ TTC)	Coût / tonne (€ TTC)	Cout (€ TTC)	Coût / tonne (€ TTC)			Cout (€)	Cout par tonne (%)
2024	21 694,66 t	981 537,54 €	45,24 €	472 026,00 €	21,76 €	1 453 563,54 €	67,00 €		
2025 (au 30sept)	12115,90	565 878,35 €	46,71 €	280 611,60 €	23,16 €	846 489,95 €	69,87 €		
2025 (extrapolation)	16154,53	754 504,47 €	46,71 €	374 148,80 €	23,16 €	1 128 653,27 €	69,87 €	-324 910,27 €	4,28%

- Epandage.*

Aucun épandage de digestat liquide n'a été réalisé en 2025

- Compost*

	Compost				
	Tonnage (t)	Cout de Transport	Coût par tonne	Evolution n-1	
				€ HT	€ / tonne
2022	7 264,74	72 265,72 €	9,95 €		
2023	2 771,34	18 667,56 €	6,74 €	-3,21 €	-32%
2024	1 513,94	21 085,27 €	13,93 €	7,19 €	107%
2025 (au 30sept)	1 141,40	9 068,00 €	7,94 €		
2025 (extrapolation)	1 521,87	12 090,67 €	7,94 €	-5,98 €	-75%

En 2025 le tonnage produit à Méthavalor se stabilise et les coûts de transport également par l'intégration des transports de compost issus de Méthavalor dans un lot du marché de transport principal du Sydeme, rationalisant ainsi les coûts et l'utilisation des ensembles routier sous-traités.

#### D.8.3. La production d'énergie

Les tableaux ci-dessous récapitulent la production d'énergie en kWh par les deux usines de méthanisation et les recettes générées.

Site	Kwh produits					Extrapolation	(kWh)	%
	2021 (kWh)	2022 (kWh)	2023 (kWh)	2024 (kWh)	2025 (kWh) (au 30/09/25)			
<b>Morsbach GAZ</b>	1 872 666	2 369 612	2 922 329	3 251 524	2 535 895	3 381 193	129 669	3,99%
<b>Morsbach ELECTRICITE</b>	5 900 618	6 663 604	5 876 691	5 702 506	4 510 957	6 014 609	312 103	5,47%
<b>Sarreguemines GAZ</b>	6 008 730	4738840	0	0	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 782 014</b>	<b>13 772 056</b>	<b>8 799 020</b>	<b>8 954 030</b>	<b>7 046 852</b>	<b>9 395 803</b>	<b>441 773</b>	<b>4,93%</b>

Site	Recettes (€)						Evolution 2024 / 2025	
	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)	2025 (€) (au 30/09/25)	Extrapolation	(€)	%
<b>Morsbach gaz</b>	138 599,67 €	183 691,09 €	261 223,95 €	292 314,26 €	228 839,16 €	305 118,89 €	12 804,63 €	4,38%
<b>Morsbach électricité</b>	1 019 567,28 €	1 186 261,65 €	1 116 688,82 €	1 093 113,38 €	864 705,35 €	1 152 940,46 €	59 827,08 €	5,47%
<b>Sarreguemines gaz</b>	371 039,63 €	264 832,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 529 206,58 €</b>	<b>1 634 785,32 €</b>	<b>1 377 912,77 €</b>	<b>1 385 427,64 €</b>	<b>1 093 544,51 €</b>	<b>1 458 059,35 €</b>	<b>72 631,71 €</b>	<b>5,24%</b>

### Pour le site de Morsbach :

L'année 2025 devrait être marquée par une augmentation de la production de biométhane de près de 4% d'après les projections, et d'une augmentation de la production d'électricité de 5,47 % malgré des tonnages stagnant par rapport à 2024 (+0,46%). Cela illustre bien le professionnalisme et la très grande implication des équipes d'exploitation pour optimiser l'outil de production de biogaz et les équipements de valorisation que sont les générateurs d'électricité et l'épurateur de biométhane.

Et cette augmentation de production de 4,93% au global sera réalisée malgré la surcharge de travail amenée par la réfection du digesteur 2. Réfection menée en parallèle et en supplément de l'exploitation des installations. Par ailleurs le tarif de rachat du biométhane injecté a été revalorisé en juillet 2025 par arrêté, permettant une hausse de recette de 4,38% pour une hausse de production de seulement 3,99%. C'est ainsi 441 773 kwh (soit la consommation moyenne annuelle de près de 200 foyers) qui seront produits en plus par rapport à l'année 2024, et une recette supplémentaire de 72 631,71€ pour le SYDEME.

Ce gain de productivité a été réalisé en agissant sur :

- La recette d'intrants et notamment la réduction drastique d'eau de ville dans la recette, produisant par ailleurs le double bénéfice de la réduction des quantités de digestats liquides à retraiter comme évoqué précédemment.
- Un renforcement du suivi biologique et chimique des digesteurs par des analyses hebdomadaires systématiques en laboratoire interne à Méthavalor
- La fiabilisation technique des presses à digestat et des mélangeuses ayant pour effet une plus grande régularité dans les tonnages introduits et extraits dans les digesteurs
- La mise en place d'un tableau de bord d'exploitation avec suivi quotidien des performances et notamment des temps de torchage
- Le suivi d'un plan d'action correctif hebdomadaire, par réunion d'exploitation dédié le mardi après-midi.
- La création d'un service de maintenance indépendant de l'exploitation, constitués pour le moment d'un responsable maintenance et d'un chaudronnier / soudeur (avec la volonté de recruter des techniciens supplémentaires) afin de rendre possibles et concrets les points évoqués ci-dessus.

La nouvelle revalorisation des tarifs d'achat du biométhane en juillet 2025, ainsi que les échanges que le pôle a pu avoir avec les acteurs de la filière biométhane concernant les futurs mécanismes fiscaux des Certificat de Production de Biométhane (CPB), ont renforcé la réflexion interne tendant vers une conversion progressive (et potentiellement totale) des capacités de production d'électricité au profit de l'injection de biométhane dans le réseau GRDF. L'injection de biométhane présente un rendement technique de fonctionnement et un tarif d'achat du kWh produit nettement plus profitable pour le Sydeme que la valorisation par cogénération et revente d'électricité. En effet la part de chaleur produite par les générateurs en dehors des saisons de chauffe n'est pas valorisée. Cela peut représenter ponctuellement jusqu'à 20% de perte de rendement si la chaleur n'est pas utilisée. Dans ce cas, la chaleur est dissipée dans l'air ambiant par un radiateur pour refroidir les groupes de cogénération. Alors que le rendement de l'épurateur de biométhane va être de 95% stable tout au long de l'année (hors période de maintenance).

Dans ce contexte, il est à rappeler que le contrat d'obligation d'achat de l'électricité produite par cogénération à Méthavalor arrive à échéance au 10/08/2031 (10/08/2026 initialement, avec prolongation par avenant pour 5 années supplémentaires).

Cependant les nouveaux arrêtés 2025, favorisant la filière biométhane, offrent de nouvelles possibilités de services contractuelles anticipées au profit de l'injection de biométhane. Cette conversion doit cependant se faire sous conditions d'achat d'une installation d'épuration neuve. Une réflexion sérieuse, en anticipation de la fin du contrat d'épuration sera donc initiée en fin d'année 2025 avec le partenaire GRDF, afin d'identifier les opportunités, et les conditions associées, qui s'ouvrent en termes de valorisation du biogaz. Ceci dans le but de fournir au comité syndical les éléments nécessaires à des prise de décision stratégiques pour les années à venir.

En matière de valorisation électrique, après un remplacement des deux disjoncteurs de puissance alimentant les transformateurs 20 000V en 2025, le moteur gaz U200 de 1000 kW<sub>e</sub> doit maintenant bénéficier d'une révision majeure de la culasse et des pistons après 35 000h de fonctionnement. Cette opération planifiée pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026, fait l'objet d'un marché de services, pour un montant de 165 000€, et attribué à la société HGS GmbH, assurant déjà les prestations de maintenance courante des cogénérateurs.

Du point de vue de la production de Biogaz avant valorisation, le digesteur numéro 2 a dû être arrêté suite au blocage de l'agitateur de matière fin novembre 2023. Ce blocage est consécutif à une opération de maintenance sur le joint d'étanchéité du palier de l'axe de l'agitateur. Au cours de l'opération de maintenance, les indésirables présents dans les biodéchets se sont sédimentés et ont bloqué les pâles d'agitation, ce qui a rendu impossible l'introduction de matière dans le digesteur. Les opérations de maintenance décennale de ce digesteur ont débuté en novembre 2024 et vont se poursuivre jusqu'au mois de décembre 2025, soit plus d'un an de travaux.

Le budget initial, (avant ouverture du digesteur pour le constat de l'état réel de celui-ci) avait été estimé sur la base des éléments techniques disponibles et de l'assistance du Cabinet RYTEC GmbH, cabinet spécialisé en traitement de déchet et méthanisation qui a épaulé le Sydeme dans la préparation de ce chantier inédit. Le budget des travaux a été estimé à 2,3 millions d'euros, répartis en 1,2M€ sur l'exercice budgétaire 2024 et 1.3 M€ sur l'exercice 2025. Les travaux de réfection ont été divisés en 6 marchés différents :

- MR01 curage, : infructueux en première consultation, puis attribué à 188 000 € à la société ENSALUX en seconde consultation. Le chantier a démarré en novembre 2024 puis a été abandonné par ENSALUX en février 2025 suite à de nombreux impairs techniques non supportés par ENSALUX. Un marché a donc été relancé, puis attribué en 3<sup>ème</sup> consultation à la société FWS pour un montant de 219 000€ et réalisé avec succès finalement en Mars 2025.
  - MR02 travaux intérieur et extérieur digesteur, attribué à la société KANADEVIA INNOVA AG par négociation suite à un marché infructueux, pour un montant facturé estimatif de 1 200 000 €.
  - MR03 travaux électriques, attribué à la société SIAC par négociation suite à un marché infructueux, pour un montant facturé estimatif de 137 000€.
  - MR04 tuyauteries et accessoires, attribué à la société ORTEC après phase de négociation suite à marché infructueux, pour un montant facturé estimatif de 273 200 €.
  - MR05 Maintenance Mélangeuse, attribué à la société KANADEVIA INNOVA AG par négociation suite à un marché infructueux, pour un montant facturé estimatif de 110 600€.
  - MR06 Goulettes des presses à digestat, en cours d'attribution à la société ORTEC après phase de négociation suite à marché infructueux, pour un montant facturé estimatif de 351 988€.

Le budget global de l'opération se porte donc à 2 291 788 €, sachant que les travaux intérieurs du digesteur ont révélé moins de dégâts qu'anticipé. La facture finale devrait se situer aux environs de 2 millions d'euros soit un montant inférieur au budget alloué.

Les travaux ont mis en évidence des usures importantes sur l'agitateur du digesteur, mais correspondant à « une usure normale » compte tenu de la nature des intrants extrêmement chargés en indésirables durant près de 15 années de production en continu. Ces usures importantes des bras d'agitation et bagues de rotation démontrent l'urgence à engager des travaux similaires sur au moins un des deux autres digesteurs dans un délai très court, pour ne mettre en péril la continuité du fonctionnement de l'installation et surtout éviter une rupture complète de l'arbre de 30 mètres de long au cœur de l'agitateur, et une logique explosion des coûts de réparation. Ainsi une opération similaire sera présentée au budget 2026 pour la réfection complète du digesteur N°1. A l'issue des travaux du digesteur 1, à l'horizon 2027, le digesteur 3 sera curé et mis en sommeil en attente de décision quant à la date de sa potentielle réfection.

La structure du digesteur 2 en lui-même est en bonnes conditions, et peut être conservée pour une nouvelle décennie de production de biogaz sans problématique particulière. Par ailleurs, certaines améliorations techniques ont été mise en œuvre pour fiabiliser notamment :

- Le système de maintien en température qui a été renouvelé complètement et dissocié des 2 autres digesteurs
  - L'étanchéité de la toiture qui a été complètement renouvelée.

- La sécurisation du fonctionnement par l'ajout d'un groupe électrogène de secours assurant la rotation des agences en cas de tempête et de coupure de courant prolongée (ceci évitant une nouvelle sédimentation et un nouveau blocage)

Les travaux sont encore en cours de réalisation et vont se poursuivre jusqu'à la fin d'année 2025. La matière du digesteur 1 sera ensuite transférée directement dans le digesteur 2 par une conduite dite de « By-Pass » fabriquée spécialement pour cette opération. Ceci permettant un redémarrage dans les meilleurs délais et meilleures conditions du digesteur 2, et un enchainement (sous réserve du vote des crédits nécessaires au budget) des travaux sur le digesteur 1 dès le mois de février 2026.

L'ensemble des flux de biodéchets sont actuellement traités par les digesteurs 1 et 3, pour une production de biométhane équivalente en volume et en qualité, les deux autres digesteurs fonctionnant quasiment à leur pleine capacité. Ce fonctionnement à pleine capacité permanente des deux digesteurs restants sans digesteur de « secours », introduit un risque industriel plus important qu'avec un fonctionnement normal sur trois digesteurs. Cette situation porte également à réflexion profonde sur les quantités très importantes d'indésirables dans les flux de sacs verts et de fines issus des centres de tri Multiflux, ce qui met en péril le bon fonctionnement des installations. Ces réflexions ont abouti au projet Sydeme 2030 évoqué par ailleurs dans ce même document.

### **Pour le site de Sarreguemines :**

Le digesteur est à l'arrêt depuis fin novembre 2022 en raison d'un blocage de l'orifice d'extraction du digesteur par des sédiments divers (pierres, bois de grosse section, matériaux divers, ...). Ce blocage n'a pu être résorbé, malgré de nombreuses tentatives de déboufrage par des moyens internes et externes.

L'origine de cette accumulation de sédiments dans l'orifice d'extraction provient de la conception même de cette unité de méthanisation prototype. La forme, les diamètres, la configuration des éléments constitutifs de l'installation d'extraction, ne facilitent pas le flux de la matière à extraire, ont provoqué dès le démarrage de l'installation des problématiques d'extraction de matière, et ont provoqué cet arrêt. De nombreux échanges avec le ZOO de THOIRY, également équipé d'une unité METHAVOS, ont mis en évidence une faiblesse de conception, leur installation ayant les mêmes problématiques d'extraction des digestats malgré des intrants différents de type fumiers provenant du ZOO.

Par ailleurs, la conception du post-digesteur, (servant à stocker les digestats liquides avant évacuation) ne comprenant aucun système d'agitation des digestats, a également créé un phénomène de sédimentation de la matière organique en suspension dans la cuve, jusqu'à atteindre 90% de la hauteur de cuve au moment de l'arrêt de l'installation en novembre 2022.

L'installation a donc nécessité d'être vidangée en 2 temps pour être inspectée techniquement :

- Le digesteur a été vidangé grossièrement en février 2024 par la société HÖLZ GMBH pour un montant de 39 500 €
- Tandis que le reste de l'installation (post digesteur, cuves, trémie d'intro, conduites, ...) a été vidangé entre les mois de décembre 2024 et février 2025 par la société FWS SERVICES pour un montant de 122 000 €, au travers d'un marché de services.

Resteront à vidanger les 2 cuves de stockage de digestat liquides du site de Sarreguemines, pour un volume estimé de 1500 m<sup>3</sup>. Le budget nécessaire à la vidange de la première cuve sera présenté à la proposition de budget de fonctionnement 2026.

En parallèle une étude technico-économique sur les opportunités de redémarrage ou de modification de l'installation a été menée par le bureau d'étude RYTEC. Les conclusions définitives de cette étude ont été rendues par RYTEC en début d'année 2025. Le mode de traitement actuel par simple compostage est globalement aussi couteux que le traitement par méthanisation sur le site METHAVOS I, une fois remis en état, car la conception et les performances de l'installation sont très éloignées du scénario théorique initial de production. Le potentiel d'amélioration de la production de gaz est limité, sans remettre en cause l'ensemble du modèle de méthanisation des déchets verts seuls. Les investissements sont, quant à eux, très conséquents (de l'ordre de 1,5M€) pour remettre en état l'ensemble du site de méthanisation.

Compte tenu des aspects économiques démontrés par l'étude, et des montants d'investissements déjà très conséquents à engager à Méthavalor, la solution la plus raisonnable, serait donc de poursuivre la valorisation des déchets verts par simple broyage et compostage, et d'envisager une conversion du site METHAVOS I suivant deux axes potentiels proposés par RYTEC dans le cadre de l'étude :

1. La reprise du site par un tiers apportant des intrants plus méthanogènes que les déchets verts seul
2. La destruction partielle de l'installation et l'agrandissement de la plate-forme de compostage.

Dans le cadre de l'hypothèse de reprise par un tiers, des échanges ont eu lieu à Sarreguemines le 12 Juin 2025 avec les sociétés REMONDIS et CITRAVAL. Après exposition des données en possession du Sydeme, et sur la base du rapport rendu ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE. Les facteurs limitant restant le régime déclaratif ICPE, limitant le tonnage maximum, l'état de prototype de l'installation et ses problématiques de conception, l'apport d'intrants méthanogène en quantité suffisante et constante, le foncier disponible et la coactivité avec le compostage de déchets verts qui se doit d'être maintenu par le Sydeme sur ce site.

En ce qui concerne l agrandissement de la plate-forme de compostage, une première étape n engageant pas la destruction des installations METHAVOS existantes pourraient être envisagée en 2026. Ainsi l espace engazonné ainsi que la zone de stockage des bennes située le long de la voie d accès au post digesteur pourraient être viabilisée et raccordée au réseau de collecte et de traitement des eaux de surface de la plateforme de compostage. Un accès serait conservé aux réserves incendie située en face du post-digesteur. Ce serait ainsi plusieurs centaines de mètres carrés supplémentaires pour produire du compost, mieux maîtriser les tonnages importants à traiter en saison, augmenter les recettes de revente, et minimiser le coût de traitement à la tonne.

Une enveloppe budgétaire d investissement sera proposée au budget 2026 pour réaliser cette première étape non « destructive » et moins coûteuse que la transformation complète du site METHAVOS.

L arrêt d exploitation du méthaniseur a bien entendu impacté la production de biométhane et les recettes subséquentes. Par ailleurs, AIR LIQUIDE BIOGAZ INTERNATIONAL, prestataire à qui le Sydeme livrait le biogaz brut afin de l épurer et l injecter dans le réseau GRDF, a sollicité une indemnisation des pertes d exploitation qu il a subi du fait de l arrêt des installations de Sarreguemines. A ce titre, ce sont près de 125 000 € qui ont été versés à AIR LIQUIDE, dans le cadre d une transaction amiable, au titre de l absence de production sur l année 2023.

Malgré ce geste très concret de conciliation, à la communication des conclusions de l étude menée par RYTEC, AIR LIQUIDE a mis en demeure le SYDEME, en date du 18 mars 2025, de reprendre la production de biogaz sous 3 mois. Ce qui est évidemment impossible, ne serait ce que pour tenir compte des délais de marché publics et de réalisation de travaux ensuite. A défaut de reprise de la production, le SYDEME aurait été considéré comme fautif et le contrat résilié à son tort par AIR LIQUIDE.

Dans ce contexte, dans l objectif de préserver les intérêts du Sydeme, et dans la finalité légale de maîtrise de la dépense publique, le contrat de fourniture de biogaz brut à AIR LIQUIDE a été résilié, à l initiative du SYDEME, en date du 29 avril 2025, sur le motif d un cas de force majeure constitués par la survenance du blocage de l extraction, le contexte déficitaire préexistant, et le montant important des investissements à engager pour réparer l installation, et ceci dans un contexte de maîtrise de la dépense publique inhérent au SYDEME, (ce à quoi AIR LIQUIDE n est pas astreint).

AIR LIQUIDE, par courrier du 18 juin 2025 conteste le fondement du cas de force majeure invoqué par le SYDEME, et considère, sans surprise vu leur position initiale, la résiliation unilatérale du contrat par le SYDEME comme fautive. Ainsi AIR LIQUIDE réclame préjudice pour cette résiliation anticipée du contrat. Une démarche de conciliation, au travers Maitre JEANDON, avocat et conseil du Sydeme, devrait être initiée au mois de décembre 2025 en vue de résoudre ce différend à l amiable.

Dans l intervalle, la réception de déchets verts est bien entendu maintenue sur le Sarreguemines :

- Les déchets verts sont broyés et pour partie compostés sur site
- Les déchets de l industrie agro-alimentaire sont quant à eux dirigés vers METHAVALOR.

## D.9 Le service Sécurité / Environnement.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



Le budget de fonctionnement du service QHSE est composé de 70% de dépenses issues d'obligations réglementaires.

### D.9.1 Les analyses ICPE

Le Sydeme dispose de 10 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont :

- 1 est soumise à autorisation : Méthavalor ;
- 2 sont soumises à enregistrement : site de Sainte-Fontaine ; la plateforme de réception des déchets verts depuis novembre 2024.
- 8 sont soumises à déclaration :
  - les 3 centres de tri Multiflux,
  - la plateforme de valorisation des déchets verts de Sarreguemines, y compris le méthaniseur,
  - les 3 centres de transfert : Sarreguemines, Forbach et Creutzwald,
  - l'unité de confection de sacs.

L'année 2025 a été marquée par l'obtention d'un Arrêté préfectoral modificatif pour le site de Sainte-Fontaine prenant en compte les nouveaux flux liés aux extensions des consignes de tri (ECT).

Le site de Sainte-Fontaine ainsi que la plateforme de réception des déchets de Morsbach ont également été inspectées. Ces 2 visites ont fait l'objet d'un rapport d'inspection.

En 2025, 32 analyses réglementaires en matière environnementale ont été réalisées par des prestataires extérieurs pour une dépense totale de 41 483 € HT. Le tableau ci-dessous reprend les domaines concernés, leur nombre et leur coût :

Nature de l'analyse	Eaux résiduaires et sous-terraines	Rejets atmosphériques	Bruit	Biogaz	Contrôle chaudière	TOTAL
<b>Nombre analyses</b>	18	3	6	4	1	<b>32</b>
<b>Montant</b>	6 053 €	7 600 €	5 170 €	21 400 €	1 260 €	<b>41 483 €</b>

Le menu analytique varie en fonction des années. Le tableau ci-après détaille les analyses ICPE par site, leur fréquence et le coût détaillé pour 2025.

	Coût	Quantité
CSM	2 010,00 €	1
Méthanisation	33 420,39 €	17
Multiflux	1 538,76 €	4
Transfert	4 514,60 €	10
<b>Total général</b>	<b>41 483 €</b>	<b>32</b>

En fonction des obligations réglementaires et des périodicités, le budget prévisionnel 2026 devrait être supérieur à celui de 2025, en raison d'analyses supplémentaires (analyses d'odeurs, contrôle déclaratif ICPE et contrôle périodique des cogénérateur de Méthavalor). Le budget prévisionnel pour 2026 s'élève à 80 000 € HT.

### D.9.2. Les vérifications générales périodiques (VGP)

En 2025, le marché des VGP s'est poursuivi, celui-ci regroupe l'ensemble des équipements soumis à des contrôles obligatoires. La société DEKRA a ainsi établi 106 rapports de contrôle au 01/09/2025.

Le montant global de ces prestations pour l'exercice 2025 est resté quasi identique à l'année 2024. Le détail des dépenses par site du parc soumis à des vérifications générales périodiques est repris ci-après :

Le marché arrivant sur sa dernière année la dépense devrait être identique pour 2026.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025



Activité	Coût à l'année HT	%
Biomasse		
DSM / CSM	2 623 €	9,89%
Multiflux	7 872 €	29,67%
Transfert	2 762 €	10,41%
Transport	4 850 €	18,28%
<b>TOTAL</b>	<b>26 532 €</b>	<b>100,00%</b>

#### *D.9.3. Les équipements de protection individuelle*

Le Sydeme a renouvelé son marché de fournitures pour les équipements de protection individuelle (EPI) à la société Prolians. Celui-ci se compose de quatre lots :

- EPI d'électriciens,
- gants,
- protection de la tête et du corps,
- vêtements de travail.

La dépense globale au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est de 15 048 € HT.

Dans le cadre du renouvellement des protections auditives moulées, 8 agents ont bénéficié d'une nouvelle protection en 2025. Le montant s'élève à 1 352 € HT.

Le marché se poursuit pour sa 2<sup>nde</sup> année en 2026, la dépense devrait être identique à 2025.

Concernant les protections auditives, aucun renouvellement ne sera à réaliser en 2026. Les nouvelles dotations se poursuivront pour les nouveaux arrivants.

#### *D.9.4 Les analyses biomasse.*

Les analyses de compost, déchets verts et digestats liquides ont été réalisées par AUREA, laboratoire d'analyses et de conseil agro-environnemental. En 2025, vingt-huit analyses ont été réalisées pour un montant de 17 118 € HT, réparti comme suit :

Coût 2025 : analyses laboratoire sur les matières organiques		
Flux	Nombre d'échantillons	Montant HT
Digestat liquide - Méthavalor	12	4 600 €
Compost - Méthavalor	8	5 426 €
Compost - Sarreguemines	4	3 546 €
Fine de déchets verts - Morsbach	4	3 546 €
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>17 118 €</b>

#### *D.9.5 Le contrôle Qualité.*

##### *D.9.5.1 La qualité du Multiflux*

Le service QHSE réalise des prises d'échantillons sur voirie de la collecte Multiflux avant le passage des véhicules de collecte. Ces prises d'échantillons permettent d'établir divers indicateurs tels que la répartition et la qualité des flux collectés. Aussi, des sacs verts et des sacs bleus échantillonnés peuvent faire l'objet de caractérisations :

- les caractérisations des sacs bleus ont pour objectif principal de définir la part de déchets encore valorisables dans le flux des résiduels ;
- les caractérisations de sacs verts permettent notamment d'estimer la conformité du geste de tri.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs des campagnes de caractérisation : ID:057-255704900-20251215-20251215-DÉflux :

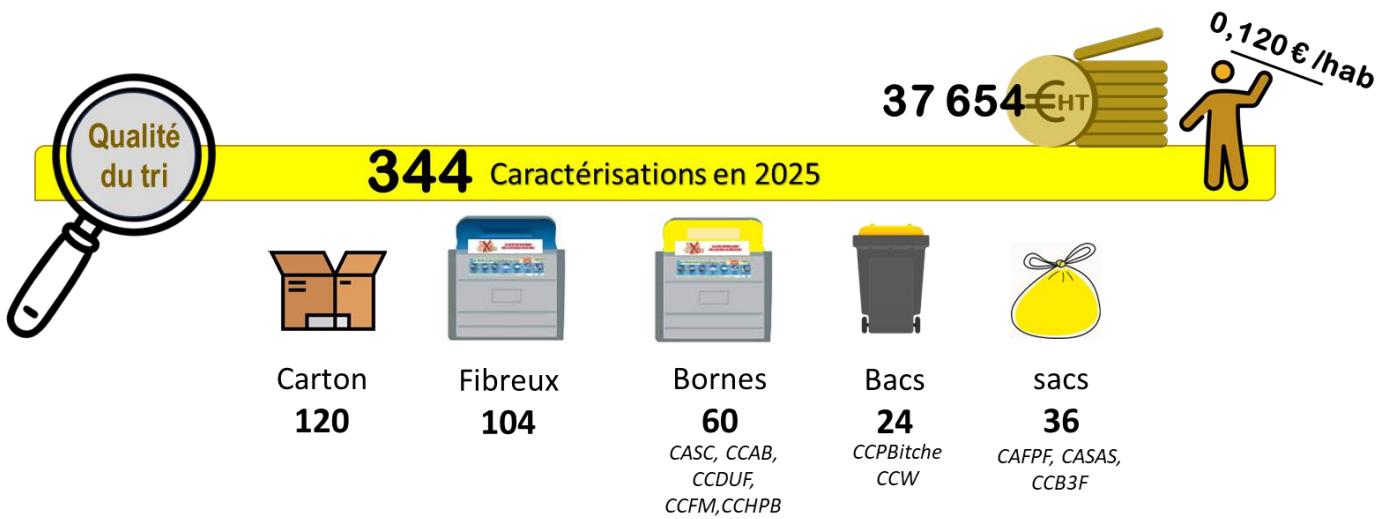
Atterrissage 2025				
Flux	Nombre d'échantillons	Unité	Quantité	Poids en Kg
Echantillon sur voirie	120	bacs	2 656	32 337
Sacs vert	40	sacs	650	1 712
Sacs bleus	40	sacs	722	1 588
	<b>200</b>			<b>35 637</b>

La répartition des échantillonnages par adhérent est définie ci-après :

Échantillonnages réalisés en 2025				
Interco	collecte sur voirie	sacs bleus	sacs verts	TOTAL
CAFPF	12	4	4	<b>20</b>
CASAS	12	4	4	<b>20</b>
CASC	12	4	4	<b>20</b>
CCAB	12	4	4	<b>20</b>
CCB3F	12	4	4	<b>20</b>
CCDUF	12	4	4	<b>20</b>
CCFM	12	4	4	<b>20</b>
CCHPB	12	4	4	<b>20</b>
CCPBitché	12	4	4	<b>20</b>
CCW	12	4	4	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>200</b>

#### D.9.5.2 Les caractérisations de recyclables

Afin de mesurer la qualité des apports par provenance et par flux, des caractérisations sont réalisées par un bureau d'études. En 2025, 344 caractérisations (contre 334 en 2024, +3%) ont été réalisées et réparties comme suit :



Le montant de la dépense des caractérisations s'élève à 43 354 € HT en 2025 soit une dépense moyenne de 12 centimes par habitant. A ces dépenses se rajoute l'analyse des données qui permettent d'établir une clé de répartition entre les adhérents pour les recettes de revente de matériaux et des soutiens Citéo.

Sur la période 2021-2024, l'augmentation du nombre de caractérisations s'explique par la modification des schémas de collecte liée aux ECT. L'année 2025 marque la fin de cette modification. Aussi, le nombre de caractérisations prévues en 2026 sera similaire à 2025.

L'évolution du nombre de caractérisations sur la période 2021-2025 avec un estimatif 2026 est reprise ci-dessous :

Flux	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
<b>Sacs orange</b>	100	56	11	2	0	0
<b>Sacs jaunes</b>	0	15	41	38	36	36
<b>Borne AV</b>	0	29	64	60	60	60
<b>Pâp vrac</b>	0	4	12	22	24	24
<b>Carton</b>	101	94	101	108	120	120
<b>Fibreux</b>	53	65	87	104	104	104
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>263</b>	<b>316</b>	<b>334</b>	<b>344</b>	<b>344</b>
<i>Evolution n-1</i>	<i>nombre</i>	9	53	18	10	0
	<i>%</i>	3,54%	20,15%	5,70%	2,99%	0,00%

La consultation 2026 pour les caractérisations des recyclables réceptionnés sur le site de Ste Fontaine sera lancée au 4<sup>e</sup> trimestre 2025. Concernant les caractérisations de cartons, suite à l'incendie d'août 2025, les caractérisations seront réalisées par le prestataire qui réalisera la prestation de mise en balles de carton étant donné que le carton n'est plus valorisé sur le site de Sainte-Fontaine.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs sur les dépenses des caractérisations sur la période 2021-2025 avec le prévisionnel 2026 :

Indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
Nombre de caractérisations	254	269	316	334	344	344
Dépenses BE caractérisation	25 100,00 €	20 530,00 €	33 765,00 €	37 740,00 €	37 654,00 €	42 710,00 €
Dépenses BE Analyse	5 100,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 550,00 €	5 700,00 €	5 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 200,00 €</b>	<b>25 930,00 €</b>	<b>39 165,00 €</b>	<b>43 290,00 €</b>	<b>43 354,00 €</b>	<b>48 460,00 €</b>
Population	370 539	368 738	366 663	364 540	362 022	362 022
€ / hab	0,082 €	0,070 €	0,107 €	0,119 €	0,120 €	0,134 €

#### D.9.5.3 Les caractérisations d'ordures ménagères/tout-venant

L'Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux impose aux différents apporteurs, des caractérisations des flux apportés. En effet, le Sydeme par son marché de traitement des résiduels a recours à l'enfouissement sur le site de Suez à Teting-sur-Nied et est donc soumis à la réalisation de ces caractérisations. Le Sydeme a poursuivi en 2025 ces caractérisations respectivement pour le centre de transfert de Sarreguemines et de Forbach pour un montant total de 380 € HT.

Afin de préparer l'année 2026 et l'obligation de réaliser des caractérisations d'OMR (sacs bleus), précisé durant l'été, le Sydeme réalisera avant le 31/12/2025, 3 caractérisations OMR. Ces caractérisations permettront un maintien des apports en centre de stockage des déchets non dangereux durant l'année 2026.

#### D.9.5.4 Le contrôle qualité aux déchargements

Afin de satisfaire les exigences des différents exutoires de traitement, le service QHSE réalise régulièrement des contrôles qualités aux déchargements des flux. Les flux orientés vers les exutoires finaux doivent correspondre aux exigences qualitatives des exutoires. La présence d'indésirables dans les apports engendre des contraintes d'exploitation et des dépenses de traitement supplémentaires.

En 2025, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, 628 contrôles ont été menés pour 113 pénalités attribuées d'une valeur moyenne de 168,72 € et d'un montant total de 19 065 €.



Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



Les tableaux ci-dessous, reprennent quelques indicateurs dont la répartition des non-conformités constatées :

*Les anomalies de non-conformité* correspondent à des apports de déchets dont le niveau de qualité ne répond pas aux exigences minimalistes.

Année	Nbr contrôle	Nbr anomalie	% anomalies	€ pénalités	Valeur moy.
<b>2023</b>	665	221	<b>33,23%</b>	41 738 €	<b>188,86 €</b>
<b>2024</b>	792	234	<b>29,55%</b>	38 547 €	<b>164,73 €</b>
<b>2025*</b>	<b>628</b>	<b>113</b>	<b>17,99%</b>	<b>19 065 €</b>	<b>168,72 €</b>

\*Au 01/09/2025

*Le retrait de bac* correspond à la présence de bacs roulants dans les trémies de réception lors des déchargements.

Année	Anomalies NC	Retrait bac	TOTAL
<b>2023</b>	203	18	<b>221</b>
<b>2024</b>	216	18	<b>234</b>
<b>2025*</b>	<b>95</b>	<b>18</b>	<b>113</b>

\*Au 01/09/2025

#### D.9.6 Les actions complémentaires réalisées en 2025

L'année 2025 a été marquée par les différentes actions ci-dessous :

- La poursuite des travaux du Système de Sécurité Incendie de Méthavalor,
- La réception du chantier du Système de Sécurité Incendie du centre de tri Multiflux de Sarreguemines,
- La réalisation d'améliorations sur les Systèmes de Sécurité Incendie existants,
- Le renouvellement du marché des EPI,
- La mise en place d'un marché pour la dératisation des sites,
- La réalisation des travaux de vidéosurveillance sur le site de Morsbach,
- La cessation d'activité ICPE du centre de transfert de Forbach,
- La rédaction des CCTP pour la requalification du site de Sainte-Fontaine,
- Les études concernant les travaux de reconstruction du bâtiment carton de Sainte-Fontaine.

#### D.9.7 Les projets 2026

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des actions menées en 2025. Elles seront agrémentées par :

- La réalisation d'une AMO pour la réorganisation complète du site de Sainte-Fontaine,
- La réalisation mission « incendie » pour le site de Sainte-Fontaine,
- Une étude sur le réseau de collecte de la plateforme de réception des déchets de Morsbach,
- Une étude désamiantage du quai de transfert de Sarreguemines.

## D.10 Le service informatique

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

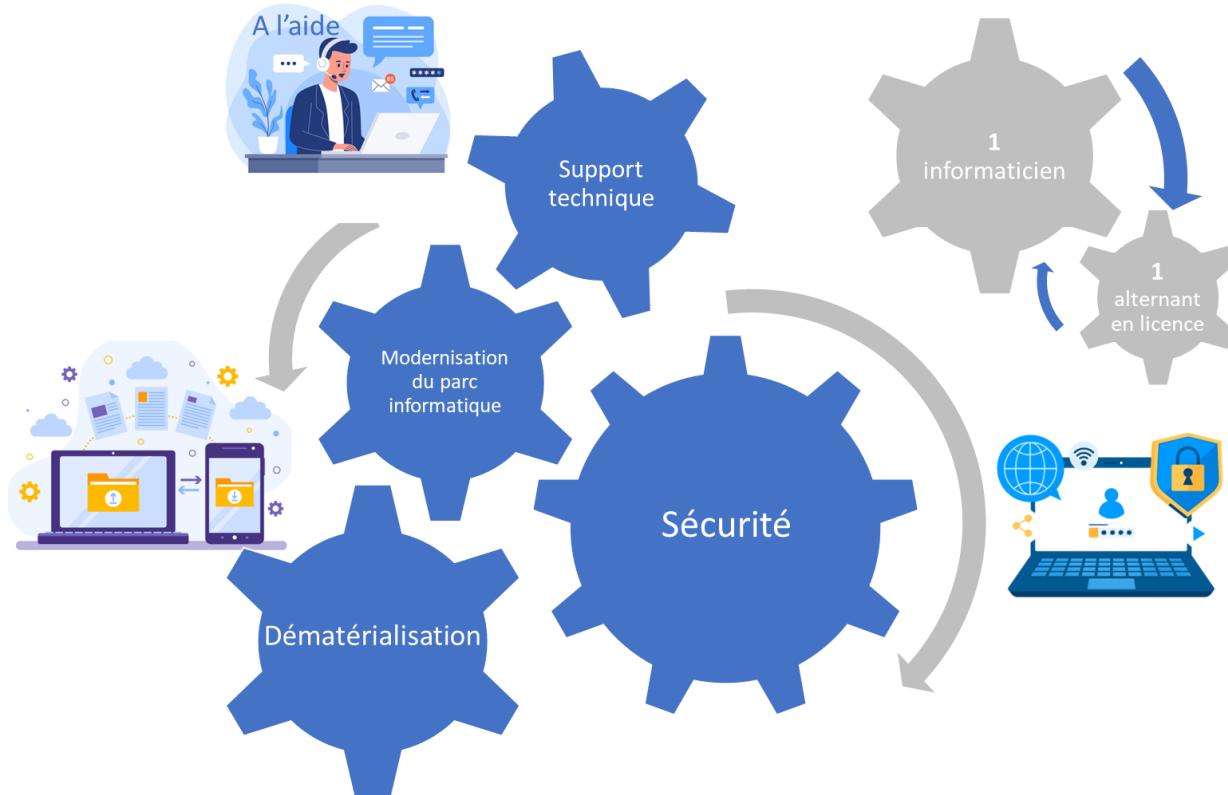


Le service informatique du Sydeme assure **la gestion et la maintenance** de l'ensemble des systèmes informatiques et des réseaux du syndicat.

Il veille **au bon fonctionnement** des postes de travail, des serveurs, des logiciels et outils utilisés par les agents.

Le service **accompagne** les agents dans leurs besoins numériques et assure l'assistance technique au quotidien.

Enfin, il pilote les projets de **modernisation** et de **dématérialisation** pour améliorer l'efficacité numérique du Sydeme.



Le service informatique est composé de deux employés : un informaticien et un alternant, qui a obtenu son BTS. Ce dernier poursuit pour l'année scolaire 2025/2026 une licence au sein du Sydeme.

### D.10.1 Le bilan 2025

#### Les actions menées en 2025...

**Mise à jour du système de domotique** du siège  
pour répondre aux besoins des services généraux.

**Déploiement de la fibre optique**  
sur trois sites supplémentaires.

**Pérennisation** des  
contrats de maintenance  
et les licences logiciels.

**Renouvellement**  
**du parc informatique**  
pour moderniser les  
postes et serveurs.

**Renouvellement**  
**du parc de téléphonie**  
pour améliorer la  
communication interne.

**Renouvellement**  
**du parc d'imprimantes**  
afin d'assurer la fiabilité  
et la performance des  
équipements.

> Achat de licences : **8 300€ HT** alloués pour le renouvellement des licences obligatoires et des licences divers : Licence Vade Cloud, Licence Team Viewer, Licence SWITCH, licence SSL.

> Matériel de bureau et informatique : **7 600€ HT** répartis de la manière suivante :

> Renouvellement de la flotte de téléphonie mobile : **1 092 € HT**

Cinq téléphones portables ont été remplacés, la plupart des téléphones en service dataient d'environ 2010. Parmi eux, un téléphone destiné au service communication a été renouvelé, offrant des fonctionnalités modernes permettant la création de contenus vidéo et le développement de la présence sur les réseaux sociaux."

> Achat de 2 ordinateurs (renouvellement de la flotte informatique) : **1 393 € HT**

- Un ordinateur a dû être remplacé car il fonctionnait sous Windows 7, un système d'exploitation qui ne recevait plus les mises à jour logicielles ni les correctifs de sécurité
- Le second ordinateur remplace celui utilisé pour le processus du Multiflux à Morsbach.

> Achat de 5 imprimantes : **767 € HT**

> Mise à jour du système de sauvegarde : **1 702€ HT**

> Autres dépenses : **2 646 € HT**

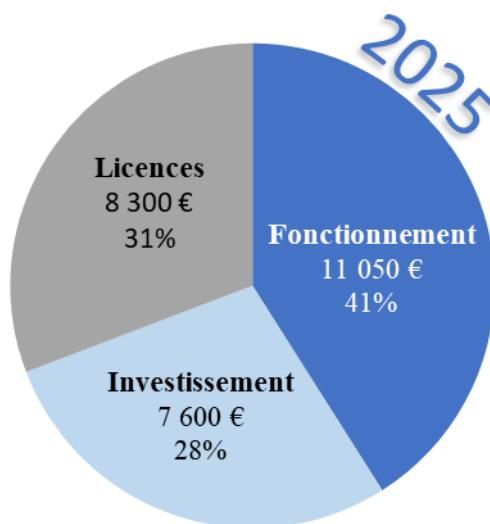
Le reste des dépenses correspond à l'achat de petit matériel informatique (câblage, ...)

## Dépenses de fonctionnement : 11 050 € HT

> Achat des licences anti-virus : **6 000 € HT**

> Achat des licences des boîtes mail : **3 807 € HT**

> Contrat de maintenance avec un prestataire : **1 243€**



- Les dépenses d'investissement : 15 500€

Elles concerteront le renouvellement du matériel informatique et bureautique, avec l'acquisition de nouveaux ordinateurs fixes et portables, de matériels de sauvegarde, de téléphones professionnels et d'imprimantes. Ces achats permettront de maintenir un parc performant et conforme aux besoins des services.

Il est prévu d'acquérir :

- 4 ordinateurs fixes, 14 ordinateurs portables + dockstation + sacoches pour un tarif de 12 000€ HT
- 4 smartphones 500 € HT
- 2 imprimantes 300€ HT

- Les dépenses de fonctionnement : 30 000 € HT

Les dépenses de fonctionnement porteront sur le maintien en conditions opérationnelles du système informatique. Elles incluent le renouvellement des licences logicielles, la mise à jour des contrats de maintenance et des extensions de garantie. Une attention particulière sera portée à la sécurité informatique (antivirus, antispam, solutions réseau).

A savoir que les dépenses de fonctionnement seront plus importantes cette année, en raison d'un changement d'imputation comptable : les licences logicielles, auparavant considérées comme des investissements, sont désormais intégrées au fonctionnement.

Petit matériel d'informatique et accessoires : 1 000€ HT

Licences et logiciels : 21 200€ HT

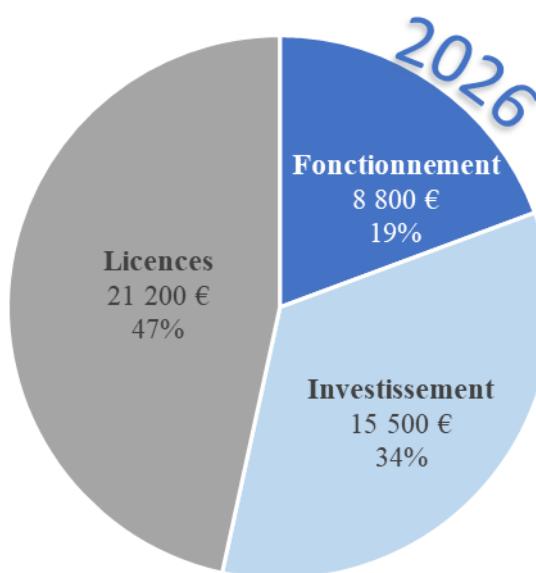
Logiciels antivirus, licences Adobe, Licences Mail Exchange Online, licences Antispam, ...

Maintenance et support : 7 400€ HT

Pool d'heures d'assistance chez un prestataire, extensions de garantie pour le serveur principal et le serveur téléphonique

Infrastructure réseau : 400€ HT

Ouverture de la fibre au centre de tri Multiflux à Morsbach



## D.11 Le service des Marchés Publics

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE



### D.11.1 Le bilan 2025

L'année 2025 a été marquée par une augmentation du nombre de marchés publics lancés par rapport aux années précédentes.

**28** Marchés publics lancés en 2025  
(contre 14 en 2024)



Travaux  
1 marché



Fournitures  
12 marchés



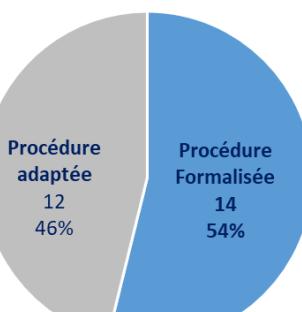
Services  
15 marchés

**Cinq** Commissions d'appels d'offres (CAO) se sont réunies en 2025.

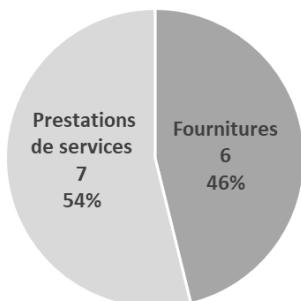
Les frais de publication et d'attribution pour 2025 se sont élevés à **18 360 HT** contre **17 100 € HT** en 2024



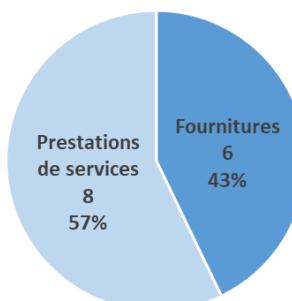
Répartition des marchés publics lancés en 2025 par type de procédure



Répartition des procédures adaptées lancées en 2025 par type de marché



Répartition des procédures formalisées lancées en 2025 par type de marché



### dont 6 marchés de fournitures :

#### **3 marchés infructueux :**

- Fourniture et livraison d'un cribleur mobile à étoiles, trois fractions pour déchets verts
- Fourniture de carburant gaz par cartes accréditives
- Fourniture et livraison de colorants et carbonate de calcium pour la fabrication de films plastiques destinés à la confection de sacs à déchets,

#### **2 marché attribué :**

- Accord cadre mono-attributaire pour la fourniture de pièces détachées et consommables pour le parc de véhicules du Sydeme
- Fourniture et livraison d'un cribleur mobile à étoiles, trois fractions pour déchets verts V2 (relancé suite à l'infructuosité du marché initial).

#### **1 marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, lancé suite à l'infructuosité du marché initial et attribué :**

- Fourniture de GAZ par cartes accréditives

### dont 8 marchés de prestations de services :

#### **1 marché infructueux :**

- Maintenance décennale de la mélangeuse en entrée du digesteur 2 de l'unité de méthanisation des biodéchets Méthavalor

#### **5 marchés attribués :**

- Rupture de charge des déchets résiduels,
- Traitement des digestats liquides,
- Transport routier allotri :
  - Lot 1 : produits solides,
  - Lot 2 : produits liquides / boueux,
  - Lot 3 : déchets verts broyés et compost
- Tri, traitement, conditionnement et caractérisation des déchets recyclables
- Marché de traitement des cartons du Sydeme

#### **2 marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, lancés suite à l'infructuosité du marché initial, (1 attribué et 1 en cours d'attribution) :**

- Maintenance Méthavalor (MR04) maintenance décennale de la tuyauterie, plomberie et réseau hydraulique du digesteur 2 de Méthavalor
- Remplacement de trémies et goulottes du digesteur 2 de l'unité de méthanisation des biodéchets Méthavalor (MR06)

### dont 5 marchés de fournitures :

#### **1 marché infructueux :**

- Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle (EPI)

#### **4 marchés attribués :**

- Chargeuse sur pneus, neuve ou d'occasion pour Méthavalor,
- Chargeuse sur pneus, neuve ou d'occasion pour Sarreguemines,
- Fourniture d'une semi-remorque à benne basculante avec grue,
- Fourniture et livraison d'EPI (relancé suite infructuosité du premier appel d'offres).

### dont 6 marchés de prestations de services :

#### **1 marché infructueux :**

- Remplacement de trémies et goulottes du digesteur 2 de l'unité de méthanisation des biodéchets Méthavalor (MR06)

#### **2 marchés attribués :**

- Maintenance E60 du groupe de cogénération 2020V12,
- Maintenance (MR01) - Vidange et nettoyage digesteur 2 Méthavalor (MP 2502003 suite résiliation ENSALUX).

#### **2 marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, lancés suite à l'infructuosité du marché initial et attribués :**

- Maintenance MR03 - Réfection électricité digesteur 2 de Méthavalor,
- Maintenance MR05 - Maintenance décennale de la mélangeuse en entrée du digesteur 2 de l'unité de méthanisation des biodéchets Méthavalor.

#### **1 marché déclaré sans suite :**

- Valorisation des déchets de plâtre (maintien de la prestation par l'éco-organisme).

### dont 1 marché de travaux :

#### **Ce marché est en cours de procédure :**

- Stabilisation du bâtiment suite à démolition partielle d'ouvrages en béton du pôle déchets de Sainte Fontaine.

### *D.11.2 Les marchés à venir*

En 2025, 1 marché devrait encore être publié, il concerne :

Le site de Ste Fontaine :

- Restructuration globale du pôle déchets de Sainte fontaine

Pour 2026, les marchés qui devraient être publiés concernent :

- Traitement des déchets résiduels et ultimes du Sydeme

## E. Perspectives et orientations stratégiques 2026

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

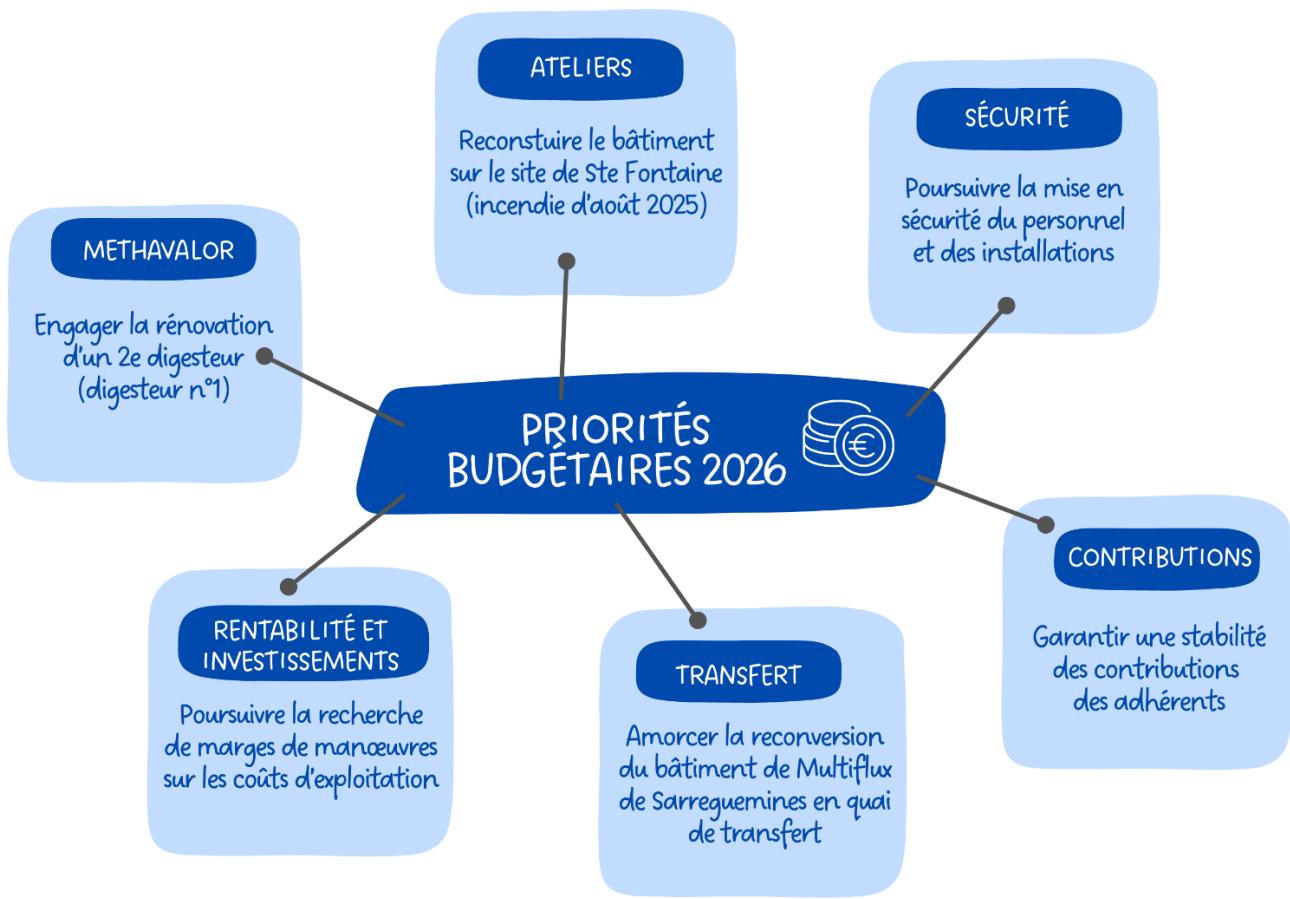
Publié le

ID : 057-255704900-20251215-20251215-DE

**S<sup>2</sup>LO**

### E.1. Priorités budgétaires 2026

Les priorités budgétaires pour l'exercice 2026 concernent l'amélioration du fonctionnement et des équipements en adéquation avec les recettes.



Les résultats de clôture de l'exercice 2025 ne sont pas connus à ce jour. Ils ne peuvent donc pas être intégrés, à ce stade, dans les perspectives pour le budget 2026. Toutefois, le compte financier unique pour l'exercice 2025 pourrait être disponible avant le vote du budget primitif, programmé fin janvier 2026. Dans ce cas, les résultats et les restes à réaliser seraient repris dans le document qui sera proposé au vote du Comité syndical.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 4 705 000€.

Le financement des investissements sera assuré, en dehors des ressources propres, par un emprunt de 2 045 000€ (emprunt de 3M € contracté en 2023 auprès d'Akéa, dont une partie, 955 000€, est inscrite en restes à réaliser).

Enfin, comme en 2024 et 2025, le budget 2026 sera partiellement impacté par la TVA. En effet, à l'issue de la vérification de la comptabilité menée par l'administration fiscale du 12/07/2022 au 21/04/2023, les dépenses du Sydeme ont été classées en trois catégories :

- des dépenses mixtes auxquelles un coefficient d'assujettissement unique de 70% est appliqué (confection et distribution des sacs, transport, frais généraux...);

- des dépenses hors champ d'application de la TVA, coefficient à 0 (incinération et enfouissement) ;
- des dépenses dans le champ de la TVA, coefficient de 100% (méthanisation)

Investissements envisagés en 2026	
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>30 740,00 €</b>
<i>Logiciels : multiflux (Faulquemont, Sarreguemines), DSM</i>	<i>30 740,00 €</i>
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>427 360,00 €</b>
<i>Dont :</i>	
<i>Déchets verts : AMO + travaux plateforme Morsbach</i>	<i>125 000,00</i>
<i>Sainte Fontaine : achat d'un porteur d'occasion</i>	<i>84 800,00</i>
<i>Sainte Fontaine : détection incendie</i>	<i>50 000,00</i>
<i>Multiflux : travaux et achats divers</i>	<i>44 520,00</i>
<i>Multiflux : bâche incendie Faulquemont</i>	<i>12 720,00</i>
<i>DSM : modification Sydem' Tour, groupe électrogène, climatisation...</i>	<i>32 540,00</i>
<i>Services généraux : mâts et luminaires</i>	<i>23 320,00</i>
<i>Informatique : achat de 14 portables et matériels divers</i>	<i>16 430,00</i>
<i>Communication : mobilier, drone</i>	<i>11 300,00</i>
<i>Ressources humaines : système d'information de gestion des RH</i>	<i>10 400,00</i>
<i>CSM : climatiseurs, outillage, mobilier</i>	<i>8 950,00</i>
<i>Sécurité : renouvellement d'extincteurs</i>	<i>5 780,00</i>
<i>Administration générale : mobilier</i>	<i>1 600,00</i>
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 980 600,00 €</b>
<i>Méthavalor : réfection du digesteur 1</i>	<i>1 500 000,00</i>
<i>Multiflux Sarreguemines : reconversion en centre de transfert</i>	<i>280 600,00</i>
<i>Sainte Fontaine : réfection atelier après sinistre</i>	<i>200 000,00</i>
<b>Chapitre 27 -Autres immobilisations financières (consignations)</b>	<b>425 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 863 700,00 €</b>

## E.2. Constats et évolution envisageable

Pour mémoire, le Sydeme, syndicat mixte composé d'établissements publics de coopération intercommunale, a été créé en 1998 en vue d'exercer la compétence gestion des déchets que lui ont transférée ses membres, à savoir le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et/ou le stockage des déchets ménagers ainsi que le transport des déchets ménagers. Les EPCI membres restent toutefois compétents en matière de collecte.

Les équipements du Sydeme qui assurent le tri des déchets sont vieillissants (mise en service des centres de tri Multiflux entre 2008 et 2013) et aucun investissement de process n'a été réalisé depuis l'origine. Il serait donc nécessaire d'y consacrer un budget conséquent (10 M€ pour la remise en état d'un centre de tri Multiflux) afin de pouvoir maintenir un service identique. Dans ces conditions, il serait impossible de conserver les contributions à leur niveau actuel.

De plus, l'efficacité du service est relative, avec une qualité des intrants à Méthavalor insuffisante et génératrice de refus d'exploitation coûteux. Cette situation a été soulignée par la Chambre régionale des comptes Grand'Est dans son contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants. Enfin, l'évolution règlementaire est de plus en plus contraignante, en particulier concernant l'usage du plastique dans le traitement des déchets ménagers et la normalisation du compost.

Aussi, une réflexion a été engagée en interne pour faire notamment évoluer les modalités de collecte des biodéchets, dans un premier temps. Cette réflexion a abouti à imaginer, à moyen terme, après étude un élargissement de la compétence du Sydeme à la gestion globale des déchets. Ainsi, l'ensemble des flux, y compris les flux de déchèteries, pourraient être gérés par le syndicat.

La collecte comprend : les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective (emballages recyclables hors verre et fibreux), les emballages en verre, les biodéchets ménagers et assimilés, la gestion des bornes d'apport volontaire (papiers/cartonnettes et emballages), ainsi que la gestion du réseau de déchèteries.

Les lignes directrices pourraient être présentées en décembre 2025 en vue de lancer les études détaillées permettant aux élus syndicaux de se prononcer en toute connaissance de cause dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2029.